

NATURA 2000

Plaine de Niort nord-ouest



DOCUMENT D'OBJECTIFS
DU SITE NATURA 2000 FR 5412013

PLAINE DE NIORT NORD-OUEST



Annexes Administratives

Novembre 2015



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
VENÉE

SOMMAIRE

| | |
|---|------------|
| I. TEXTES OFFICIELS | 3 |
| 1.1 ARRETE DE DESIGNATION DE LA ZPS..... | 3 |
| 1.2 FICHE D'INFORMATION..... | 4 |
| 1.3 ARRETE DU 11 OCTOBRE 2010 INSTITUANT LE COMITE DE PILOTAGE DU SITE..... | 11 |
| 1.4 ARRETE PORTANT APPROBATION DU DOCOB DU SITE NATURA 2000 FR 5412013 – 29 OCTOBRE 2015 | 16 |
| II. COMPTES-RENDUS DE COMITE DE PILOTAGE (COPIL)..... | 19 |
| 2.1 COPIL 1 : INSTALLATION DU COMITE DE PILOTAGE..... | 19 |
| 2.2 COPIL 2 : PRESENTATION DE L'OPERATEUR LOCAL ET TRAVAUX REALISES | 50 |
| 2.3 COPIL 3 : DIAGNOSTICS ECOLOGIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE | 76 |
| 2.4 COPIL 4 : VALIDATION DU DOCOB | 101 |
| III. REUNIONS PUBLIQUES ET ATELIERS TECHNIQUES | 129 |
| 3.1 SOIREE D'INFORMATION DU 22 MARS 2012..... | 129 |
| 3.2 ATELIER « INVENTAIRE » DU 18 OCTOBRE 2012 | 133 |
| 3.3 ATELIER « INVENTAIRE SOCIO-ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE » DU 20 DECEMBRE 2012..... | 148 |
| 3.4 ATELIER « DIAGNOSTIC ET OBJECTIFS » DU 8 SEPTEMBRE 2010 | 165 |
| 3.5 ATELIERS « AGRICULTURE » ET « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE » DU 5 JUIN 2014..... | 166 |
| IV. ECHANGES DE COURRIERS..... | 182 |
| FICHE TECHNIQUE..... | 196 |

I. TEXTES OFFICIELS

1.1 Arrêté de désignation de la ZPS

Arrêté du 26 août 2003 portant désignation du site Natura 2000 de la plaine de Niort Nord-Ouest (zone de protection spéciale)

NOR : DEVN0320224A

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive n° 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 414-1-II, L. 414-1-III, R. 214-16, R. 214-18, R. 214-20 et R. 214-22 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II, premier alinéa, du code de l'environnement ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 de la plaine de Niort Nord-Ouest » (zone de protection spéciale FR 5412013) l'espace délimité sur la carte au 1/100 000 ci-jointe, s'étendant :

Sur le département des Deux-Sèvres :

- sur la totalité du territoire des communes suivantes : Faye-sur-Ardin, Saint-Rémy, Villiers-en-Plaine ;
- sur une partie du territoire des communes suivantes : Ardin, Béceleuf, Coulon, Saint-Maxire, Sainte-Ouene, Saint-Pompain, Surin ;

Sur le département de la Vendée, sur une partie du territoire des communes suivantes : Benet, Nicul-sur-l'Autize, Saint-Hilaire-des-Loges.

Art. 2. – La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation de la zone de protection spéciale de la plaine de Niort Nord-Ouest figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que la carte visée à l'article 1^{er} ci-dessus peuvent être consultées aux préfectures des Deux-Sèvres et de la Vendée, à la direction régionale de l'environnement en Poitou-Charentes, ainsi qu'à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Art. 3. – Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 26 août 2003.

ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN

1.2 Fiche d'Information

Fiche de présentation de la ZPS établie à partir des éléments techniques regroupés en 2000 pour établir le projet de ZPS sur la base de l'inventaire des ZICO.

FICHE INFORMATION ZPS FR5412013 Plaine de Niort Nord-Ouest fiche.rtf

FICHE D'INFORMATION :

ZPS FR5412013 : Plaine de Niort nord-ouest

(désignée par arrêté du 26 août 2003 publié au J.O. du 25 septembre 2003)

1) Informations générales :

- Départements : Deux-Sèvres (79) et Vendée (85)

- Communes concernées :

| n° INSEE | Communes |
|----------|-------------------------|
| 79012 | Ardin |
| 79032 | Béceleuf |
| 79100 | Coulon |
| 79117 | Faye-sur-Ardin |
| 79281 | Saint-Maxire |
| 79284 | Sainte-Ouenne |
| 79290 | Saint-Pompain |
| 79293 | Saint-Rémy |
| 79320 | Surin |
| 79351 | Villiers en plaine |
| 85020 | Benet |
| 85162 | Nieul-sur-l'Autize |
| 85227 | Saint-Hilaire-des-Loges |

- Superficie totale approximative : 17 040 ha (dont 12 240 ha en 79 et 4 800 ha en 85)

- Recoupement avec d'autres sites inventoriés au titre du patrimoine naturel (en PC) :

ZNIEFF (modernisation) de type II n° 656 : Plaine de Niort nord ouest (ex : Plaine de Villiers),

ZICO PC 10 : Plaine de Niort nord ouest (12 283 ha dont 9 082 ha en PC)

2) Description de l'intérêt du site au sens de la directive oiseaux :

- Description générale de l'ensemble de la zone

Ce secteur de plaine identifié comme ZICO en 1990 est connu depuis de nombreuses années notamment pour ses capacités d'accueil de populations d'Outarde canepetière, d'Oedicnème criard de Busards cendré et Saint Martin, de Pie-grièche écorcheur ainsi que de limicoles en stationnement durant l'hiver ou en halte migratoire.

➤ La plaine

Le paysage est ouvert et légèrement vallonné.

La partie centrale est constituée d'un plateau calcaire de faible altitude principalement exploitée pour la culture de céréales et d'oléo-protéagineux.

En périphérie les pratiques sont plus diversifiées. Au nord nord-est, la plaine est plus vallonnée et forme une enclave dans une zone bocagère où persistent des haies basses, quelques prairies pâturées ainsi que des murets calcaires. Au sud, les paysages sont aussi plus diversifiés grâce au maintien du système polyculture élevage. Ça et là subsistent quelques coteaux calcaires et quelques vignes.

Durant les 20 dernières années, les pratiques agricoles se sont nettement transformées. Cependant, le maintien d'une mosaïque de cultures diversifiées et de parcelles relativement petites rend cette plaine particulièrement attrayante pour l'avifaune.

➤ Le secteur boisé

Le Bois picot (ex-ZNIEFF n° 692 de 25 ha) correspond au seul boisement qui subsiste dans ce secteur de plaine. C'est une propriété privée exploitée pour la production sylvicole. Il est intéressant comme refuge pour la faune en général et comme site de nidification pour les oiseaux arboricoles.

Il permet notamment la nidification régulière du Milan noir et de la Bondrée apivore.

➤ Les réseaux urbains, routiers et autoroutier

L'habitat est de type regroupé dispersé. Les zones d'habitation sont principalement rassemblées dans 6 villages. La densité de la population est faible et en moyenne de 48 habitants/km². Les maisons sont en grande majorité faites de pierres calcaires offrant de nombreuses cavités favorables à la faune cavernicole.

Les hameaux sont reliés par un réseau de routes communales et départementales. Le site est traversé par une voie ferrée selon un axe nord-sud et par l'implantation récente de l'autoroute A83 (liaison Oulmes-A10) selon un axe est-ouest.

- Justification des limites du site

Les limites ont été actualisées par rapport à la ZICO PC 09. Elles sont basées sur la connaissance de la répartition des espèces d'oiseaux patrimoniales recensées sur le site et sur les capacités d'accueil de cette avifaune pour les différents milieux présents. Par ordre de priorité décroissante ces limites intègrent :

- l'utilisation du site par les espèces qui présentent un statut de conservation défavorable à l'échelle de l'Europe (espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux),
- l'utilisation du site par les espèces qui présentent un statut de conservation défavorable à

l'échelle de la France et/ou de la région Poitou-Charentes (espèces inscrites sur les Listes Rouges Nationale et Régionale),

- la préservation ou la dégradation de la qualité des milieux présents.

Par souci de commodité, les limites ont en outre été autant que possible calées sur des limites administratives ou des tracés routiers.

- Présentation des enjeux ornithologiques

La ZPS accueille 16 espèces menacées à l'échelle européenne (voir tableau 1) dont 3 dans des proportions qui en font un site exceptionnel pour l'avifaune, 8 qui bien que moins abondantes sont régulièrement observées sur le site et 5 plus occasionnelles.

La zone abrite également 13 autres espèces dont le statut de conservation est précaire à l'échelle régionale (voir tableau 2).

Richesse du site en période de nidification

L'Outarde canepetière

La zone est fondamentale pour le maintien de la population migratrice d'Outarde canepetière qui niche dans le Poitou-Charentes. Elle accueille entre 10 et 12 mâles chanteurs au moment des parades ce qui correspond à plus de 2% de la population nationale.

L'Oedicnème criard et le Busard cendré

Le secteur présente également un grand intérêt pour l'Oedicnème criard et le Busard cendré dont les populations nicheuses, qui sont respectivement estimées entre 80-120 couples et 20-60 couples, correspondent à plus de 2% de la population nationale. Ces 2 espèces utilisent la quasi-totalité du site et présentent par endroit des noyaux de plus grande abondance. Les effectifs de Busard cendré fluctuent en fonction de l'abondance de sa proie principale le Campagnol des champs, qui suit un cycle triennal.

Autres espèces régulièrement nicheuses inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux

En période de nidification, 7 autres espèces utilisent le site : le Busard Saint Martin, le Busard des roseaux, le Milan noir, la Bondrée apivore, la Pie-grièche écorcheur, la Gorgebleue, s'y reproduisent régulièrement et l'Alouette lulu y niche de façon plus occasionnelle.

Autres espèces patrimoniales régulièrement nicheuses sur le site

Dix autres espèces qui présentent un statut défavorable à l'échelle régionale sont régulièrement nicheuses sur le site : la Caille des blés, la Perdrix grise, le Hibou petit-duc, la Chouette chevêche, la Huppe fasciée, le Cochevis huppé, l'Alouette des champs, le Moineau friquet, le Moineau soulcie, la Bergeronnette printanière.

Richesse du site en période hivernale

Les effectifs hivernaux varient notablement en fonction des aléas climatiques. Ils atteignent régulièrement plusieurs centaines d'individus pour les Pluviers dorés. Le Faucon pèlerin, le Faucon émerillon, le Milan royal et le Hibou des marais sont observés sur le site, sans y être communs.

Richesse du site en période de migration

Le site accueille régulièrement plusieurs Phiviers guignard en halte migratoire.

3) Description des milieux utilisés par les espèces de l'annexe I :

La variabilité de la structure superficielle des sols (plus ou moins drainant, plus ou moins profond) et la diversité induite par les pratiques agricoles (élevages, grandes cultures, vignes, sylviculture) ont permis la juxtaposition de milieux variés qui permettent de répondre aux différents besoins des espèces patrimoniales durant leurs cycles biologiques.

Milieux fréquentés par l'Outarde canepetière

En période de nidification, l'Outarde canepetière fréquente essentiellement les milieux de type prairial, composés de graminées, de légumineuses ou de crucifères de densité faible, et/ou de faible hauteur. Ces cultures correspondent à des parcelles ensemencées en ray-grass, en luzerne ou en jachères non industrielles ainsi qu'aux dernières prairies phériannuelles.

Pour les besoins liés à l'élevage des jeunes, l'Outarde canepetière recherche les milieux riches en insectes (coléoptères et orthoptères), qui sont présents par l'intermédiaire des couverts phériannuels de ray-grass, de luzerne ou de jachères non industrielles. Les Outardes sélectionnent également les secteurs où le réseau de chemins enherbés favorisent le maintien et la diffusion de ces insectes.

En période post-nuptiale la sélection des secteurs fréquentés tient en premier lieu à la tranquillité vis-à-vis des dérangements d'origine humaine et en second lieu à la présence dans ces zones de plantes à feuilles larges et basses comme celles des crucifères.

Milieux fréquentés par l'Oedicnème criard

En période de reproduction, l'Oedicnème criard sélectionne les terrains très clairsemés, voire nus, qui lui donnent une visibilité dégagée autour de son site de nidification. De ce fait, il est plus abondant dans les zones où les sols sont les plus pauvres du point de vue agronomique et abandonne les secteurs irrigués. Les nids sont installés dans les emblavures (principalement de tournesol, mais aussi maïs) et les zones caillouteuses des jachères non industrielles.

En période post-nuptiale, les regroupements diurnes se situent sur des zones dégagées à végétation basse et où la sécurité vis-à-vis des dérangements d'origine humaine est assurée.

Milieux fréquentés par le Busard cendré, le Busard Saint-Martin, et le Busard des roseaux

Ces 3 espèces recherchent pour nicher les couverts hauts et denses. Ces milieux sont principalement des ray-grass et des céréales (blés et orges). Cependant, la présence de couverts bas ou peu denses, comme ceux des luzernes, des jachères, des ray-grass, des friches herbacées, des bords des chemins et de fossés, facilite la capture des micromammifères ce qui conditionne le succès de leur reproduction.

Milieux fréquentés par la Pie-grièche écorcheur

La nidification de la Pie-grièche écorcheur est favorisée par l'existence d'arbres isolés, de zones buissonnantes, de prairies et de coteaux calcaires.

Milieux fréquentés par le Milan noir et la Bondrée apivore

Ces 2 espèces se reproduisent dans les arbres et sont localisées dans le seul bois de la zone.

Milieux fréquentés par la Gorgebleue

Cette espèce est récemment arrivée sur le site (1995). Elle installe son nid dans les champs de colza.

Milieux fréquentés par les Pluviers dorés

En hiver, les rassemblements de Pluviers dorés se font principalement dans les parcelles de jeunes pousses de céréales et les prairies.

4) Programmes récents permettant de favoriser la prise en compte des enjeux ornithologiques :

Les études réalisées par le CNRS de Chizé sur la biologie de l'avifaune de plaine, en particulier sur les Busards (depuis 1994), les Outardes et les Oedicnèmes (depuis 1996) ont permis d'acquérir de bonnes connaissances sur la biologie et les exigences écologiques de ces espèces. La mise en œuvre du programme Life-Outarde et avifaune associée (1997-2001) sur 2 sites deux-sévriens permet d'approfondir ces connaissances notamment en terme de gestion de l'espace en faveur de l'avifaune des milieux ouverts.

Précédemment et en parallèle à ce programme, le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres en partenariat avec le CNRS de Chizé, a mené en 1995/1996 puis en 1999/2000, des études portant sur la localisation cartographique des espèces d'oiseaux patrimoniales et bio-indicatrices de la qualité des milieux. Ces études ont porté sur l'ensemble des communes de plaine du département des Deux-Sèvres et permettent d'établir de manière précise une cartographie des territoires prioritaires en matière d'action conservatoire.

Un Contrat d'Agriculture durable (C.A.D.) « Avifaune de plaine » est en cours de finalisation.

5) Mesures réglementaires de Protection actuelles :

Désignation en ZPS par arrêté du 26 août 2003 publié au J.O. du 25 septembre 2003

6) Mesures de gestion :

Celles-ci seront à définir en partenariat avec les organismes concernés au niveau local, dans le cadre d'un Document d'Objectifs (DOCOB), tels que celui, validé, pour les Carrières de Loubeau (Melles) et ceux en cours des Plaines de Niort Sud-est ou de la Plaine d'Oiron - Thénézay en Deux-Sèvres, par exemples.

Tableau 1 : Espèces d'intérêt communautaire (Directive Oiseaux : annexe I) présentes sur le site

| Espèce | Nom français | Statut | Période d'observation | Effectifs estimés | Critère ZICO | Protection nationale | Livre rouge national | Livre rouge régional |
|------------------------------|-----------------------|------------|-----------------------|-------------------|--------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| <i>Tetrax tetrax</i> | Outarde canepetière | Nicheur | 1998-2000 | 10-12 m | X | X | En Danger | Vulnérable |
| <i>Burhinus oedicnemus</i> | Oedicnème criard | Nicheur | 1998-2000 | 50 -100 p | X | X | En Déclin | A Surveiller |
| <i>Circus pygargus</i> | Busard cendré | Nicheur | 1995-2000 | 20-60 p | X | X | | En Déclin |
| <i>Circus aeruginosus</i> | Busard des roseaux | Nicheur | 1995-2000 | 5-6 p | X | X | | Rare |
| <i>Circus cyaneus</i> | Busard St Martin | Nicheur | 1995-2000 | 2-5 p | | X | | A Surveiller |
| <i>Milvus milvus</i> | Milan royal | Hivernant | 1995-2000 | 1-3 i | | X | | |
| <i>Milvus migrans</i> | Milan noir | Nicheur | 1995-2000 | 1 p | | X | | A Surveiller |
| <i>Pernis apivorus</i> | Bondrée apivore | Nicheur | 1995-2000 | 1 p | | X | | Rare |
| <i>Falco peregrinus</i> | Faucon pèlerin | Hivernant | 1995-2000 | 1-3 i | | X | | |
| <i>Falco columbarius</i> | Faucon émerillon | Hivernant | 1995-2000 | 1-2 i | | X | | |
| <i>Lanius collurio</i> | Pie-grièche écorcheur | Nicheur | 1995-2000 | 8-12 p | | X | En Déclin | |
| <i>Luscinia svecica</i> | Gorge bleue | Nicheur | 1995-2000 | 3-5 p | | X | | A Surveiller |
| <i>Lullula arborea</i> | Alouette lulu | Nicheur | 1995-2000 | 1-3 p | | X | | En Déclin |
| <i>Pluvialis apricaria</i> | Pluvier doré | Hivernant | 1995-2000 | 200-1000 i | | | | |
| <i>Charadrius morinellus</i> | Pluvier guignard | De passage | 1995-2000 | 1-5 i | | | | |

Légende : Statut : indique à quelle période du cycle annuel les effectifs se rapportent.

Effectifs estimés : couples (p), mâles chanteurs (m) pour les reproducteurs, nombre d'individus (ind) pour les migrateurs ou hivernants.

Critères ZICO : X indique les espèces dont les effectifs sur le site atteignent les critères d'importance internationale.

Protection nationale : X indique que les espèces sont protégées au niveau national

Espèces en gras : espèces dont l'abondance sur le site justifie à elle seule la désignation d'une Zone de Protection Spéciale (une part importante de la population européenne est présente sur le site à un moment ou un autre de son cycle annuel)

Tableau 2 : Autres espèces d'oiseaux remarquables, nicheuses sur le site

| Espèce | Nom français | Protection Nationale | Livre rouge national | Livre rouge régional |
|---------------------------|---------------------------|----------------------|----------------------|----------------------|
| <i>Athene noctua</i> | Chevêche d'Athéna | X | En Déclin | Vulnérable |
| <i>Otus scops</i> | Petit duc scops | X | | Vulnérable |
| <i>Accipiter gentilis</i> | Autour des Palombes | X | | Rare |
| <i>Falco subbuteo</i> | Faucon hobereau | X | | Rare |
| <i>Upupa epops</i> | Huppe fasciée | X | | En Déclin |
| <i>Motacilla flava</i> | Bergeronnette printanière | X | | En Déclin |
| <i>Galerida cristata</i> | Cochevis huppé | X | | A Surveiller |
| <i>Coturnix coturnix</i> | Caille des blés | | | A Surveiller |
| <i>Perdix perdix</i> | Perdrix grise | | | Indéterminé |
| <i>Vanellus vanellus</i> | Vanneau huppé | | En Déclin | A Surveiller |

1.3 Arrêté du 11 octobre 2010 instituant le Comité de Pilotage du site



PREFET des DEUX-SEVRES

PREFET de la VENDEE

Direction départementale des territoires
des Deux-Sèvres
*Mission Développement Durable
et Marais Poitevin*

Direction départementale des territoires
et de la mer de la Vendée
Service Eau, Risques et Nature

ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL

portant création et composition du Comité de Pilotage local
du site NATURA 2000 FR 5412013 intitulé « Plaine de Niort Nord-Ouest »

La Préfète des Deux Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur

Le Préfet de la Vendée
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu la directive n° 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil, du 30 novembre 2009, concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

Vu le Code de l'environnement Livre IV, titre Ier, chapitre IV (parties législative et réglementaire) ;

Vu la loi n°2001-1 du 3 janvier 2001 portant habilitation du gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en œuvre certaines dispositions du droit communautaire, notamment son article 3 ;

Vu la loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux ;

Vu l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition de directives communautaires et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-457 du 15 mai 2008 relatif aux sites Natura 2000 et modifiant le Code de l'environnement ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 17 septembre 2008 désignant le préfet des Deux Sèvres en qualité de préfet coordonnateur ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 août 2003 portant désignation du site Natura 2000 de la plaine de Niort Nord-Ouest (Zone de Protection Spéciale) ;

Vu les propositions du Directeur Départemental des Territoires des Deux-Sèvres, du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de Vendée et des Directeurs Régionaux de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Poitou-Charentes et des Pays de Loire ;

Sur proposition des Secrétaires Généraux des Préfectures des Deux Sèvres et de la Vendée ;

ARRÊTENT

Article 1er : Il est créé un comité de pilotage local (COPIL) pour l'élaboration et le suivi de la mise en oeuvre du document d'objectifs du site NATURA 2000 FR 5412013 – « Plaine de Niort Nord-Ouest ».

Article 2 : Sa composition est fixée ainsi qu'il suit, chacun des membres désignés ci-après pouvant se faire représenter :

• Représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

- Mme la Préfète des Deux-Sèvres ;
- M. le Préfet de la Vendée ;
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou-Charentes ;
- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement des Pays de la Loire ;
- M. le Directeur Départemental des Territoires des Deux-Sèvres ;
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée ;
- M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles de Poitou-Charentes ;
- M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles des Pays de la Loire ;
- M. le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de Poitou-Charentes Limousin ;
- M. le Délégué Interrégional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Bretagne - Pays de la Loire ;
- M. le Délégué Régional au tourisme de la région Poitou-Charentes ;
- M. le Délégué Régional au tourisme de la région Pays de la Loire ;
- M. le Directeur Départemental des finances publiques des Deux-Sèvres ;
- M. le Directeur Départemental des finances publiques de la Vendée ;
- M. le Chef du service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine des Deux-Sèvres ;
- M. le Chef du service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Vendée ;
- M. le Directeur de l'Agence Régionale de l'Office National des Forêts des Pays de la Loire ;
- M. le Directeur de l'Agence Régionale de l'Office National des Forêts de Poitou-Charentes ;
- M. le Directeur de l'Institut National de la Recherche Agronomique de Poitou-Charentes ;
- M. le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- M. le Délégué Interrégional Centre Poitou-Charentes de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ;
- Mme la Déléguée Interrégionale Bretagne - Pays de Loire de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)

• Collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés :

- Mme la Présidente du Conseil Régional de Poitou-Charentes ;
- M. le Président du Conseil Régional des Pays de la Loire ;
- M. le Président du Conseil Général des Deux-Sèvres ;
- M. le Président du Conseil Général de la Vendée ;
- Mmes et MM. les Maires d'Ardin, Béceleuf, Coulon, Faye-sur-Ardin, Sainte-Ouenne, Saint-Maxire, Saint-Pompain, Saint-Rémy, Surin, Villiers-en-Plaine ;
- MM. les Maires de Benet, Nieul-sur-l'Autize, Saint-Hilaire-des-Loges ;
- M. le Président de la Communauté de Communes GATINE-AUTIZE ;
- M. le Président de la Communauté d'Agglomération de NIORT ;
- M. le Président de la Communauté de Communes du VAL d'EGRAY ;
- M. le Président de la Communauté de Communes VENDEE, SEVRE, AUTIZE ;
- M. le Président du Syndicat intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres ;
- M. le Président du Syndicat Mixte du Parc Interrégional du MARAIS POITEVIN ;
- M. le Président du SIVOM de Coulonges-sur-l'Autize ;
- M. le Président du Syndicat des eaux du centre ouest ;
- M. le Président du SI du personnel de GERMOND-ROUVRE et de SAINTE-OUENNE ;
- M. le Président du SIVOM du Pays du MARAIS POITEVIN des Deux-Sèvres ;
- M. le Président du Syndicat mixte du MARAIS POITEVIN, bassin de La Vendée, de la Sèvre et des Autizes ;

• Représentants des Propriétaires :

- M. le Président du Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale des Deux-Sèvres ;
- M. le Président du Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale et Agricole de la Vendée ;
- M. le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers sylviculteurs des Deux-Sèvres ;
- M. le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers privés de la Vendée

• Organismes consulaires :

- M. le Président de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres ;
- M. le Président de la Chambre d'Agriculture de la Vendée ;
- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres ;
- M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée ;
- M. le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres ;
- M. le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vendée

• Organisations professionnelles et organismes exerçant leurs activités dans le domaine agricole, sylvicole, de la pêche, de la chasse, du sport et du tourisme ;

- M. le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Deux-Sèvres ;
- M. le Président de la Fédération de la Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ;

- M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres ;
- M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée ;
- M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles des Deux-Sèvres ;
- M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Vendée ;
- M. le Président de la Confédération Paysanne des Deux-Sèvres ;
- M. le Président de la Confédération Paysanne de la Vendée ;
- M. le Président de la Coordination Rurale des Deux-Sèvres ;
- M. le Président de la Coordination Rurale de la Vendée ;
- M. le Président des Jeunes Agriculteurs des Deux-Sèvres ;
- M. le Président des Jeunes Agriculteurs de Vendée ;
- M. le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif des Deux-Sèvres ;
- M. le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Vendée ;
- Mme la Présidente du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Deux-Sèvres ;
- M. le Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Vendée

• Associations agréées de protection de l'environnement :

- Mme la Présidente de Deux-Sèvres Nature Environnement ;
- M. le Président du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres ;
- M. le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux Poitou-Charentes ;
- M. le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux délégation Vendée ;
- M. le Président du Conservatoire Régional d'Espaces Naturels ;
- M. le Président de la société botanique du Centre-Ouest ;
- M. le Président de l'Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie ;
- Mme la Présidente de l'Association de Défense de l'Environnement en Vendée

• Organismes exerçant leurs activités dans le domaine de la préservation du patrimoine naturel :

- M. le Directeur du Centre d'Etudes Biologiques de Chizé ;
- M. le Président du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique

• Gestionnaires d'infrastructures :

- M. le Directeur de RTE, Réseau Transport Électricité ;
- M. le Délégué régional EDF de Poitou-Charentes ;
- M. le Délégué régional EDF des Pays de la Loire ;
- M. le Délégué régional GDF de Poitou-Charentes ;
- M. le Directeur général des Autoroutes du Sud de la France (ASF) ;
- M. le Directeur régional de France Télécom de Limousin Poitou-Charentes ;
- M. le Directeur régional de France Télécom des Pays de la Loire ;
- M. le Président du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SYDEV) ;

- M. le Directeur de l'Ecogestion des Routes - Conseil Général des Deux-Sèvres ;
- M. le Directeur des Infrastructures Routières et Maritimes - Conseil Général de la Vendée

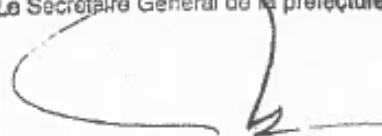
• Personnes associées :

- Mme et M. les Conseillers Généraux des cantons de Champdeniers, Coulonges-sur-l'Autize, Niort-Ouest, Niort-Nord ;
- MM. les Conseillers Généraux des cantons de Maillezais et de Saint-Hilaire-des-Loges.

Article 3 : Le Secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres, le Secrétaire général de la Préfecture de la Vendée, le Sous-Préfet de Fontenay-le-Comte, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Poitou-Charentes, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire, le Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres et le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Recueil des actes administratifs de chaque Préfecture et dont une copie sera adressée à l'ensemble des membres du Comité de pilotage.

Niort, le 11 OCT. 2010

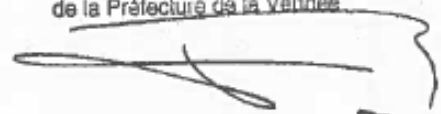
La Préfète des Deux-Sèvres,
pour la Préfète et par délégation,
Le Secrétaire Général de la préfecture



Jean Jacques BOYER

La Roche-sur-Yon, le 6 OCT. 2010

Le Préfet de la Vendée
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général
de la Préfecture de la Vendée



François PESNEAU

1.4 Arrêté portant approbation du DOCOB du site Natura 2000 FR 5412013 – 29 OCTOBRE 2015



PREFET des DEUX-SEVRES

PREFET de la VENDÉE

Direction départementale des territoires
des Deux-Sèvres
*Service eau et environnement
Unité natura 2000*

Direction départementale des territoires et de la mer
de la Vendée
*Service eau, risques et nature
Unité territoires-nature et développement local*

ARRÊTÉ INTERPRÉFECTORAL

portant approbation du document d'objectifs du site NATURA 2000
FR 5412013 intitulé "Plaine de Niort Nord-Ouest"

Le Préfet des Deux Sèvres
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le Préfet de la Vendée
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la directive n° 2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 (remplaçant la directive (CEE) n° 79/409) concernant la conservation des oiseaux sauvages ;

Vu la directive (CEE) n° 92-43 du Conseil des Communautés Européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

Vu la loi n°2001-1 du 3 janvier 2001 portant habilitation du gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en œuvre certaines dispositions du droit communautaire, notamment son article 3 ;

Vu l'ordonnance n°2001-321 du 11 avril 2001 relative à la transposition de directives communautaires et à la mise en œuvre de certaines dispositions du droit communautaire dans le domaine de l'environnement ;

Vu le Code de l'environnement Livre IV, titre Ier, chapitre IV (parties législative et réglementaire) ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 août 2003 portant désignation du site Natura 2000 de la plaine de Niort Nord-Ouest (Zone de Protection Spéciale) ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre du 17 septembre 2008 désignant le préfet des Deux-Sèvres en qualité de préfet coordonnateur ;

Vu l'arrêté interpréfectoral du 30 janvier 2015 fixant la nouvelle composition du Comité de Pilotage local du site NATURA 2000 FR 5412013 intitulé "Plaine de Niort Nord-Ouest";

Vu les travaux du comité de pilotage du site et notamment ses réunions du 23 novembre 2013 et du 20 février 2015 relatives à la validation du document d'objectifs et de la charte Natura 2000 du site ;

Vu l'avis du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel ;

Vu les propositions du Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Poitou-Charentes, du Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de Loire, du Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres, du Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée ;

Sur proposition des Secrétaires Généraux des Préfectures des Deux Sèvres et de la Vendée ;

ARRETEMENT

Article 1

Le document d'objectifs du site Natura 2000 « Plaine de Niort Nord-Ouest" (zone de protection spéciale n° FR5412013), comprenant les diagnostics, les objectifs de gestion, le programme d'action et la charte Natura 2000 est approuvé tel qu'annexé au présent arrêté.

Article 2

En fonction des résultats de l'évaluation périodique, le document d'objectifs pourra faire l'objet de modifications et d'une actualisation après validation par le comité de pilotage du site.

Article 3

Les orientations de gestion et les mesures contenues dans le document d'objectifs ainsi approuvé et destiné à conserver ou rétablir dans un état favorable à leur maintien à long terme les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvages qui justifient la désignation du site, trouvent à s'appliquer sur le territoire des communes suivantes dont tout ou partie du territoire est concerné par le site :

1° dans le département des Deux-Sèvres : Ardin, Béceleuf, Coulon, Faye-sur-Ardin, Sainte-Ouene, Saint-Pompain, Saint-Maxire , Saint-Rémy, Surin, Villiers-en-Plaine

2° dans le département de la Vendée : Benet, Nieul-sur-l'Autize, Saint-Hilaire-des-Loges.

Article 4

Le document d'objectifs ainsi approuvé est tenu à la disposition du public dans les mairies des communes visées à l'article 3, à la Préfecture des Deux-Sèvres, à la Préfecture de la Vendée, à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Poitou-Charentes, à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Pays de Loire, à la Direction départementale des territoires des Deux-Sèvres ainsi qu'à la Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée. Il est consultable sur le site internet de la DREAL Poitou-Charentes et Pays de Loire.

Article 5

Le Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres, le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Poitou-Charentes, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Pays de Loire, le Directeur départemental des territoires des Deux-Sèvres, le Directeur départemental des territoires et de la mer de la Vendée, les Maires des communes visées à l'article 3 sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre du comité de pilotage et inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Deux-Sèvres et de la Vendée.

Niort, le 19 NOV. 2015

Le Préfet des Deux-Sèvres,



Jérôme GUTTON

le 29 OCT. 2015

Le Préfet de la Vendée,



Jean-Benoît ALBERTINI

II. COMPTES-RENDUS DE COMITE DE PILOTAGE (COPIL)

2.1 COPIL 1 : Installation du Comité de Pilotage

Comité de pilotage du 15 juin 2011

- Courrier d'invitation
- Relevé de conclusion
- Présentation



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires
Mission Développement Durable et Marais Poitevin
Dossier suivi par Jean-François Morel
☎ 05 49 06 88 16
Courriel : jean-francois.morel@deux-sevres.gouv.fr

NIORT, le 13 MAI 2011

La Préfète des Deux-Sèvres

à

Mesdames et Messieurs les membres
du comité de pilotage du site Natura 2000
FR 5412013 "Plaine de Niort Nord-Ouest"

Objet : Site Natura 2000-fr 5412013 "Plaine de Niort Nord-Ouest" - invitation au comité de pilotage

Le comité de pilotage Natura 2000 pour le site FR 5412013 - "Plaine de Niort Nord-Ouest" a été institué par arrêté inter-préfectoral signé le 6 octobre 2010 par le Secrétaire Général de la Vendée et le 11 octobre 2010 par le Secrétaire Général des Deux-Sèvres.

Ce comité est chargé de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs (DOCOB).

Il réunit, outre les représentants de l'État et ceux des collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés, des représentants de propriétaires, d'organismes consulaires, d'organisations professionnelles et d'organismes exerçant leur activités dans le domaine agricole, sylvicole, de la pêche, de la chasse, du sport et du tourisme, d'associations agréées de protection de l'environnement, d'organismes exerçant leur activité dans le domaine du patrimoine naturel et de gestionnaires d'infrastructures. Quelques personnes associées font également partie du comité de pilotage.

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir participer ou de vous faire représenter à la réunion d'installation du comité de pilotage qui se tiendra le :

Mercredi 15 juin 2011 à 10 heures 00
Salle des fêtes
79160 VILLIERS en PLAINE

L'ordre du jour est le suivant :

- présentation du comité de pilotage
- présentation du réseau Natura 2000
- présentation du site concerné
- le document d'objectifs et les mesures contractuelles

Pour toute information complémentaire sur la démarche Natura 2000, vous pouvez consulter les sites Internet suivants :

www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr
www.natura2000.fr

pour la Direction Départementale de l'Équipement,
Le Préfète,
Le Secrétaire Général de la préfecture



Jean-Jacques BOYER

39, avenue de Paris - BP 526 79022 NIORT Cedex - TÉLÉPHONE : 05 49 06 88 88 - TÉLÉCOPIE : 05 49 06 89 99 - COURRIEL : ddet@deux-sevres.gouv.fr
HORAIRES D'OUVERTURE : 09 h 00 - 12 h 15 / 13 h 45 - 16 h 30 (13 h 30 le vendredi et veille de jour férié)

LISTE DES DESTINATAIRES

- x Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Poitou-Charentes
- x Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles Poitou-Charentes
- x Monsieur le Délégué Régional Poitou-Charentes Limousin de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- x Monsieur le Délégué Régional au tourisme de la Région Poitou-Charentes
- x Monsieur le Directeur Départemental des Services Fiscaux des Deux-Sèvres
- x Monsieur l'chef du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine des Deux-Sèvres
- x Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale Poitou-Charentes de l'Office National des Forêts
- x Monsieur le Directeur de L'institut National de la Recherche Agronomique de Poitou-Charentes
- x Monsieur le Délégué Interrégional Centre Poitou-Charentes de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
- x Monsieur le Président du Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale des Deux-Sèvres
- x Monsieur le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs des Deux-Sèvres
- x Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
- x Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres
- x Monsieur le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres
- x Monsieur le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Deux-Sèvres
- x Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres
- x Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Syndicat d'Exploitants Agricoles des Deux-Sèvres
- x Monsieur le Président de la Confédération Paysanne des Deux-Sèvres
- x Monsieur le Président de la Coordination Rurale des Deux-Sèvres
- x Monsieur le Président des Jeunes Agriculteurs des Deux-Sèvres
- x Monsieur le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif des Deux-Sèvres
- x Madame la Présidente du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Deux-Sèvres
- x Madame la Présidente de Deux-Sèvres Nature Environnement
- x Monsieur le Président du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
- x Monsieur le Président de la Ligue pour la Protection des oiseaux Poitou-Charentes
- x Monsieur le Président du conservatoire Régional d'Espaces Naturels
- x Monsieur le Président de la société Botanique du Centre Ouest
- x Monsieur le Directeur du Centre d'Etudes Biologiques de Chizé
- x Monsieur le Président du conservatoire Botanique National Sud-Atlantique
- x Monsieur le Directeur de RTE, Réseau Transport Electricité
- x Monsieur le Délégué Régional EDF Poitou-Charentes
- x Monsieur le Délégué Régional GDF Poitou-Charentes
- x Monsieur le Directeur Général des Autoroutes du Sud de la France (ASF)

- x Monsieur le Directeur de France Télécom, Direction Régionale Limousin, Poitou-Charentes
- x Monsieur le Directeur de l'Ecogestion des Routes-Conseil Général des Deux-Sèvres
- x Monsieur le Conseiller Général de Champdeniers
- x Monsieur le Conseiller Général de Coulonges sur l'Autize
- x Monsieur le Conseiller Général de Niort-Ouest
- x Monsieur le Conseiller Général de Niort-Nord



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires
Mission Développement Durable et Marais Poitevin
Dossier suivi par Jean-François Morel
☎ 05 49 06 88 16

Courriel : jean-francois.morel@deux-sevres.gouv.fr

NATURA 2000 : ZPS "Plaine de Niort Nord-Ouest"

Compte rendu de la réunion d'installation du copil du 15 juin 2011 - Villiers-en-Plaine

Tenue sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques BOYER, Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres, la réunion d'installation du comité de pilotage du site Natura 2000 "Plaine de Niort Nord-Ouest" a eu lieu le 15 juin 2011.

Étaient présents :

- M. Jean- Jacques BOYER, Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres
- Mme Frédérique CHAUMEREUIL, Préfecture de la Vendée et Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Vendée
- Mme Catherine MENARD, DREAL Poitou-Charentes
- M. André TURPAUD, DREAL Pays de Loire
- M. Rodolphe GOANVIC, Direction Départementale des Finances Publiques des Deux-Sèvres
- M. Alain PAROT, Maire de Villiers en Plaine
- M. Daniel DAVID, Maire de Benet
- M. Gilles ROY, Conseiller Municipal de Ardin
- Mme Elisabeth MAILLARD, Maire de Saint Rémy
- M. Patrick PRIMAULT, Adjoint au Maire de Saint-Maxire
- M. Joël MORIN, Adjoint au Maire de Saint-Hilaire des Loges ;
- M. Hervé DUTOIS, ONCFS – Service Départemental des Deux-Sèvres
- M. Xavier FICHET, Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
- Mme Natacha BOUËT, Conseil Général – service biodiversité
- M. Robert LOUDES, Comité Départemental Olympique des Deux-Sèvres
- M. Christian BAILLY Vice-Président du SIAH représentant M. BONNET Conseiller Général du canton de Coulonges-sur-l'Autize
- M. Guy BOBINET, Association vendéenne pour la qualité de la vie
- M. Yves GAUGRIS, Président de la LPO de Vendée
- M. David BERTHONNEAU, Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres ;
- M. Mathieu REGIS, Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée
- Mme Anne FLEURET, Direction Régionale Orange
- M. Jean-Louis BENETREAU-OLIVIER, Direction Départementale des Finances Publiques de la Vendée
- M. Jean-Marc RENAUDEAU, Secrétaire et Président du Comité d'Orientation des Productions Végétales - Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
- Mme Charlotte BEZY, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
- M. Denis CLEMENCEAU, Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale et Agricole de la Vendée
- Mme Isabelle MOUZAY, Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres
- M. Charles DELHOMME, Comité Départemental Olympique de la Vendée et Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Vendée
- M. Xavier GARREAU, Association de Défense de l'Environnement en Vendée
- M. de La ROCHEBROCHARD, Vice Président de la forêt privée des Deux-Sèvres
- M. Jean-François MOREL, Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres

39, avenue de Paris - BP 526 79022 NIORT Cedex - TÉLÉPHONE : 05 49 06 88 88 - TÉLÉCOPIE : 05 49 06 89 99 - COURRIEL : dsh@deux-sevres.gouv.fr

HORAIRES D'OUVERTURE : 09 h 00 – 12 h 15 / 13 h 45 – 16 h 30 (15 h 30 le vendredi et veille de jour férié)

Excusés :

- Mme Ségolène ROYAL, Présidente du Conseil Régional Poitou-Charentes
- M. Eric GAUTIER, Président du Conseil Général des Deux-Sèvres
- M. Bruno RETAILLEAU, Président du Conseil Général de la Vendée
- M. Jean-Claude MERCERON, Sénateur de la Vendée, Président du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement de la Vendée (SYDEV)
- M. Thierry CAILLET, Président de la Communauté de Communes du Val d'Egray
- M. Jacques BROSSARD, Président du Syndicat Intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres (SIEDS)
- M. le Directeur régional des affaires culturelles des Pays de la Loire
- Mme Roseline ROUSSIASSE, Présidente du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Deux-Sèvres
- M. le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Poitou-Charentes
- M. Jacques PELLERIN, administrateur du GODS
- M. le Chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de la Vendée
- M. Eric BACHELIER, Chef du Service Départemental de l'ONEMA
- M. le Président de Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- M. le Président du Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale et Agricole de la Vendée
- M. Frédéric BLANCHARD, Directeur du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique
- M. le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres

En introduction, M. BOYER, Secrétaire Général de la Préfecture des Deux Sèvres fait un rappel des personnes excusées et propose un tour de table.

Il présente ensuite la composition du copil issue de l'arrêté interpréfectoral signé le 6 octobre 2010 par le Secrétaire Général de la Vendée et le 11 octobre par le Secrétaire Général des Deux-sèvres.

Le copil est composé de représentants de l'Etat et de ses établissements publics, des collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés, des propriétaires, des organismes consulaires, des organisations professionnelles et organismes exerçant leurs activités dans le domaine agricole, sylvicole de la pêche, de la chasse, du sport et du tourisme. Les associations agréées de protection de l'environnement, les organismes exerçant leurs activités dans le domaine de la préservation du patrimoine naturel, les gestionnaires d'activités ainsi que les personnes associées sont également représentés (article R.414-8 du code de l'environnement).

Mme MENARD fait un rappel des objectifs de la biodiversité au niveau international et national. Elle présente le diaporama (joint au compte rendu). Elle rappelle l'historique du site et son intégration dans le réseau Natura 2000. Le site est ensuite décrit avec l'intérêt écologique qu'il présente et une description brève des espèces qui ont justifié la désignation du site.

Le contenu d'un document d'objectifs et son élaboration ont été également présentés. Elle précise que le site est suivi depuis une dizaine d'années par les associations naturalistes et qu'une mise à jour de l'inventaire ornithologique sera faite dans le cadre de l'élaboration du DOCOB. Le copil a un rôle de validation mais des groupes de travail ouverts à tous participent à l'élaboration du document notamment sur la partie enjeux, les fiches actions et la Charte Natura 2000.

Les actions contractuelles de type mesures agro-environnementales territorialisées (MAEt) existent déjà sur le site et sont animées par le GODS.

Les inventaires naturalistes se feront sur une année complète de manière à tenir compte des oiseaux nicheurs, migrateurs et hivernants.

Un dialogue s'engage

Mme le Maire de Saint-Rémy demande si le DOCOB est opposable aux documents d'urbanisme. M. BOYER précise que le DOCOB doit être pris en compte lors de l'élaboration du document d'urbanisme. Normalement, il doit être tenu compte du site Natura 2000 dans le zonage PLU.

Il y a aussi l'étude d'évaluation des incidences qui doit être établie lors de l'élaboration du document d'urbanisme. Cette étude doit démontrer que le plan d'urbanisme ne porte pas atteinte de façon significative au site Natura 2000 au regard des objectifs de conservation du site.

Le représentant de la LPO rappelle que quatre ZPS ont été désignées dans les Deux-Sèvres. Il évoque la situation dramatique dans laquelle se trouve l'outarde. Il est également précisé les enjeux qu'il y a sur les autres espèces comme le Busard cendré, le gorge bleu à miroir dont on a ici la densité la plus forte du Poitou-Charentes.

M. PRIMAULT rappelle que les impératifs de protection des espèces se heurtent au besoin d'un développement local.

M. BOYER précise que Natura 2000 doit tenter de concilier le développement local avec les impératifs environnementaux.

M. RENAUDEAU (Chambre d'agriculture) : concernant les compensations environnementales, il est demandé à ce que la contractualisation de type mesures agro-environnementales territorialisées soit faite dans le respect des délais pour le règlement des mesures. Il y a du retard dans le règlement (responsabilité Maaprat).

En conclusion sur les étapes à venir, l'opérateur en charge de l'élaboration du DOCOB sera présenté lors du prochain Copil fin 2011 – début 2012.

26 JAN. 2012

La Préfète,
Le Secrétaire Général de la Préfecture



Jean Jacques BOYER

LISTE DE DIFFUSION POUR LE DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

- ✓ Madame la Préfète des Deux-Sèvres
- ✓ Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou-Charentes
- ✓ Monsieur le Directeur Départemental des Territoires des Deux-Sèvres
- ✓ Monsieur le Directeur Régional des Affaires Culturelles de Poitou-Charentes
- ✓ Monsieur le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de Poitou-Charentes Limousin
- ✓ Monsieur le Directeur Régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du Travail et de l'Emploi de Poitou-Charentes
- ✓ Monsieur le Directeur Départemental des finances publiques des Deux-Sèvres
- ✓ Monsieur le Chef du service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine des Deux-Sèvres
- ✓ Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de l'Office National des Forêts de Poitou-Charentes
- ✓ Monsieur le Directeur de l'Institut National de la Recherche Agronomique de Poitou-Charentes
- ✓ Monsieur le Délégué Interrégional Centre Poitou-Charentes de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
- ✓ Madame la Présidente du Conseil Régional de Poitou-Charentes
- ✓ Monsieur le Président du Conseil Général des Deux-Sèvres
- ✓ Monsieur le Maire d'Ardin
- ✓ Madame le Maire Béceleuf
- ✓ Monsieur le Maire de Coulon
- ✓ Monsieur le Maire de Faye-sur-Ardin
- ✓ Monsieur le Maire de Sainte-Ouene
- ✓ Monsieur le Maire de Saint-Maxire
- ✓ Monsieur le Maire de Saint-Pompain
- ✓ Madame le Maire de Saint-Rémy
- ✓ Monsieur le Maire de Surin
- ✓ Monsieur le Maire de Villiers-en-Plaine
- ✓ Monsieur le Conseiller Général du canton de Champdeniers
- ✓ Monsieur le Conseiller Général du canton de Coulonges-sur-l'Autize
- ✓ Monsieur le Conseiller Général du canton de Niort-Ouest
- ✓ Monsieur le Conseiller Général du canton de Niort-Nord
- ✓ Monsieur le Président de la Communauté de Communes Gâtine-Autize
- ✓ Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Niort
- ✓ Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Val d'Egray
- ✓ Monsieur le Président du Syndicat intercommunal d'Energie des Deux-Sèvres
- ✓ Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais Poitevin
- ✓ Monsieur le Président du SIVOM de Coulonges-sur-l'Autize
- ✓ Monsieur le Président du Syndicat des eaux du centre ouest
- ✓ Monsieur le Président du SI du personnel de Germond Rouvre et de Sainte-Ouene
- ✓ Madame la Présidente du SIVOM du Pays du MARAIS POITEVIN des Deux-Sèvres
- ✓ Monsieur le Président du Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale des Deux-Sèvres
- ✓ Monsieur le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers sylviculteurs des Deux-Sèvres
- ✓ Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
- ✓ Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres
- ✓ Monsieur le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres
- ✓ Monsieur le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Deux-Sèvres
- ✓ Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres

- ✓ Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles des Deux-Sèvres
- ✓ Monsieur le Président de la Confédération Paysanne des Deux-Sèvres
- ✓ Monsieur le Président de la Coordination Rurale des Deux-Sèvres
- ✓ Monsieur le Président des Jeunes Agriculteurs des Deux-Sèvres
- ✓ Monsieur le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif des Deux-Sèvres
- ✓ Madame la Présidente du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Deux-Sèvres
- ✓ Madame la Présidente de Deux-Sèvres Nature Environnement
- ✓ Monsieur le Président du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
- ✓ Monsieur le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux Poitou-Charentes
- ✓ Monsieur le Président du Conservatoire Régional d'Espaces Naturels
- ✓ Monsieur le Président de la société botanique du Centre-Ouest
- ✓ Monsieur le Directeur du Centre d'Etudes Biologiques de Chizé
- ✓ Monsieur le Président du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique
- ✓ Monsieur le Directeur de RTE, Réseau Transport Electricité
- ✓ Monsieur le Délégué régional EDF de Poitou-Charentes
- ✓ Monsieur le Délégué régional GDF de Poitou-Charentes
- ✓ Monsieur le Directeur général des Autoroutes du Sud de le France (ASF)
- ✓ Monsieur le Directeur régional de France Télécom de Limousin Poitou-Charentes
- ✓ Monsieur le Directeur de l'Ecogestion des Routes - Conseil Général des Deux-Sèvres

62
/

LISTE DE DIFFUSION POUR LE DEPARTEMENT DE LA VENDEE

- ✓ Monsieur le Préfet de la Vendée
- ✓ Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- ✓ Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Vendée
- ✓ Monsieur le Délégué Interrégional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage Bretagne - Pays de la Loire
- ✓ Monsieur le Délégué Régional au tourisme de la région Pays de la Loire
- ✓ Monsieur le Directeur Départemental des finances publiques de la Vendée
- ✓ Monsieur le Chef du service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine de la Vendée
- ✓ Monsieur le Directeur de l'Agence Régionale de l'Office National des Forêts des Pays de la Loire
- ✓ Monsieur le Directeur de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne
- ✓ Madame la Déléguée Interrégionale Bretagne - Pays de Loire de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
- ✓ Monsieur le Président du Conseil Régional des Pays de la Loire
- ✓ Monsieur le Président du Conseil Général de la Vendée
- ✓ Monsieur le Maire de Benet
- ✓ Monsieur le Maire de Nieul-sur-l'Autize
- ✓ Monsieur le Maire de Saint-Hilaire-des-Loges
- ✓ Monsieur le Conseiller Général du canton de Maillezais
- ✓ Monsieur le Conseiller Général du canton de Saint - Hilaire-des-Loges
- ✓ Monsieur le Président de la Communauté de Communes Vendée, Sèvre, Autize
- ✓ Monsieur le Président du Syndicat mixte du Marais Poitevin, Bassin de la Vendée, de la Sèvre et des Autizes
- ✓ Monsieur le Président du Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale et Agricole de la Vendée
- ✓ Monsieur le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers privés de la Vendée
- ✓ Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Vendée
- ✓ Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée
- ✓ Monsieur le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Vendée
- ✓ Monsieur le Président de la Fédération de la Vendée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- ✓ Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée
- ✓ Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de la Vendée
- ✓ Monsieur le Président de la Confédération Paysanne de la Vendée
- ✓ Monsieur le Président de la Coordination Rurale de la Vendée
- ✓ Monsieur le Président des Jeunes Agriculteurs de Vendée
- ✓ Monsieur le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Vendée
- ✓ Monsieur le Président du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de la Vendée
- ✓ Monsieur le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux délégation Vendée
- ✓ Monsieur le Président de l'Association Vendéenne pour la Qualité de la Vie
- ✓ Madame la Présidente de l'Association de Défense de l'Environnement en Vendée
- ✓ Monsieur le Délégué régional EDF des Pays de la Loire
- ✓ Monsieur le Directeur régional de France Télécom des Pays de la Loire
- ✓ Monsieur le Président du Syndicat départemental d'énergie et d'équipement de la Vendée (SYDEV)
- ✓ Monsieur le Directeur des Infrastructures Routières et Maritimes - Conseil Général de la Vendée

39



DREAL Poitou-Charentes

Site Natura 2000 « Plaine de Niort nord-ouest » n°FR5412013



15 juin 2011
Villiers en Plaine

Association pour la préservation de l'environnement
15 rue de la République - 79100 Niort
Téléphone : 05 49 51 11 11 - Fax : 05 49 51 11 12
www.apec-environnement.fr

Présent
pour
l'avenir



ZPS Niort nord-ouest

1/28



☐ Ordre du jour

- 1/ Présentation du Comité de pilotage : JF Morel, DDT
- 2/ Le réseau Natura 2000
- 3/ Le site de la plaine de Niort nord-ouest
- 4/ Contenu d'un Document d'objectifs (DOCOB)
- 5/ Démarche d'élaboration du DOCOB

Association pour la préservation de l'environnement
15 rue de la République - 79100 Niort
Téléphone : 05 49 51 11 11 - Fax : 05 49 51 11 12
www.apec-environnement.fr

Présent
pour
l'avenir



ZPS Niort nord-ouest

2/28



Constitution du réseau Natura 2000

Un réseau européen de sites

⇒ pour conserver la diversité biologique
(habitats naturels et espèces)

dans une logique de développement durable

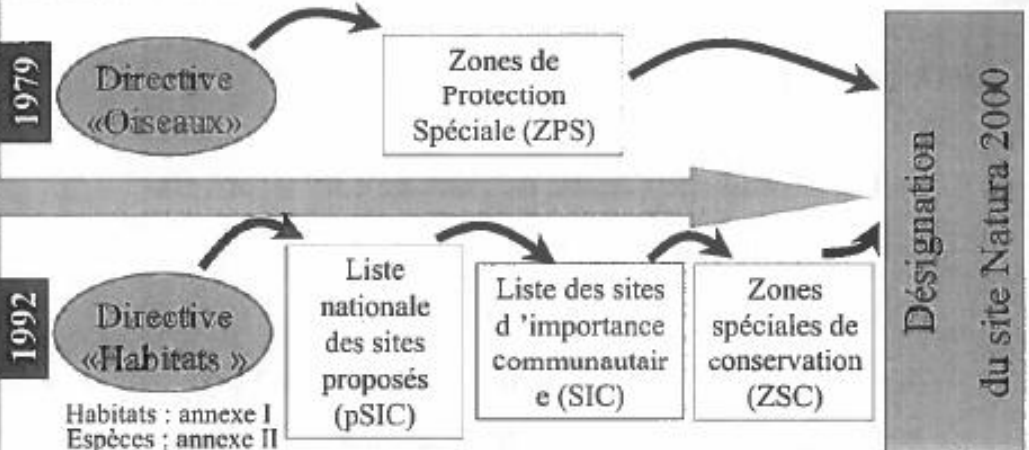
→ atteindre les objectifs de conservation fixés par la directive « Habitats » et « Oiseaux », en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles locales

Document élaboré par le GON
Natura 2000
Présent pour l'avenir

Présent pour l'avenir

ZPS Niort nord-ouest

1/20



Pour chaque site :

un DOCOB = document d'objectifs élaboré par un opérateur

mis en œuvre par une structure animatrice

Document élaboré par le GON
Natura 2000
Présent pour l'avenir

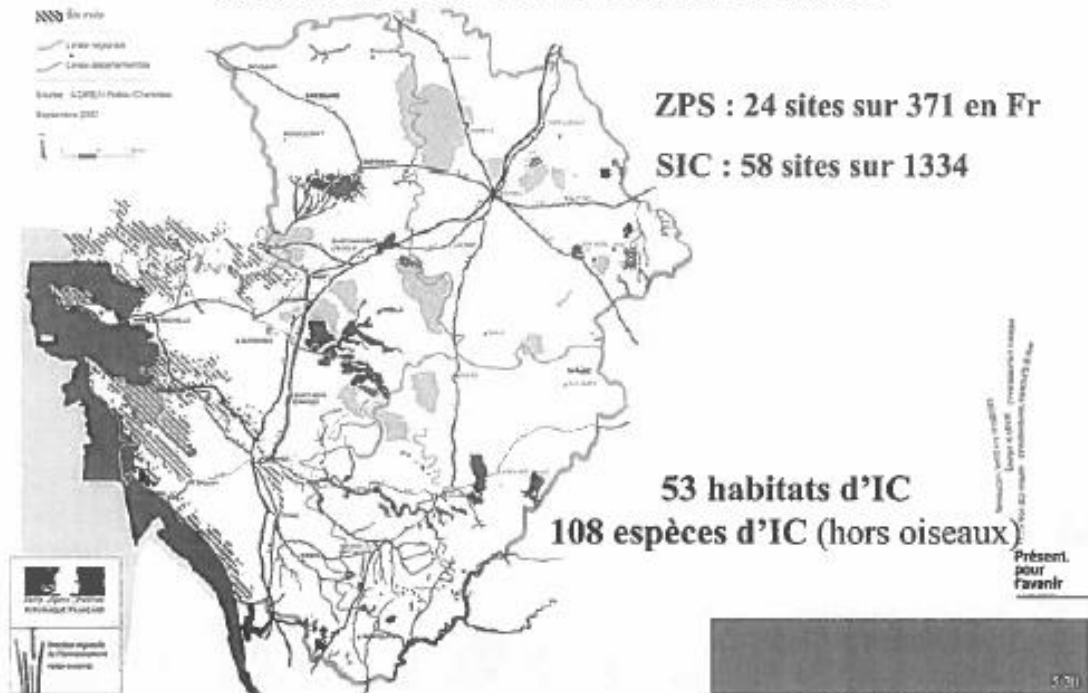
Présent pour l'avenir

ZPS Niort nord-ouest


4/20

Le réseau régional : Environ 12 % du territoire

82 sites en Poitou-Charentes dont 11 mixtes



3/ ZPS Plaine de Niort nord-ouest



☒ Zone de Protection Spéciale : Plaine de Niort nord-ouest

Enjeux avifaunistiques reconnus :

- ZICO PC 10 « Plaine de Niort nord-ouest »
- ZNIEFF de type 2 « Plaine de Niort nord-ouest »
(anciennement Plaine de Villiers)


Réseau Ornithologique des Deux-Sèvres
 Fédération Française pour l'Ornithologie
 Fédération Française pour l'Étude et la Protection des Oiseaux

Présent pour l'avenir

ZPS Niort nord-ouest

7/70

3/ ZPS Plaine de Niort nord-ouest



☒ Naissance du site Natura 2000

- 26 août 2003 : désignation du site au titre de Natura 2000 par AM
- 17 septembre 2008 : AM désignant le préfet des deux-sèvres coordinateur
- 11 octobre 2010 : arrêté préfectoral de composition du COPIL
- 21 janvier 2011 : réunion d'information des collectivités

Réseau Ornithologique des Deux-Sèvres
 Fédération Française pour l'Ornithologie
 Fédération Française pour l'Étude et la Protection des Oiseaux

Présent pour l'avenir

ZPS Niort nord-ouest

8/21

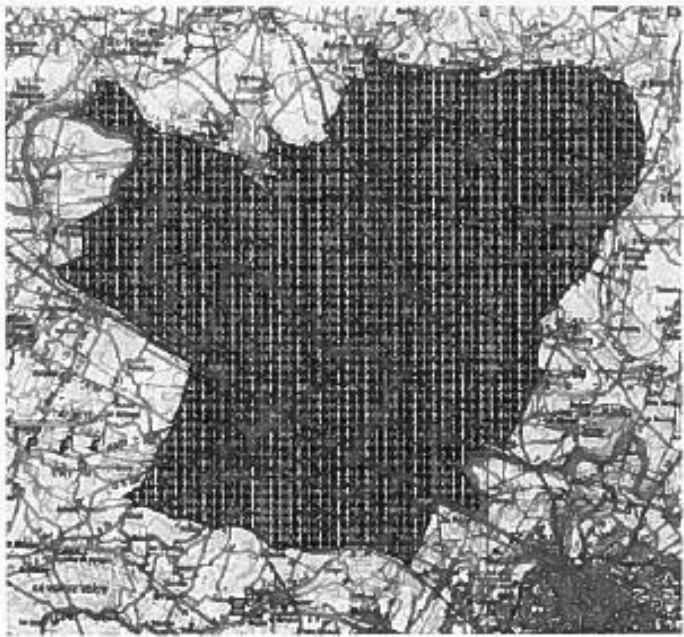
3/ ZPS Plaine de Niort nord-ouest

NATURA 2000

Description du site

13 communes :

Superficie :
17 045 ha
dont 4 805 ha
en Vendée



Présent pour l'avenir



ZPS Niort nord-ouest

3/ ZPS Plaine de Niort nord-ouest

NATURA 2000

Intérêt écologique

Secteur caractérisé par un paysage ouvert attractif pour la grande avifaune de plaine


Présent pour l'avenir

ZPS Niort nord-ouest

3/ ZPS Plaine de Niort nord-ouest




**Ont justifié la désignation du site :
15 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire
(inscrite à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux)**



Buse à queue blanche




Buse à queue noire




Garde-bœuf



Buse des roseaux



Océanite



Puffin de la Manche


Association pour la préservation de l'écologie
 10 rue de la République - 79100 Niort
 Tél : 05 49 51 12 27
 E-mail : association@apnec.fr
 Site : www.apnec.fr


Présent pour l'avenir

ZPS Niort nord-ouest


11/28

3/ ZPS Plaine de Niort nord-ouest







Alouette lulu




Faucon émerillon




Faucon pèlerin




Gorgebleue à miroir



Pluvier guignard



Pluvier doré





Pluvier à dos blanc

ZPS Niort nord-ouest


11/28

3/ ZPS Plaine de Niort nord-ouest






Milvus noir



Bombus agrorum



Milvus royal


Données GODS 2010

Rédaction : G. de la Rivière, G. de la Rivière, G. de la Rivière, G. de la Rivière
 Illustrations : G. de la Rivière, G. de la Rivière, G. de la Rivière, G. de la Rivière
 Préparez pour l'avenir

ZPS Niort nord-ouest

23/28

4/ Contenu d'un DOCOB



❖ 4/ Le Document d'Objectifs

- ❖ un DOCOB pour chaque site
- ❖ élaboré sous l'égide du comité de pilotage présidé par le Préfet ou un élu
- ❖ par un opérateur : bureau d'études ou association
- ❖ en concertation avec les acteurs locaux, par l'intermédiaire du Comité de Pilotage et des groupes de travail
- ❖ dont le contenu est défini par le code de l'environnement : article R414-11
- ❖ non opposable mais visant à rendre compatible le développement du territoire et la préservation de la biodiversité

Rédaction : G. de la Rivière, G. de la Rivière, G. de la Rivière, G. de la Rivière
 Illustrations : G. de la Rivière, G. de la Rivière, G. de la Rivière, G. de la Rivière
 Préparez pour l'avenir

ZPS Niort nord-ouest

4/28

4/ Contenu d'un DOCOB

NATURA 2000

Cahier des charges de l'élaboration d'un DOCOB

Rapport de présentation

| | Réalisation |
|-----------------------------|---|
| Aire d'étude | Transcription du périmètre sur orthophoto + vérification de la pertinence du périmètre |
| Inventaire biologique | Prospections de terrain Inventaire et caractérisation des habitats naturels et espèces présents Évaluation de leur état de conservation Cartographie |
| Inventaire socio-économique | Identification des acteurs Inventaire des activités humaines Cartographie |
| Diagnostic | Déterminer les interactions entre activités humaines et habitats et espèces Définir des unités de gestion |
| Hierarchisation des enjeux | Définir les enjeux Hiérarchiser les enjeux |

Présent pour l'avenir

ZPS Niort nord-ouest

18/20

4/ Contenu d'un DOCOB

NATURA 2000

Objectifs de développement durable

Proposition de mesures

| | Réalisation |
|---|--|
| Détermination des objectifs de développement durable | En concertation Objectifs de conservation Objectifs opérationnels |
| Élaboration des propositions de mesures | En concertation Définition des actions Rédaction des mesures Rédaction de la Charte |
| Modalités de suivi des mesures et de l'état de conservation des habitats et des espèces | Indicateurs de suivi biologiques Indicateurs de suivi des actions |
| Aide à l'évaluation des projets susceptibles d'intervenir sur le site | En concertation Liste de projets susceptibles d'affecter le site |

Présent pour l'avenir

ZPS Niort nord-ouest

18/20



Mesures contractuelles

3 modalités d'engagement volontaire
(R414-12 à 18 du CE)

1- Les MAE territorialisées sur parcelles agricoles (SAU)

2- Les Contrats Natura 2000 sur parcelles hors SAU

3- La Charte NATURA 2000

Association Ornithologique des Deux-Sèvres
 10 rue de la République - 79100 Niort
 Téléphone : 02 51 02 02 02 - 02 51 02 02 02

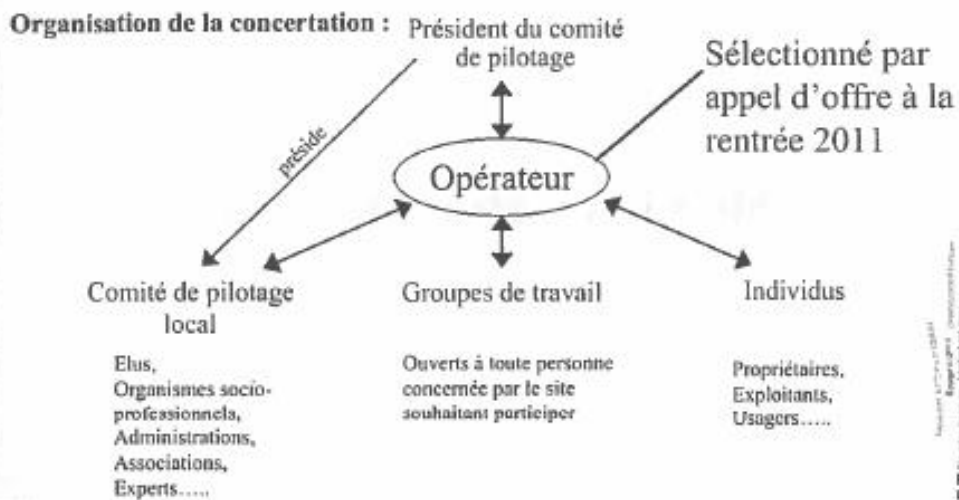
Présent pour l'avenir

ZPS Niort nord-ouest

17/20



5/ Démarche d'élaboration du Docob

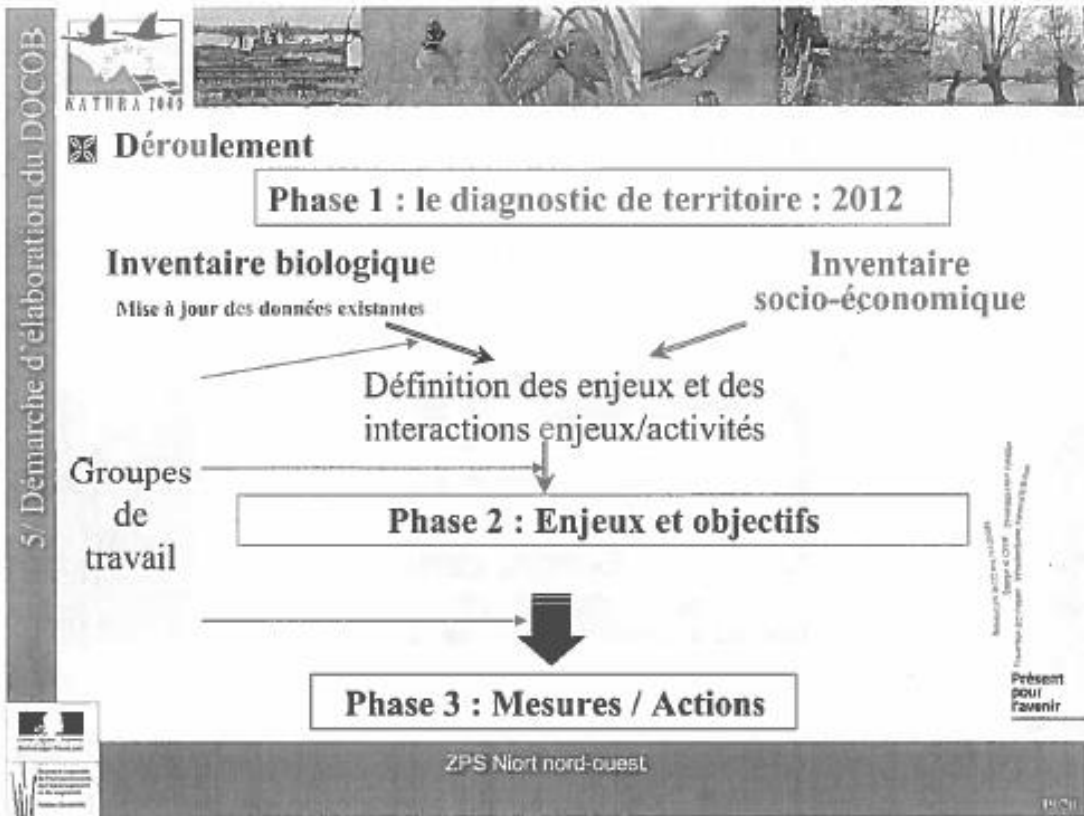


Association Ornithologique des Deux-Sèvres
 10 rue de la République - 79100 Niort
 Téléphone : 02 51 02 02 02 - 02 51 02 02 02

Présent pour l'avenir

ZPS Niort nord-ouest

18/20



Merci de votre attention

ZPS Niort nord-ouest

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie
Bureau de l'ONC - Parc de la Vallée
Foucault 49100 - Niort
Téléphone : 05 49 49 49 49

Présent pour l'avenir



DREAL Poitou-Charentes

Site Natura 2000 « Plaine de Niort nord-ouest » n°FR5412013



15 juin 2011
Villiers en Plaine

Document communiqué en vertu de la Loi n° 178 du 6 janvier 1978 sur l'accès à l'information.

Présent pour l'avenir



ZPS Niort nord-ouest

1/20



☒ Ordre du jour

- 1/ Présentation du Comité de pilotage : JF Morel, DDT
- 2/ Le réseau Natura 2000
- 3/ Le site de la plaine de Niort nord-ouest
- 4/ Contenu d'un Document d'objectifs (DOCOB)
- 5/ Démarche d'élaboration du DOCOB

Document communiqué en vertu de la Loi n° 178 du 6 janvier 1978 sur l'accès à l'information.

Présent pour l'avenir



ZPS Niort nord-ouest

2/20

2/ Le réseau Natura 2000

Constitution du réseau Natura 2000

Un réseau européen de sites
 ⇒ pour conserver la diversité biologique
 (habitats naturels et espèces)

dans une logique de développement durable

→ atteindre les objectifs de conservation fixés par la directive « Habitats » et « Oiseaux », en tenant compte des exigences économiques, sociales et culturelles locales

Présent pour l'avenir

ZPS Niort nord-ouest

4/0

2/ Le réseau Natura 2000

1979 Directive « Oiseaux »

1992 Directive « Habitats »
 Habitats : annexe I
 Espèces : annexe II

Liste nationale des sites proposés (pSIC)

Liste des sites d'importance communautaire (SIC)

Zones spéciales de conservation (ZSC)

Zones de Protection Spéciale (ZPS)

Désignation du site Natura 2000

Pour chaque site :
 un DOCOB = document d'objectifs élaboré par un opérateur
 mis en œuvre par une structure animatrice

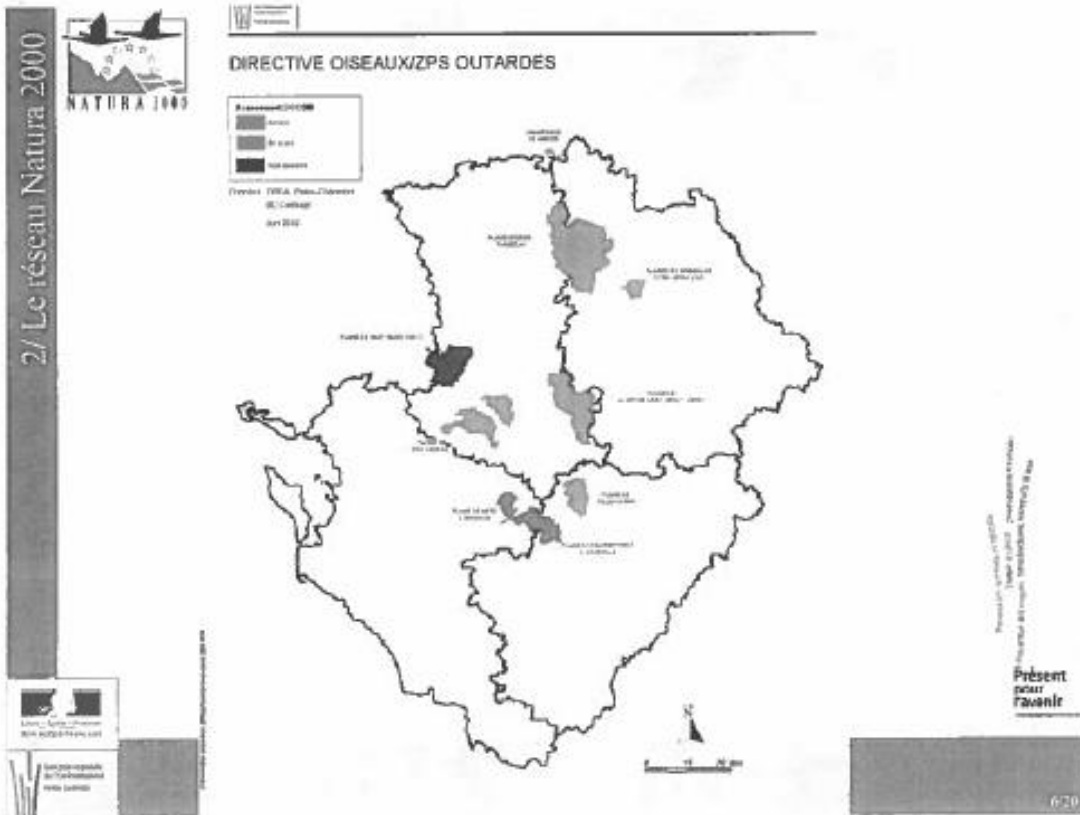
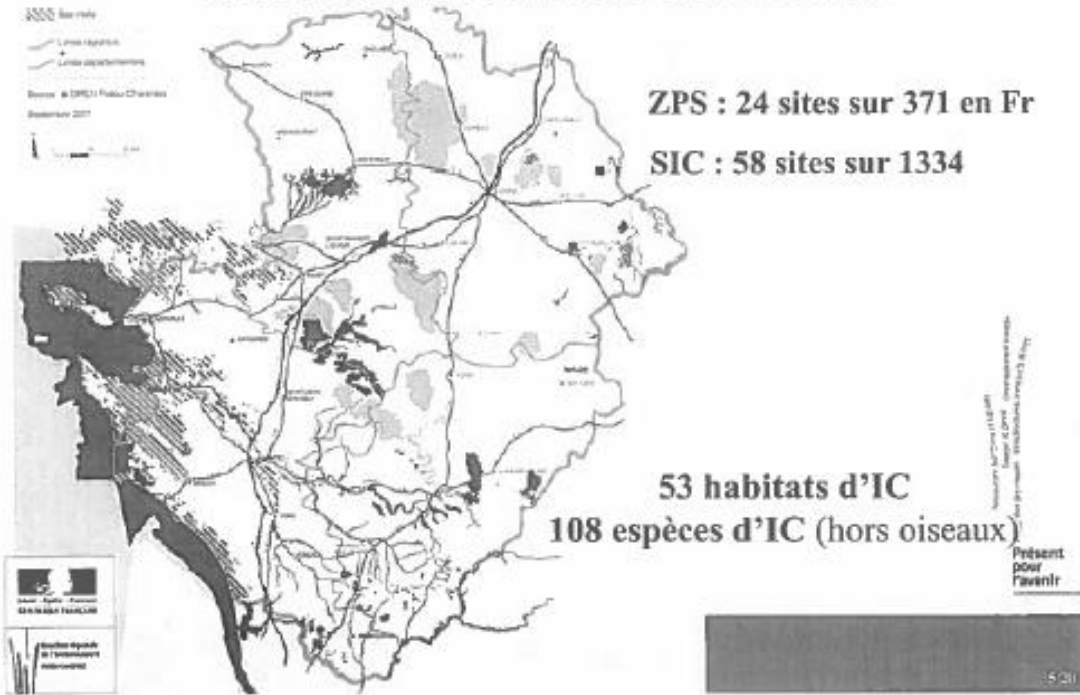
Présent pour l'avenir

ZPS Niort nord-ouest



4/9

Le réseau régional : Environ 12 % du territoire

82 sites en Poitou-Charentes dont 11 mixtes



3/ ZPS Plaine de Niort nord-ouest

Zone de Protection Spéciale : Plaine de Niort nord-ouest

Enjeux avifaunistiques reconnus :



- ZICO PC 10 « Plaine de Niort nord-ouest »
- ZNIEFF de type 2 « Plaine de Niort nord-ouest »
(anciennement Plaine de Villiers)

Présent pour l'avenir

ZPS Niort nord-ouest

1/20

3/ ZPS Plaine de Niort nord-ouest

Naissance du site Natura 2000

- 26 août 2003 : désignation du site au titre de Natura 2000 par AM
- 17 septembre 2008 : AM désignant le préfet des deux-sevres coordinateur
- 11 octobre 2010 : arrêté préfectoral de composition du COPIL
- 21 janvier 2011 : réunion d'information des collectivités

Présent pour l'avenir

ZPS Niort nord-ouest

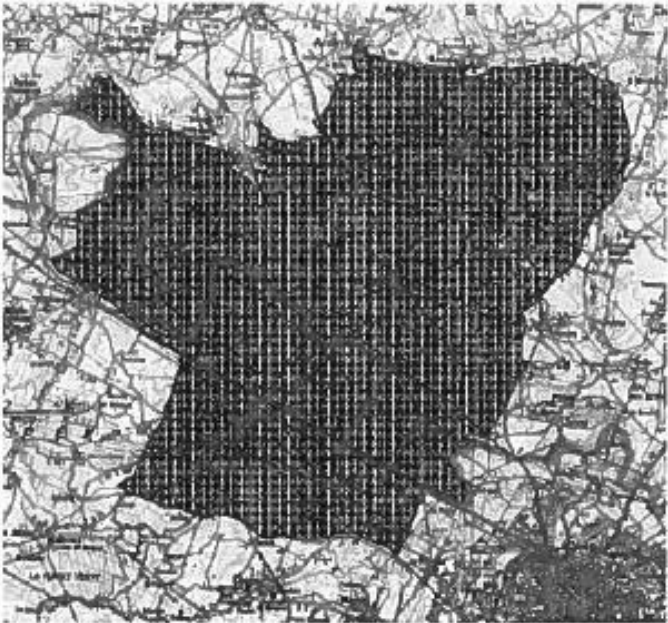
4/20

3/ ZPS Plaine de Niort nord-ouest

Description du site

13 communes :

Superficie :
17 045 ha
dont 4 805 ha
en Vendée



NATURA 2000

Présent pour l'avenir



ZPS Niort nord-ouest

9/20

3/ ZPS Plaine de Niort nord-ouest

Intérêt écologique

Secteur caractérisé par un paysage ouvert attractif pour la grande avifaune de plaine

NATURA 2000

Présent pour l'avenir

ZPS Niort nord-ouest

10/20

3/ ZPS Plaine de Niort nord-ouest



**Ont justifié la désignation du site :
15 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire
(inscrite à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux)**

*Busard
cendré*



*Busard
noir*



Querc de campagnole



*Busard des
roseaux*



*Oxyechus
cristallin*



*Pu-
grèche
à sonnet*




ZPS Niort nord-ouest


Le Natura 2000 est un réseau d'espaces protégés
 administrés par les autorités nationales, régionales,
 départementales ou locales.
 Le site est inscrit à l'annexe I de la Directive Oiseaux
 (1979/409/CEE) et à l'annexe II de la Directive Habitats
 (1992/43/CEE).

**Présent
pour
l'avenir**


3/ ZPS Plaine de Niort nord-ouest




*Asio
fala*




*Falco
emeraldus*




*Falco
pelegrinus*




*Gauz blave
à miroir*




*Pluvier
gargaud*




*Pluvier
dore*




*Pluvier
dore*




3/ ZPS Plaine de Niort nord-ouest






Milan noir



Bombus agrorum



Milan royal


Données GODES 2010

Présent pour l'avenir

ZPS Niort nord-ouest

Natura 2000
Natura 2000
Natura 2000

4/ Contenu d'un DOCOB



❖ 4/ Le Document d'Objectifs


- ❖ un DOCOB pour chaque site
- ❖ élaboré sous l'égide du comité de pilotage présidé par le Préfet ou un élu
- ❖ par un opérateur : bureau d'études ou association
- ❖ en concertation avec les acteurs locaux, par l'intermédiaire du Comité de Pilotage et des groupes de travail
- ❖ dont le contenu est défini par le code de l'environnement : article R414-11
- ❖ non opposable mais visant à rendre compatible le développement du territoire et la préservation de la biodiversité

Présent pour l'avenir

ZPS Niort nord-ouest

Natura 2000
Natura 2000
Natura 2000

4/ Contenu d'un DOCOB



Cahier des charges de l'élaboration d'un DOCOB


Rapport de présentation

| | Réalisation |
|-----------------------------|---|
| Aire d'étude | Transcription du périmètre sur orthophoto + vérification de la pertinence du périmètre |
| Inventaire biologique | Prospections de terrain Inventaire et caractérisation des habitats naturels et espèces présents Évaluation de leur état de conservation Cartographie |
| Inventaire socio-économique | Identification des acteurs Inventaire des activités humaines Cartographie |
| Diagnostic | Déterminer les interactions entre activités humaines et habitats et espèces Définir des unités de gestion |
| Hierarchisation des enjeux | Définir les enjeux Hiérarchiser les enjeux |

ZPS Niort nord-ouest

Présent pour l'avenir

4/ Contenu d'un DOCOB



Cahier des charges de l'élaboration d'un DOCOB

Objectifs de développement durable

Proposition de mesures

| | Réalisation |
|---|--|
| Détermination des objectifs de développement durable | En concertation Objectifs de conservation Objectifs opérationnels |
| Élaboration des propositions de mesures | En concertation Définition des actions Rédaction des mesures Rédaction de la Charte |
| Modalités de suivi des mesures et de l'état de conservation des habitats et des espèces | Indicateurs de suivi biologiques Indicateurs de suivi des actions |
| Aide à l'évaluation des projets susceptibles d'intervenir sur le site | En concertation Liste de projets susceptibles d'affecter le site |

ZPS Niort nord-ouest

Présent pour l'avenir



Mesures contractuelles

3 modalités d'engagement volontaire
(R414-12 à 18 du CE)

1- Les MAE territorialisées sur parcelles agricoles (SAU)

2- Les Contrats Natura 2000 sur parcelles hors SAU

3- La Charte NATURA 2000

Natura 2000 : un espace protégé
pour la biodiversité
Le Parc Naturel des Deux-Sèvres
Natura 2000 : un espace protégé pour la biodiversité

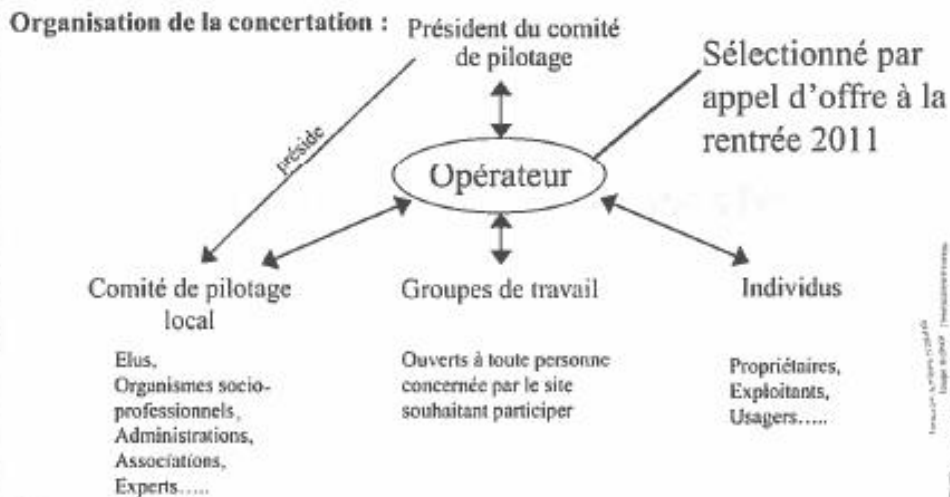
Présent pour l'avenir

ZPS Niort nord-ouest

17/20



5/ Démarche d'élaboration du Docob

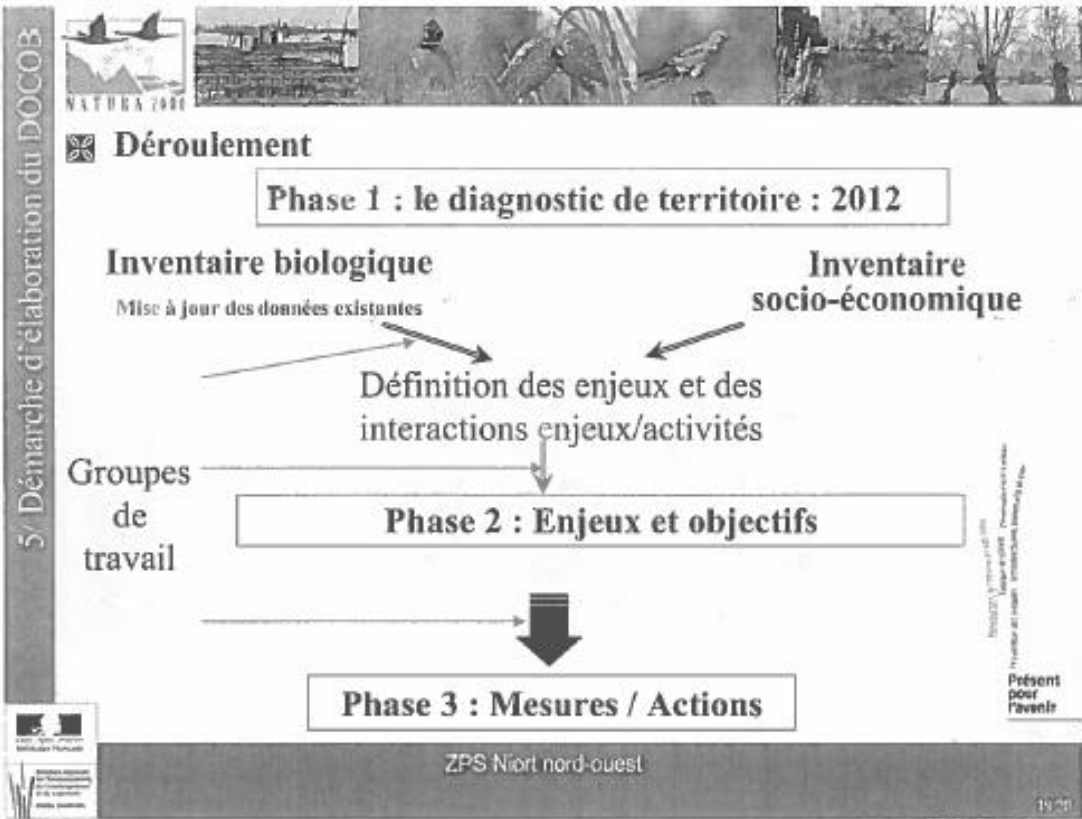


Natura 2000 : un espace protégé
pour la biodiversité
Le Parc Naturel des Deux-Sèvres
Natura 2000 : un espace protégé pour la biodiversité

Présent pour l'avenir

ZPS Niort nord-ouest

18/20



Merci de votre attention

ZPS Niort nord-ouest

Présent pour l'avenir

2.2 COPIL 2 : Présentation de l'opérateur local et travaux réalisés

Comité de pilotage du 21 février 2012

- Courrier d'invitation
- Relevé de conclusion
- Présentation
- Liste émargement



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Direction départementale des territoires
Mission Développement Durable et Marais Poitevin
Dossier suivi par Jean-François Morel
☎ 05 49 06 88 16
Courriel : jean-francois.morel@deux-sevres.gouv.fr

NIORT, le 26 JAN. 2012

La Préfète des Deux-Sèvres

à

Mesdames et Messieurs les représentants des collectivités
territoriales et de leurs groupements
membres du comité de pilotage du site Natura 2000
FR 5412013 "Plaine de Niort Nord-Ouest"

Objet : Site Natura 2000 - FR 5412013 "Plaine de Niort Nord-Ouest" - invitation au comité de pilotage numéro 2

PJ :
- Compte rendu du copil d'installation du 15 juin 2011

Je vous serais reconnaissante de bien vouloir participer ou de vous faire représenter à la réunion du comité de pilotage qui se tiendra le :

Mardi 21 Février 2012 à 14h30
salle des Fêtes
VILLIERS-en-PLAINE

L'ordre du jour est le suivant :

- Présentation de l'opérateur en charge de l'élaboration du DOCOB
- Présentation du travail réalisé en 2011
- La suite à venir

pour la Préfète et par délégation,
La Préfète
Le Secrétaire Général de la préfecture

Jean Jacques BUYER

79, avenue de Paris - BP 526 79022 NIORT Cedex - TÉLÉPHONE : 05.49.06.88.88 - TÉLÉCOPIE : 05.49.06.88.99 - COURRIEL : d@deux-sevres.gouv.fr
HORAIRES D'OUVERTURE : 09 h 00 – 12 h 15 / 13 h 45 – 16 h 30 (15 h 30 le vendredi et veille de jour férié)

Niort, le 30 OCT. 2013

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Direction Départementale des Territoires
Dossier suivi par
Jean-François Morel
Tél. : 05.49.06 88 16
jean-francois.morel@deux-sevres.gouv.fr

**Relevé des conclusions du Comité de Pilotage local numéro 2
du site Natura 2000 numéro 54 « Plaine de Niort Nord-Ouest » du 21 février 2012**

Placée sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques Boyer Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres, le 21 février 2012, s'est tenue à Villiers-en-Plaine la deuxième réunion du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Plaine de Niort Nord-Ouest ».

Étaient présents :

Représentants de l'État et de ses établissements publics

- Mme Catherine Ménard, chargée de Mission Natura 2000 à la DREAL Poitou-Charentes
- M. André Turpaud Chargé de Mission Nature et Biodiversité à la DREAL Pays de Loire
- Mme Frédérique Chaumereuil chargée de Mission Natura 2000 à la DDTM de Vendée
- M. Jérôme Mansons chargé de mission à l'Établissement Public du Marais Poitevin (EPMP)
- M. Jean-François Morel, chargé de mission Natura 2000 à la DDT des Deux-Sèvres

Collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés

- M. Jean-Jacques Guillet Maire d'Amuré représentant le Syndicat du Pays du Marais Poitevin
- M. Michel Brossard Adjoint à la commune de Nieul-sur-L'Autize
- M. Daniel David Maire de Benet
- M. Nicolas Moreau représentant le Syndicat des Eaux-du Centre -Ouest
- M. Alain Parrot Maire de Villiers-en-Plaine
- M. René Maunay Adjoint au Maire de Saint-Maxire
- M. Francis Villain Conseiller municipal d'Ardin et Président du SIAH Autize Egray
- M. Christian Bailly Vice-Président du SIAH Autize Egray représentant M. Christian Bonnet Maire de Coulonges-sur-l'Autize

Organisations consulaires

- M. Jean-Marc Renaudeau, Secrétaire de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres

Organisations professionnelles et organismes exerçant leurs activités dans le domaine agricole, sylvicole, de la pêche, de la chasse, du sport et du tourisme

- M. Robert Loudes représentant le Comité Départemental Olympique et Sportif des Deux-Sèvres

- M. David Berthonneau, représentant la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres
- M. Thierry Passebon représentant la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitations Agricoles

Associations agréées de protection de l'environnement

- M. Xavier Fichet Directeur du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
- M. Théophile You Directeur de la Ligue de Protection des Oiseaux Vendée
- M. Damien Chiron chargé de mission au GODS
- M. Jean-François Berthomé coordinateur/animateur DOCOB au GODS
- M. Robert Aujard Président de l'Association vendéenne pour la qualité de la vie

Autres personnes présentes

- M. Daniel Guinot

Etaient excusés :

- Mme Delphine Batho, Présidente du Syndicat du Pays du Marais Poitevin des Deux-Sèvres
- Mme Elisabeth Berland DDFIP de la Vendée
- Mme Régine Quénet DIRECCTE des Pays de la Loire
- M. Gérard Zabatta Conseiller Général de Niort-ouest
- M. Jean-Pierre Lartige Délégué Régional Orange Limousin Poitou-Charentes
- M. Jean-François Maillard ONCFS délégation Bretagne/Pays de Loire
- M. Jacques Brossard Président du SIEDS
- Mme Sylvie Bouchet Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vendée
- M. le Président du Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes
- M. Jean-Claude Merceron Sénateur de la Vendée - Président du Syndicat d'Energie et d'Equipement de la Vendée
- Mme Agnès Mathé DIRECCTE Poitou-Charentes
- M. François Richard ONEMA - Service Départemental des Deux-Sèvres
- M. Pascal Parras Architecte des Bâtiments de France Chef du STAP des Deux-Sèvres
- M. Jacques Nourisson représentant ASF
- M. le Président de la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- Mme Anne Fleuret - Déléguée Régionale des Pays de la Loire - Orange France
- M. le Chef de la Délégation Poitou-Charentes - Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- M. Pascal Bonnin représentant la Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée
- Mme Isabelle Mouzay Responsable SDD/CCI des Deux-Sèvres
- M. Dominique Giret Responsable du Pôle Agriculture-Environnement Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais Poitevin

Après l'accueil de Monsieur Parrot, Maire de Villiers-en-Plaine, Monsieur le Secrétaire Général, ouvre la séance en rappelant l'importance du site Natura 2000 Plaine de Niort Nord-Ouest à la fois par son étendue sur les deux départements mais aussi par les enjeux qu'il représente pour les oiseaux de plaine. Le Comité de pilotage du 15 juin 2011 n'a pas permis de dégager une candidature pour assurer la présidence du Copil et l'élaboration du document d'objectifs. Il regrette à ce jour l'absence de candidature et précise que Madame la Préfète reste très attentive à cette démarche.

Madame Catherine Ménard de la DREAL propose un tour de table.

Elle rappelle ensuite les objectifs du réseau Natura 2000 au niveau de l'Europe et précise le poids du réseau régional. Elle retrace l'historique de la mise en place du site « Plaine de Niort Nord-Ouest ».

Est présentée ensuite l'organisation type d'un document d'objectif et la démarche d'élaboration qui l'accompagne.

La parole est donnée à Jean-François Berthomé, coordinateur/animateur DOCOB au GODS. Il présente le groupement solidaire chargé de l'élaboration du DOCOB ainsi que les principaux intervenants du groupement. Le groupement est composé du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS) et de la Ligue de Protection des Oiseaux de la Vendée (LPO Vendée).

Il présente ensuite quelques données de cadrage du site Natura 2000 « Plaine de Niort Nord-Ouest » telles que superficies, part du site dans les surfaces communales et les objectifs du réseau Natura 2000 à l'échelle de l'Europe.

Damien Chiron chargé de mission au GODS expose les espèces ayant justifié la désignation de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) ainsi que le calendrier des inventaires avifaunistiques. Pour chaque espèce relevant de l'annexe 1 de la Directive oiseaux, est présenté le statut (migrateur, hivernant, nicheur) l'état des effectifs en 2000 et l'état par rapport à la population régionale ou européenne (régression, rareté...).

Sont ainsi cités : L'Oedicnème criard, l'Outarde canepetière, le Busard Saint-Martin, le Busard cendré, le Busard des roseaux, le Gorgebleue à miroir, la Pie-grièche écorcheur, le Milan noir, le Bondrée apivore, le Milan royal, le Faucon pèlerin, le Faucon émerillon, le Pluvier doré, le Pluvier guignard et l'Alouette lulu.

Les espèces non prioritaires mais présentes sur le site sont également énumérées.

Questions/réponses

Quelle évolution depuis 2000 ?

L'objectif du DOCOB est de faire le point sur les niveaux de connaissance de l'avifaune de plaine et considérer un état de référence. La méthodologie des comptages avec les protocoles d'écoute ont évolué depuis 2000 et ne permet pas une comparaison fiable des données entre les deux périodes, par contre l'état zéro du DOCOB pourra être renouvelé avec la même méthodologie.

Quelle est la méthodologie des comptages ?

Un exemple de protocole pour l'Outarde va résider dans des écoutes des mâles chanteurs sur une durée de 5 minutes.

La problématique des oiseaux de plaine a trait à la ressource alimentaire. Concernant l'efficacité des mesures du DOCOB, elles seront regardées entre l'état de référence et quelques années plus tard, lors de la réactualisation des données.

Par rapport aux remarques, il faudrait regarder la valorisation des surfaces en herbe par rapport à la situation économique agricole et la situation de l'élevage.

On voit dans les inventaires la présence de couples isolés (Milan noir, Bondrée apivore) ?

Il y a un bois dans la ZPS dans lequel il n'y a de place que pour un couple de Milan noir. La taille viable de ce territoire fait qu'il ne peut accueillir qu'un seul couple.

Parmi les rapaces, y a-t-il de la prédation entre ces espèces ?

Oui par exemple le Grand duc peut être prédateur du Faucon pèlerin. La présence de grands prédateurs est un signe de fonctionnement de la chaîne alimentaire.

Est-il envisagé des lâchers d'Outardes ?

Cela pourra être envisagé, les lâchers se font dans les rassemblements avec les jeunes de l'année.

Y a-t-il un retour sur d'autres sites ?

Parmi les 45 mâles chanteurs de la Plaine de Niort Sud-Est, une dizaine sont issus de lâchers et ont effectué leurs migrations. On voit bien ici l'importance de préparer ou de conserver des milieux favorables.

Jean-François Berthomé expose la démarche Française dans la mise en œuvre de Natura 2000. Elle est basée sur la concertation dans le cadre des comités de pilotage et des groupes de travail et la contractualisation qui relève du volontariat. Il y a pour l'État Français une obligation de résultat sur l'état de conservation du site.

Le DOCOB qui aboutit à la définition conjointe des mesures de gestion favorables à la sauvegarde de l'avifaune est élaboré en suivant plusieurs étapes avec deux réunions publiques.

Les inventaires biologiques et socio-économiques donnent une photographie du territoire qui correspond à un état zéro, et peuvent aussi donner des informations sur les tendances d'évolution en identifiant les interactions entre les espèces et les activités humaines.

Les inventaires biologiques permettent d'avoir une synthèse de l'évolution des milieux et d'identifier les interactions entre l'évolution des milieux et l'avifaune. Dans les inventaires il est proposé d'étendre la zone d'étude sur 4 700 ha dans des secteurs où l'on rencontre du Busard (site historique de présence ...) ou des rassemblements d'Oedicnème criard.

Les causes principales du déclin de la biodiversité sont énumérées en neuf points.

Le diagnostic permettra la hiérarchisation des enjeux de conservation, l'élaboration des objectifs de conservation, la détermination des facteurs favorables et défavorables aux espèces enjeux et la proposition d'axes de travail pour la définition d'un programme d'actions avec mise au point des cahiers des charges de ces actions.

Questions/réponses**Il semble que l'on dispose d'un zonage Natura 2000, ou va-t-on s'arrêter s'il y a des prospections en dehors de ce zonage ?**

Il est demandé dans le cadre de l'étude de vérifier la cohérence écologique des limites du site Natura 2000.

Cela est entendu mais où s'arrête-t-on ?

Les limites concernent la présence historique des espèces présentées dans les inventaires.

Quelle condition permet de faire évoluer le périmètre du site ?

Il faut un argumentaire scientifique qui justifie de proposer un changement des limites du site. En tout état de cause il faut au final un arrêté ministériel pour faire évoluer le périmètre.

Si l'on découvre que l'Outarde niche à proximité d'un site, vu l'intérêt de l'espèce est ce que le secteur sera intégré au site ?

Cela s'analyse, pas forcément sur une seule année mais le périmètre est en effet susceptible d'évoluer.

Quel est le programme du groupe de travail agriculture ?

Le travail concernera les fiches actions qui pour certaines seront reprises des autres sites oiseaux de plaine et seront spécifiques pour d'autres. Il faut attendre le diagnostic pour profiler les fiches actions.

Le but principal est de travailler ensemble ces fiches en groupe de travail.

Il y a un certain nombre de sites qui marchent bien en association avec la profession agricole et la chambre d'agriculture.

Comment intervenir sur des espaces qui disparaissent alors qu'ils participent à cette mosaïque favorable à l'avifaune de plaine ?

A côté des instruments réglementaires (EBC dans les documents d'urbanisme, sites classés, réserves naturelles), il y a Natura 2000 fondé sur un diagnostic partagé entre les différents utilisateurs du territoire dans lequel sont examinés les mesures (type MAEt), contrats Natura 2000 hors agricole... pour que chacun y trouve son compte.

Les outils Natura 2000 concernent les contrats MAEt (agricole), les autres contrats Natura 2000 et l'adhésion à la charte Natura 2000.

Quel pilotage de ces outils en inter-région ?

La localisation du site sur deux régions peut rendre plus difficile la contractualisation. A ce jour, chaque région met en œuvre dans le cadre des Commissions Régionales Agro-Environnementales (CRAE) la politique agro-environnementale. En Poitou-Charentes, dans les Deux-Sèvres il y a un opérateur désigné (GODS) pour les MAEt relative au site Natura « Plaine de Niort Nord-Ouest ». Coté Vendée, aucun opérateur n'est désigné pour ce site. On peut raisonnablement estimer que la contractualisation sera possible sur ce site dans les deux départements que ce soit en contrats MAEt ou en contrats Natura 2000 dès lors que le DOCOB sera approuvé.

Une concertation des services en interrégion sera toutefois nécessaire dès l'approbation du DOCOB.

Qui évalue le périmètre d'étude dans le copil ?

C'est le cahier des charges des études du DOCOB qui a prévu l'extension du périmètre d'étude.

Monsieur Jean-Marc Renaudeau secrétaire de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres est surpris de voir que l'on puisse aller au-delà des limites du site Natura augmentant ainsi les contraintes des exploitants comme par exemple les projets de construction de bâtiments agricoles.

Monsieur le Secrétaire Général clôt la séance en demandant aux différents utilisateurs du territoire de participer aux groupes de travail et reste à l'écoute et disponible à l'égard de tous les participants. Il en est de même côté vendéen.

Le Secrétaire Général,

Pour le Préfet, et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture

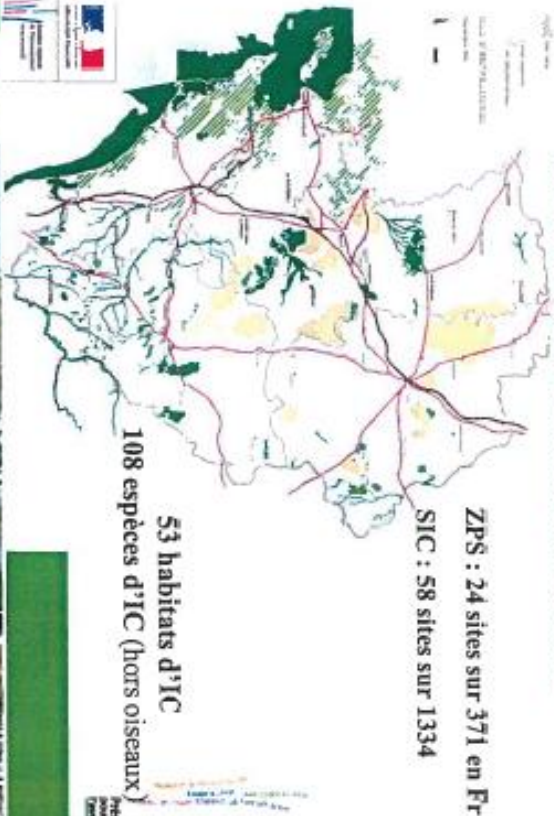


Simon FETET

PJ : Diaporama présenté en séance

Le réseau régional : Environ 12 % du territoire

82 sites en Poitou-Charentes dont 11 mixtes



Naissance du site Natura 2000

- 26 août 2003 : désignation du site au titre de Natura 2000 par AM
- 17 septembre 2008 : AM désignant le préfet des deux-sevres coordinateur
- 11 octobre 2010 : arrêté préfectoral de composition du COPIL
- 21 janvier 2011 : réunion d'information des collectivités
- 15 juin 2011 : COPIL d'installation

ZPS Niort nord-ouest



DREAL Poitou-Charentes

Site Natura 2000 « Plaine de Niort nord-ouest »
COPIL de présentation de l'opérateur



21 février 2012
Villiers en Plaine

ZPS Niort nord-ouest



Constitution du réseau Natura 2000

Un réseau européen de sites
⇒ pour conserver la **diversité biologique**
(habitats naturels et espèces)

dans une logique de **développement durable**

→ atteindre les objectifs de conservation fixés par la directive « Habitats » et « Oiseaux », en tenant compte des exigences économiq. sociales et culturelles locales

ZPS Niort nord-ouest

3 / ZPS Plaine de Niort nord-ouest



Merci de votre attention

ZPS Niort nord-ouest



Comité de pilotage du site Natura 2000 « Plaine de Niort Nord-Ouest »

21 février 2012

Villiers-en-Plaine



4/ Contenu d'un DOCOB

4/ Le Document d'Objectifs

- ☒ un DOCOB pour chaque site
- ☒ élaboré sous l'égide du comité de pilotage présidé par le Préfet ou un élu
- ☒ par un **opérateur** : bureau d'études ou association
- ☒ en concertation avec les acteurs locaux, par l'intermédiaire du **Comité de Pilotage** et des **groupes de travail**
- ☒ dont le contenu est défini par le code de l'environnement : article R414-11
- ☒ **non opposable** mais visant à rendre compatible le développement du territoire et la préservation de la biodiversité

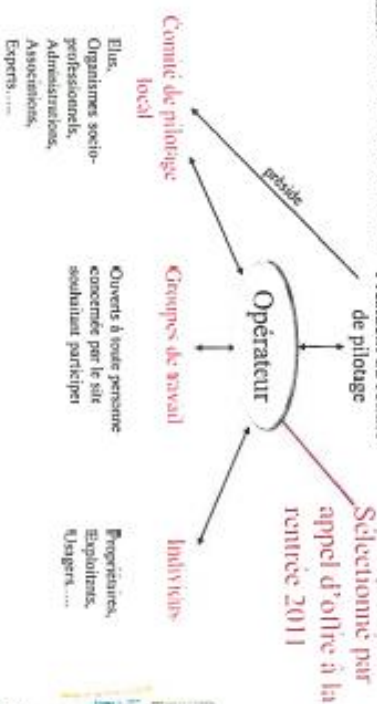
ZPS Niort nord-ouest



5/ Démarche d'élaboration du DOCOB

5/ Démarche d'élaboration du Docob

Organisation de la concertation : Président du comité de pilotage



ZPS Niort nord-ouest



Un groupement solidaire



Xavier Fichet



Jean-François Berthomé



Damien Chiron



Co-traitant



Théophile You



Julien Sadruc



Aurélie Guegnard



Expériences Natura 2000



Plaine de Niort Sud-Est
Plaine d'Oléron-Thénezay
Plaine de la Mothe-Saint-Héroy - Lezoy



Plaine calcaire de Vendée
Marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts
Dunes, forêts et marais d'Olonne
Marais poitevin
Secteur marin de l'île d'Yeu jusqu'au continent



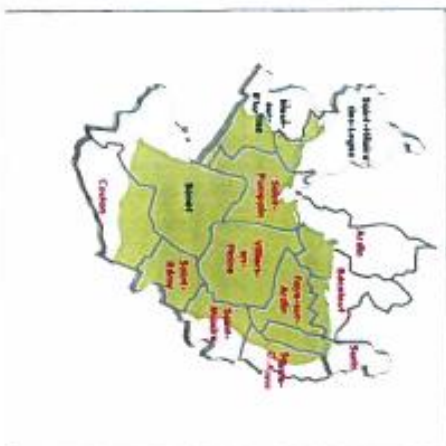
**l'élaboration
du DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000
de la plaine de Niort Nord-Ouest**



**Le groupement solidaire pour
l'élaboration du DOCOB***

* Document d'objectifs

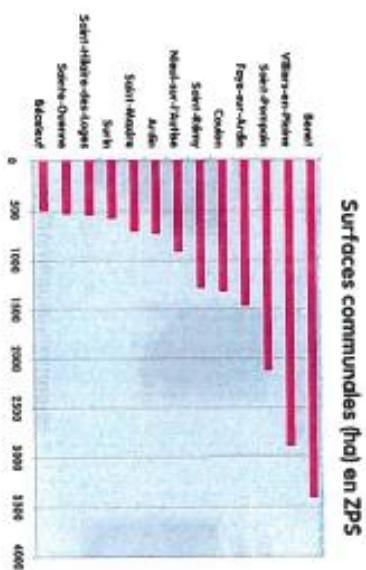
* Antenne de plaine *



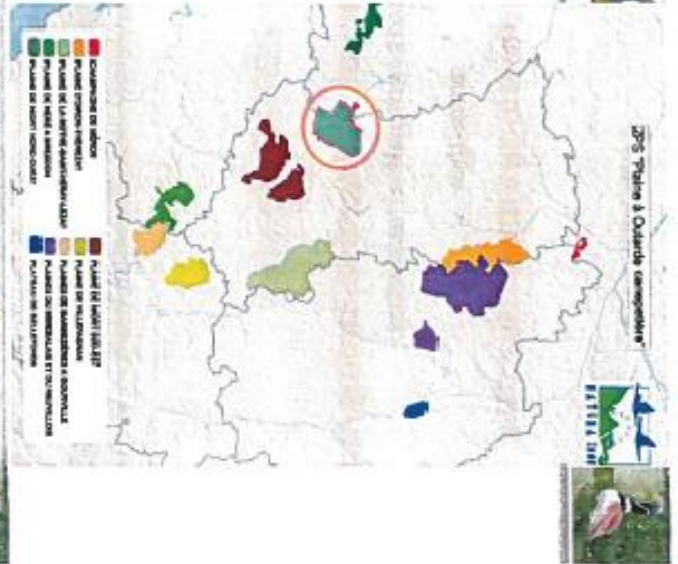
17040 ha
12240 ha en 79
4300 ha en 85
13 communes

ZPS Niort nord-ouest

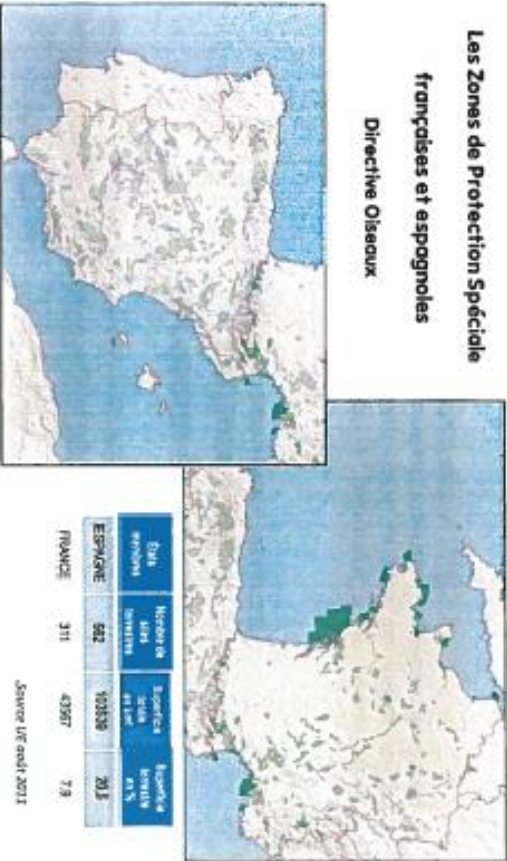
Le site natura 2000
« Plaine de Niort Nord-Ouest



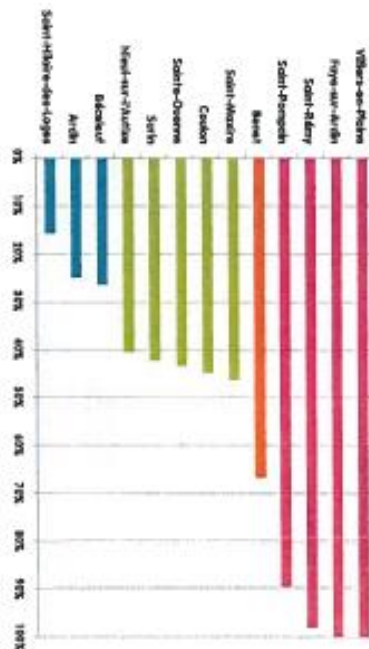
Les Zones de Protection Spéciale
« Ovitaine de plaine »



Les Zones de Protection Spéciale
françaises et espagnoles
Directive Oiseaux



Pourcentages communaux en ZPS



Les Zones de Protection Spéciale
du Poitou-Charentes
Directive Oiseaux
5 ZPS en Deux-Sèvres





Le réseau européen Natura 2000

(article 3 de la directive n° 92/43/CEE)

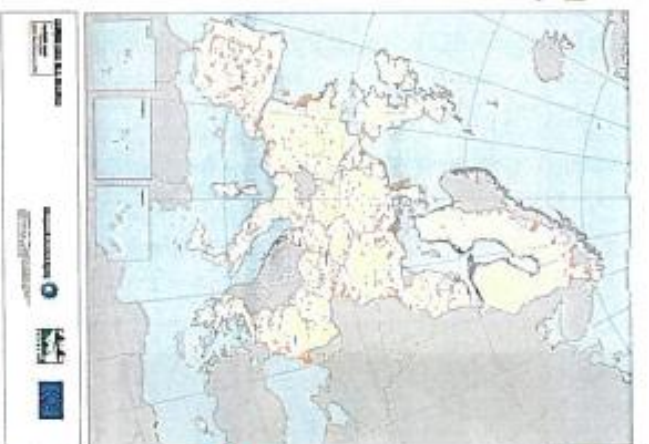
« A pour but de favoriser la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire »

compte tenu des exigences économiques et récréationnelles »
 (article 2 de la directive « oiseaux »)



Un RÉSEAU de sites

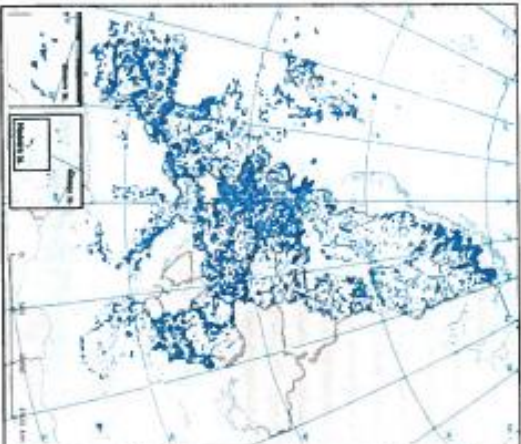
⇒ pour **conserver la diversité biologique**
 (habitats naturels et espèces)
 dans une
logique de développement durable



Les Zones de Protection Spéciale
 En Europe des 27
 Directive Oiseaux

| | | | | |
|-----|-----------|---------|-----------|----------|
| 20% | Autriche | Espagne | Slovaquie | Malte |
| 15% | Belgique | France | Italie | Portugal |
| 10% | Allemagne | Grèce | Irlande | Chypre |
| 5% | Danemark | Malte | Malte | Malte |

Source: UE août 2011



Le réseau européen Natura 2000
 tous sites confondus
 France à la 23ème position (27)
 (en superficie de sites)

Réseau écologique pan-européen
ÉMERALDE

de la zone naturelle d'intérêt écologique, géologique et patrimonial
 de la zone naturelle d'intérêt scientifique, culturel et patrimonial
 de la zone naturelle d'intérêt paysager



Les espèces

ayant valu la désignation
du site Natura 2000
« Plaine de Niort Nord-Ouest »

Présentation des espèces du site



**PRÉSENTATION DES ESPÈCES D'INTÉRÊT
COMMUNAUTAIRE**
(migratrices / hivernantes / nicheuses)

ayant valu la désignation
de la Zone de Protection Spéciale
PLAINE DE NIORT-NORD-OUEST

15 ESPÈCES



à ce titre le site
de la **Plaine de Niort Nord-Ouest**

à été identifié et désigné comme
site important
au titre de la directive « OISEAUX ».



La désignation du site Natura 2000
« Plaine de Niort Nord-Ouest »

pour une vingtaine d'espèces d'oiseaux sauvages de plaine
rares ou menacés

dont 15 d'intérêt communautaire.

Alimentation
Reproduction
Repos
Regroupement

A l'année ou lors des migrations

Migrateur estival
Nocturne

L'Oedicnème criard

Burhinus oedicnemus

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|



- présent de mars à novembre ;
- régulier mais exceptionnel en hivernage
- principalement nocturne, se repère à son cri ;
- niche au sol (terres nues, cultures de printemps...);
- fréquente également le bocage ;
- nourriture : invertébrés, (lombrics, sauterelles...)



L'Oedicnème criard

Burhinus oedicnemus

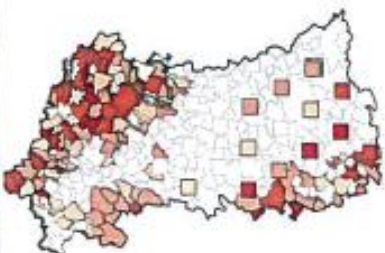
Statut

En déclin dans le nord de l'Europe

1/3 de la population française en Poitou-Charentes

Effectifs en 2000: 80 à 120 couples

- ~ 5% de la population régionale



Données issues de l'enquête nocturne 2009



Migrateur estival
Nocturne

L'Outarde canepetière

Tetrax tetrax

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|



Femelle

- Dimorphisme sexuel important en printemps / été
- Migratrice, présente de mars à octobre ;
- Hivernie en Espagne
- niche au sol (luzernes, jachères, ray-grass...);
- nourriture : gros insectes et feuilles de crucifères
- Système de reproduction basé en « lek »



Mâle



L'Outarde canepetière

Tetrax tetrax

Statut

C'est l'espèce la plus en danger, avec une très forte régression

Le Poitou-Charentes reste le bastion européen de la population migratrice d'Outardes

88% des mâles chanteurs de Deux-Sèvres en ZPS !!

Effectifs en 2000: 10 à 12 couples

Présence actuelle en période de rassemblement postnuptial



-95 % en 25 ans



Sédentaire
MCTEUR

Le Busard Saint-Martin

Circus cyaneus



- Dimorphisme sexuel
- Présent toute l'année avec contingents migrateurs :
- niche au sol (céréales...)
- nourriture : principalement campagnols et petits oiseaux :



Statut

Régulier en hivernage et en reproduction

Effectifs en 2000: 2 à 5 couples



Sédentaire
MCTEUR

Le Busard des roseaux

Circus aeruginosus



- Plus grand et massif que les autres busards présents mais effectifs nationaux plus faibles
- Sa présence en plaine peut être une réponse à la diminution des zones humides
- Nid au sol (généralement plus précoce que les 2 autres espèces)

Statut

- Régulier et commun en hivernage
- Rare en reproduction

Effectifs en 2000: 5 à 6 couples



Migrateur hivernal
MCTEUR

Le Busard cendré

Circus pygargus



- présent de fin mars à août :
- hiverné en Afrique ;
- nourriture : campagnols, insectes, oiseaux
- niche au sol essentiellement dans les céréales ;
- les jeunes ne sont en général pas envoyés au moment des moissons.



Passage de proie de Busard cendré

Principal problème à résoudre : protéger les nichées



Le Busard cendré

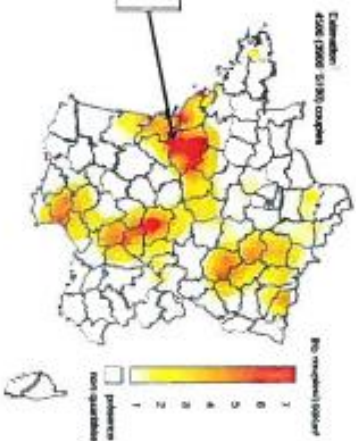
Circus pygargus



Statut

En déclin à l'échelle européenne

- 1/3 des effectifs nationaux présents en Poitou-Charentes



Effectifs en 2000: 20 à 60 couples



Le Milan noir

Milvus migrans

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|



Effectifs en 2000 :
1 couple

La Bondrée apivore

Pernis ptilorvus

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|



Présence liée aux boisements

Effectifs en 2000 :
1 couple

Migrance estivale
Africaine

La Gorgebleue à miroir

Luschnia svecica

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|



- présent de début avril à début octobre ;
- hiverner en Espagne, Portugal et Afrique du Nord ;
- nourriture : Petits insectes, larves, baïes...
- niche au sol sous une touffe d'herbe ou dans une anfractuosité;

Statut

Population nationale en 2008 : 8000 à 10 000 couples

Effectifs en 2000: 3 à 5 couples (sous estimation)

Migrateur
hivernant

Le Milan royal

Milvus milvus

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|



- Régime alimentaire : très varié (opportuniste)

Statut

- Régression en Europe
- Population européenne ~ population mondiale
- 16% de la population mondiale hivernent en France

Effectifs en 2000 :
1 à 3 migrateurs / hivernants

Migrance estivale
Africaine

La Pie-grièche écorcheur

Lanius collurio

| | | | | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| J | F | M | A | M | J | J | A | S | O | N | D |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|



- présent de fin avril à mi-septembre ;
- hiverner en Afrique, migration par l'est ;
- nourriture : insectes, petits passereaux...
- nid dans les buissons souvent épineux

Statut

- En déclin dans toute l'Europe

Effectifs en 2000: 8 à 12 couples

Présente essentiellement dans les vallées sèches et où le maillage de haies est dense



L'Alouette lulu

Lullula arborea



- Effectifs nicheurs concentrés en Espagne et au Portugal ;
- Habitats herboux à faible couverture végétale (bocage...)
- régime alimentaire : Principalement insectivores au printemps et en été ; granivores en automne/hiver

Statut

En forte régression en Europe (réduction importante de son aire de distribution)

Effectifs en 2000 : 1 à 3 individus résidents



AUTRES ESPÈCES D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE



Faucon pèlerin

Falco peregrinus



- Migrateur hivernant rare mais régulier

Statut

Effectifs en 2000 :
1 à 3 hivernants

Faucon émerillon

Falco columbarius



- Petit faucon omnivore ;
- Se nourrit plus spécifiquement d'Alouettes des champs

Statut

• Migrateur et hivernant régulier
Effectifs en 2000 :
1 à 2 hivernants



Pluvier doré

Pluvialis apricaria



- Hivernant d'octobre à mars
- Nicheur au nord de l'Europe
- Nourriture: Invertébrés...



Statut

En forte régression en Europe

Effectifs en 2000 :
200 à 1000 individus

Pluvier guignard

Charadrius morinellus



- Migrateur de passage
- Nicheur au nord de l'Europe
- Nourriture: insectes...



Statut

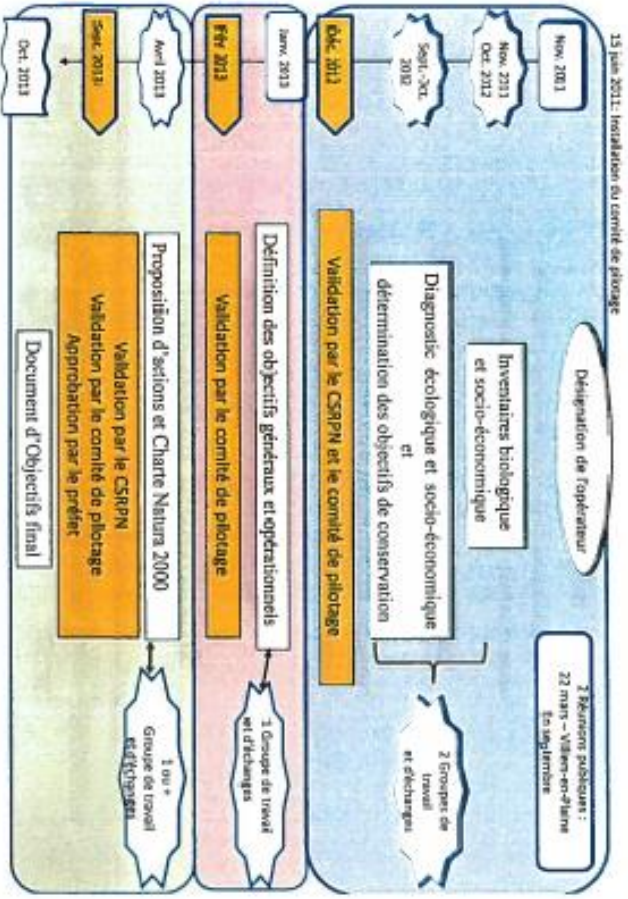
Migrateur rare mais annuel

Effectifs en 2000 :
1 à 5 individus



LE DOCOB

**Définir conjointement
des mesures de gestion favorables
à la sauvegarde de l'avifaune
d'intérêt communautaire du site Natura 2000.**



**Natura 2000
La démarche fran aise**

LES PRINCIPES

- Pas d'obligation de moyens**
- Concertation
 - Contractualisation
 - Volontariat
- Obligation de résultat**

L'inventaire biologique

une synthèse ornithologique

Déterminer des exigences écologiques des espèces,
Évaluer l'état de conservation de ces espèces.

une synthèse de l'évolution des milieux

Identification des évolutions des grands types de cultures
(parcelle, surface, localisation, sous-ensemble culturaux)

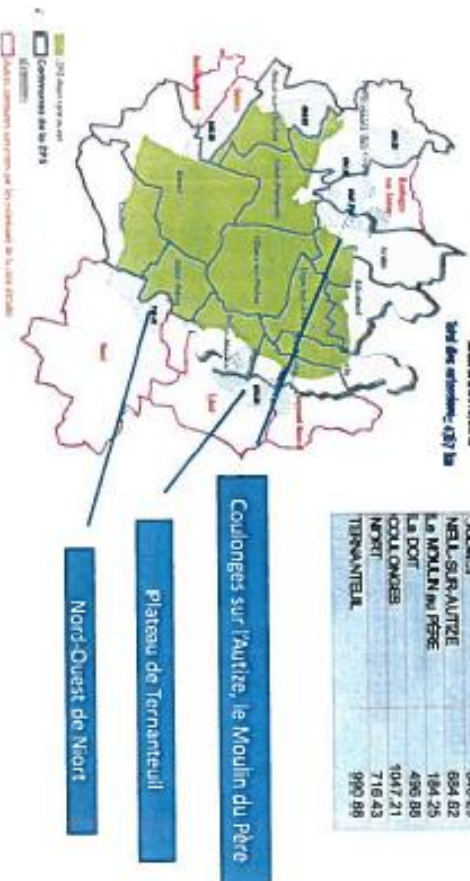
Identifier les interactions

entre évolution des milieux et l'avifaune

SYNTHÈSE DE LA ZPS DE LA PLAINE DE NIORT NORD-OUEST

Site Natura 2000
Surface totale : 437 ha

| EXTENSION | SURFACE |
|-------------------|---------|
| QUALIF. | 646,29 |
| NEUL-SUR-AUTRE | 894,82 |
| LE MOULIN DU PÈRE | 184,25 |
| LA DOR | 496,89 |
| COLLONGES | 1047,21 |
| NIORT | 716,43 |
| TERRANTEUIL | 990,88 |



Encadrement de l'élaboration du DOCOB :

Le Comité de pilotage

- Des administrations et établissements publics d'état
- Des collectivités territoriales et structures intercommunales
- Des organismes socio-professionnels : fédérations, associations, syndicats, chambres consulaires...
- Des personnes qualifiées

Les groupes de travail et d'échanges

Représentants de structures et personnes volontaires

Les inventaires biologiques
et socio-économique

Photographie du territoire
= État zéro
= année de référence

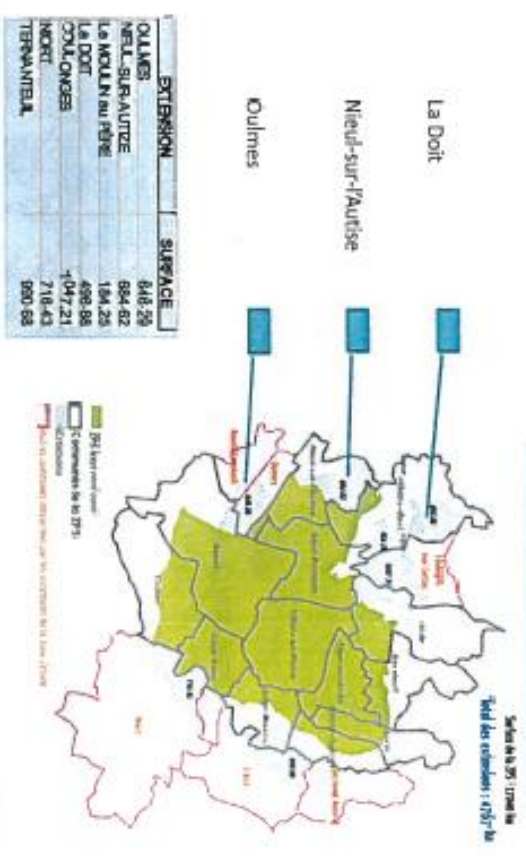
CAUSES PRINCIPALES DU DÉCLIN DE LA BIODIVERSITÉ

- MORTALITÉ DIRECTE
- PERTE D'HABITATS
- ALTÉRATION D'HABITATS
- FRAGMENTATION D'HABITATS
- OBSTACLES
- DÉRANGEMENT
- POLLUTIONS
- CHANGEMENT CLIMATIQUE
- ESPÈCES INVASIVES

Diagnostic

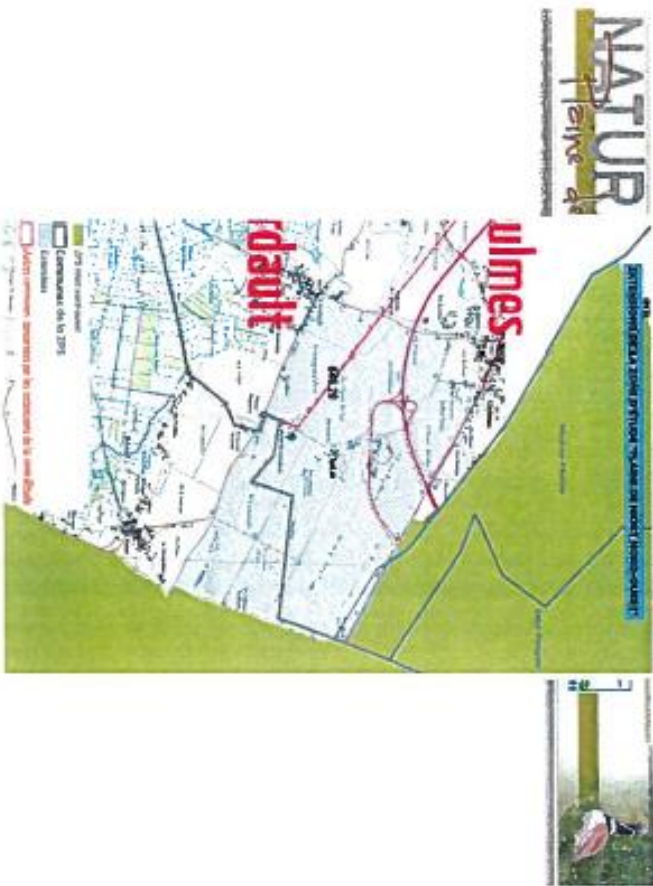
- Hiérarchisation des enjeux de conservation
- Élaboration des objectifs de conservation
- Définition des unités de gestion
- Détermination des facteurs favorables et défavorables aux espèces

Profondeurs de la zone d'impact "Culmes de Niort Nord-Ouest"



L' inventaire socio-économique

Identifier les interactions
entre les activités humaines (agriculture, AT, loisirs)
et le site Natura 2000






Site Natura 2000 "Plaine de Niort Nord-Ouest"
2ème Comité de pilotage
Mardi 21 février 2012 - 14h30 - Salle des Fêtes
79160 VILLIERS EN PLAINE

| Nom - prénom | Service et / ou fonction | Emargement | Adresse mail |
|---------------------|---|------------|--|
| LOUDES Robert | Comité Départemental de l'Ornithologie et de la Faune | | robert.loudes@orange.fr |
| GUILLET Jacques | Plaine Nièvre Représentant Syndicat Paysans Niortais | | jacquillet@orange.fr |
| GUINET Daniel | représentant local | | carol.dan@orange.fr |
| AUJARD ROBERT | Président association Vendée pour la qualité de la vie | | aujard 117 route de Bantigny 85200 PISSOTTE |
| MORCAU Nicolas | Syndicat des Communes de l'Ouest | | n.morcau@orange.fr |
| Brossard Michel | Adjoint communal de Niort sur l'Auxois | | michel.brossard@orange.fr |
| DAVID Daniel | Maire de Bourçay | | daviddaniel@orange.fr |
| MONEL Jean-François | DDT79 - MDDMP | | jean-francois.monel@deux-sevres.gouv.fr |
| BOYER Jean-Jacques | Secrétaire général de la préfecture | | jean-jacques.boyer@deux-sevres.gouv.fr |
| PARROT Alain | Maire Villiers en Plaine | | |

Site Natura 2000 "Plaine de Niort Nord-Ouest"
2ème Comité de pilotage
Mardi 21 février 2012 - 14h30 - Salle des Fêtes
79160 VILLIERS EN PLAINE

| Nom - prénom | Service et / ou fonction | Emargement | Adresse mail |
|------------------------|--|------------|---|
| PASSEBOIN Ghenny | FDSEA 79 | | |
| RENAUDEAU Jean-Marc | Ch. Agriculture 79 | | direction@deux-sevres.chambagri.fr |
| BERTHONNEAU David | FDC 79 | | d.berthonneau@choc-79.com |
| TURPANO André | DREAL PdeL | | andré.turpano@developpement-durable.gouv.fr |
| CHAUMEREUIL Frédérique | DDTM 85 (+Prépt) | | frédérique.chaumereuil@vendee.gouv.fr |
| MANSONS Jérôme | Établissement public du Marais poitevin - EPMP | | jerome.mansons@epmp-marais-poitevin.fr |
| TAUNAY René | Adjoint au Maire de SAINT-MAXIME | | ryant@orange.fr |
| VILLAIN Franck | conseiller d'arrondissement | | franck.villain@wanadoo.fr |
| BOUYEY Clément | Vice Président SIAU représentant de Bourçay | | clément.bouyey@orange.fr |
| FICHET Xavier | Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres | | xavier@ornitho79.org |

**Site Natura 2000 "Plaine de Niort Nord-Ouest"
2ème Comité de pilotage
Mardi 21 février 2012 - 14h30 - Salle des Fêtes
79160 VILLIERS EN PLAINE**

| Nom - prénom | Service et / ou fonction | Emargement | Adresse mail |
|-------------------|--|---|----------------------------|
| YOU THEOPHANE | Directeur LPO Vendée |  | theophane.you@lpo.fr |
| CHIRON Damien | chargé de mission technicien ornithologique |  | damien@ornitho79.org |
| Berthomé François | Chargé de mission N200 |  | jeanfrancois@ornitho79.org |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

2.3 COPIL 3 : Diagnostics écologique et socio-économique

- Courrier d'invitation
- Relevé de conclusion
- Présentation
- Liste émargement
- Excuses

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Mission Développement Durable et Marais
Poitevin
Dossier suivi par :
Jean-François MOREL
Tél : 05.49.06.88.16
jean-francois.morel@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le 30 OCT. 2013

Le Directeur départemental

à

Mesdames et Messieurs les membres du comité
de pilotage du site Natura 2000
FR 5412013 «Plaine de Niort Nord-Ouest»

Réf : Site Natura 2000 – FR 5412013 « Plaine de Niort Nord-Ouest» - invitation au comité de pilotage numéro 3

P.J. : Compte rendu du comité de pilotage du 21 février 2012

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir participer ou de vous faire représenter à la réunion du comité de pilotage qui se tiendra le :

Judi 28 novembre 2013 à 14h30
Salle des Fêtes
Villiers en Plaine

L'ordre du jour est le suivant :

- Diagnostic écologique et socio-économique
- Les objectifs de conservation

Le Préfet,
Pour le Préfet, *(Signature)*
Le Secrétaire Général de la Préfecture

(Signature)
Simon FETET

Liste de diffusion pour les Deux-Sèvres

- ✓ Mme la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Poitou-Charentes
- ✓ M. le Directeur Départemental des Territoires des Deux-Sèvres
- ✓ M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles de Poitou-Charentes
- ✓ M. le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de Poitou-Charentes Limousin
- ✓ M. le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Poitou-Charentes
- ✓ M. le Directeur Départemental des Finances Publiques des Deux-Sèvres
- ✓ M. le Chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine des Deux-Sèvres
- ✓ Mme la Directrice de l'Agence Régionale de l'Office National des Forêts de Poitou-Charentes
- ✓ M. le Directeur de l'Institut National de la Recherche Agronomique de Poitou-Charentes
- ✓ M. le Délégué Interrégional Centre Poitou-Charentes de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
- ✓ Mme la Présidente du Conseil Régional de Poitou-Charentes
- ✓ M. le Président du Conseil Général des Deux-Sèvres
- ✓ M. le Maire d'Ardin
- ✓ Mme. le Maire de Béceleuf
- ✓ M. le Maire de Coulon
- ✓ M. le Maire de Faye-sur-Ardin
- ✓ M. le Maire de Sainte-Ouenne
- ✓ M. le Maire de Saint-Maxire
- ✓ M. le Maire de Saint-Pompain
- ✓ Mme le Maire de Saint-Rémy
- ✓ M. le Maire de Surin
- ✓ M. le Maire de Villiers-en-Plaine
- ✓ M. le Conseiller Général du canton de Champdeniers
- ✓ M. le Conseiller Général du canton de Coulonges-sur-l'Autize
- ✓ M. le Conseiller Général du canton de Niort-Ouest
- ✓ M. le Conseiller Général du canton de Niort-Nord
- ✓ M. le Président de la Communauté de Communes Gâtine-Autize
- ✓ Mme la Présidente de la Communauté d'Agglomération de Niort
- ✓ M. le Président de la Communauté de Communes du Val d'Egray
- ✓ M. le Président du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Deux-Sèvres (SIEDS)
- ✓ M. le Président du Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais Poitevin
- ✓ M. le Président du SIVOM de Coulonges-sur-l'Autize
- ✓ M. le Président du Syndicat des eaux du centre ouest (SECO)
- ✓ M. le Président du Syndicat Intercommunal du Personnel de Germond-Rouvre et Sainte-Ouenne
- ✓ Mme la Présidente du SIVOM du Pays du Marais Poitevin des Deux-Sèvres
- ✓ M. le Président du Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale des Deux-Sèvres
- ✓ M. le Président du Syndicat des Propriétaires Forestiers sylviculteurs des Deux-Sèvres
- ✓ M. le Président de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
- ✓ M. le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres
- ✓ M. le Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres

- ✓ M. le Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Deux-Sèvres
- ✓ M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Deux-Sèvres
- ✓ M. le Président de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles des Deux-Sèvres
- ✓ M. le Président de la Confédération Paysanne des Deux-Sèvres
- ✓ M. le Président de la Coordination Rurale des Deux-Sèvres
- ✓ M. le Président des Jeunes Agriculteurs des Deux-Sèvres
- ✓ M. le Président du Comité Départemental Olympique et Sportif des Deux-Sèvres
- ✓ Mme la Présidente du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Deux-Sèvres
- ✓ M. le Président de Deux-Sèvres Nature Environnement
- ✓ M. le Président du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
- ✓ M. le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux Poitou-Charentes
- ✓ M. le Président du Conservatoire Régional d'Espaces Naturels
- ✓ M. le Président de la société botanique du Centre-Ouest
- ✓ M. le Directeur du Centre d'Etudes Biologiques de Chizé
- ✓ M. le Président du Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique
- ✓ M. le Directeur de RTE, Réseau Transport Electricité
- ✓ M. le Délégué régional EDF de Poitou-Charentes
- ✓ M. le Délégué régional GDF de Poitou-Charentes
- ✓ M. le Directeur général des Autoroutes du Sud de le France (ASF)
- ✓ M. le Directeur régional de France Télécom de Limousin Poitou-Charentes
- ✓ M. le Directeur de l'Ecogestion des Routes - Conseil Général des Deux-Sèvres



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Service Eau et Environnement
Unité Natura 2000

Dossier suivi par Jean-François Morel
☎ 05 49 06 83 16
jean-françois.morel@deux-sevres.gouv.fr

Niort le,

30 Mars 2015

*Relevé de conclusions du Comité de Pilotage
du site Natura 2000 n°5412013
« Plaine de Niort Nord-Ouest » du 23 novembre 2013*

Placée sous la présidence de Monsieur Simon FETET Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres, le 21 février 2012, s'est tenue à Villiers-en-Plaine la troisième réunion du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Plaine de Niort Nord-Ouest ».

Etaient présents :

- ◆ Représentants de l'État et de ses établissements publics :
 - > M. André TURPAUD chargé de mission nature et biodiversité à la DREAL Pays de la Loire
 - > Mme Céline DUPEU chargée de mission Natura 2000 à la DREAL Poitou-Charentes
 - > Mme Frédérique CHAUMEREUIL chargée de Mission Natura 2000 à la DDTM de Vendée, représentant la Préfecture de Vendée
 - > M. Jean-François MOREL, chargé de mission Natura 2000 à la DDT des Deux-Sèvres
- ◆ Collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés :
 - > M. Alain PARROT maire de Villiers-en-Plaine
 - > M. Jacques GUILLOTEAU Adjoint au Maire COULON
 - > M. Patrice ALBERT maire délégué LESSON - BENET
 - > M. Gilles BILLON Adjoint au maire de SAINT-REMY
 - > M. Michel BROSSARD Adjoint à la commune de NIEUL-sur-l'AUTIZE
 - > M. Marc CAULAT représentant la CAN (aménagement du territoire)
 - > Mme Claire BUROT représentant le Syndicat des Eaux-du Centre -Ouest
 - > M. Erawn FAUX chargé de mission Natura 2000 - Conseil Général des Deux-Sèvres
 - > M. Jérôme FAUCHER Technicien Syndicat mixte Vendée Sèvres-Autize
- ◆ Organisations consulaires
 - > M. Jean-Marc RENAudeau, Président de la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
- ◆ Organisations professionnelles et organismes exerçant leurs activités dans le domaine agricole, sylvicole, de la pêche, de la chasse, du sport et du tourisme
 - > M. Robert LOUDES représentant le Comité Départemental Olympique et Sportif des Deux-Sèvres
 - > M. Alain DUPEU Vice-Président de la fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Deux-Sèvres

- > M. Thierry PASSEBON FNSEA 79 canton de Niort Nord
 - > Mme. Anne-Sophie de PEYRELONGUE animatrice FNSEA 79
 - > M. Charles DELHOMME comité départemental de la randonnée 85
 - > M. Dominique VINCEDEAU Fédération départementale des chasseurs des Deux-Sèvres
- ◆ Associations agréées de protection de l'environnement
- > M. Xavier FICHET Directeur du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
 - > M. Jacques PELLERIN Président du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
 - > M. Jean-François BERTHOMÉ Chargé de mission Natura 2000 Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
 - > Mme Aurélie GUEGNARD chargée de mission Ligue Pour la Protection des Oiseaux Vendée
 - > M. Robert AUJARD Président de l'association vendéenne pour la protection de la qualité de la vie
 - > M. Damien CHIRON chargé de mission Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres

Etaient excusés :

- > Mme le Sous Préfet de Fontenay-le-Comte
- > M. Christian BONNET Maire de Coulonges-sur- l'Autize
- > M. Pascal PARRAS Chef du STAP 79
- > M. Jean-François FERRON Conseiller général du canton de Champdeniers-Saint-Denis
- > M. Jean-Michel BANLIER Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres
- > M. Gérard ZABATTA Vice-Président du Conseil Général des Deux-Sèvres
- > M. le Président du Conseil Général de la Vendée
- > M. Tony DAHAIS CDOS des Deux-Sèvres
- > M. Jean-François MAILLARD Délégation ONCFS Délégation Bretagne et Pays de la Loire
- > Maurice MILCENT Président de la chambre de métiers et de l'artisanat de la Vendée
- > M. Cyril BELLOUARD Conseil Régional des Pays de la Loire
- > M. Patrick LAITANG Directeur du Pôle Gestion Publique DGFIP Deux-Sèvres
- > M. Joseph COËDEL Chef du Service développement économique des territoires, économie de proximité et tourisme DIRECCTE Pays de la Loire
- > M. Laurent BRUN Chef de service Gestion et Patrimoine VINCI AUTOROUTES
- > M. Jérôme MANSON Chargé de mission biodiversité EPMP
- > Mme Nadine PELON Chambre d'Agriculture de la Vendée
- > Mme Catherine SACHOT-PONCIN Propriété rurale de la Vendée
- > Mme Anne FLEURET Déléguée régionale Pays de Loire Orange-France
- > M. Samuel ANDRE Chargé d'intervention spécialisé Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- > M. Eric BACHELIER Chef du service départemental de l'ONEMA
- > Mme Patricia BUSSEROLLE Directrice du CREN Poitou-Charentes
- > M. Nicolas COTREL Directeur de Deux-Sèvres Nature Environnement
- > M. Pascal BONNIN Fédération des Chasseurs de la Vendée

Monsieur le Secrétaire Général ouvre la séance et demande s'il y a des observations sur le compte rendu du dernier comité de pilotage. En l'absence d'observations, le compte rendu est validé. Il rappelle ensuite l'ordre du jour qui concerne le diagnostic écologique et socio-économique ainsi que les objectifs de conservation du site.

La parole est donnée à Monsieur PELLERIN, Président du Groupe ornithologique des Deux-Sèvres et Monsieur BERTHOMÉ chargé de mission au GODS qui a en charge l'élaboration du document d'objectifs avec la LPO Vendée.

Après une présentation de l'équipe d'étude, composée de Damien CHIRRON, d'Aurélie GUEGNARD et de Jean-françois BERTHOMÉ, le Chef de projet rappelle les enjeux du réseau Natura 2000 et les spécificités du site Natura 2000 « Plaine de Niort Nord-Ouest) » avec la part des surfaces communales concernées et les pourcentages communaux en ZPS. C'est ainsi que 5 communes sur 13 ont + de 50 % de leur territoire inclus dans la ZPS.

Il rappelle l'objectif du DOCOB qui doit « définir conjointement des mesures de gestion favorables à la sauvegarde de l'avifaune d'intérêt communautaire du site Natura 2000 » et le calendrier des différentes étapes de l'élaboration du DOCOB.

Aurélie GUEGNARD et Damien CHIRRON présentent le diagnostic ornithologique et les objectifs de conservation. L'inventaire biologique de 2012 a porté sur le territoire de la ZPS mais aussi sur 6 zones périphériques qui constituent des continuités écologiques. Après un rappel des objectifs de l'inventaire biologique, de la méthodologie utilisée dans les protocoles d'étude et la prospection, M. CHIRRON donne la synthèse des résultats biologiques. La tendance présente un léger déclin des populations d'Oedicnème criard, un fort déclin (extinction) pour l'Outarde canepetière et une difficulté pour définir l'état des populations pour le Busard cendré qui oscille entre fluctuation et stabilité.

M.RENAUDEAU demande des précisions sur les commentaires relatifs à l'Outarde.

Réponse : une femelle a été observée sur le site en période de reproduction mais aucun nids n'a été détecté. Il y a eu des observations d'Outardes en période de rassemblement qui viennent sur le site dans le secteur de Villiers-en-Plaine.

La présentation se poursuit avec la priorisation des enjeux de conservation par espèce et objectifs de conservation adaptés.

Les objectifs de conservation 2020 est de retrouver 3 Lecks de 4 mâles chanteurs pour l'Outarde, de restaurer et de maintenir la population dans une fourchette de 80 à 120 couples pour l'Oedicnème criard et de maintenir les populations actuelles en période de pics des campagnols des champs pour le busard cendré. Pour le Busard Saint-Martin et le Busard des roseaux, l'objectif est le maintien des populations. Pour les autres espèces l'objectif sera de conforter les noyaux existants soit d'assurer des suivis de population.

Question : Pourquoi un objectif chiffré ?

Damien CHIRRON, C. DUPEU : Un objectif doit être quantifiable. Il est plus facile de quantifier sur une période. L'objectif est bien de voir réapparaître l'Outarde sur le site. Les chiffres proposés en 2020 correspondent aux observations de 2000.

M.RENAUDEAU s'interroge sur le fait d'afficher des objectifs que l'on ne tiendra peut-être pas.

M. BERTHOMÉ rappelle que les objectifs affichés dans les DOCOB des trois autres ZPS « avifaune de plaine » du département sont quasiment atteints aujourd'hui. Les conditions requises pour le retour de l'espèce sur NINO étant identifiées et réalisables, l'on peut raisonnablement penser que, si ces dernières sont mises en œuvre, alors l'objectif sera atteint.

M. le Secrétaire Général précise que ces objectifs correspondent à un niveau de préservation durable pour le site.

M. BERTHOMÉ poursuit l'exposé sur le diagnostic socio-économique. Ce dernier permet d'identifier les interactions entre les activités humaines et le site Natura 2000 et les principales causes du déclin de la biodiversité.

Situé dans l'aire périurbaine de Niort, la dynamique du territoire avec une évolution démographique traduite en augmentation des surfaces bâties influe sur la perte biodiversité.

La fragmentation de l'espace par les aménagements du territoire (réseau routier et autoroutier, ligne HT, parc éolien, ...) influence le territoire de la ZPS.

Sur la base d'une prise en compte des zones d'évitement (ex : 650m des zones urbanisées, 150 m d'une route, 650m d'une autoroute)..il a été défini des zones de tranquillité. Ces dernières représentent aujourd'hui 12,3% de la surface de la ZPS.

Le paysage agricole s'est modifié ces dernières années avec le nombre d'exploitations divisé par 2,3 depuis 1988, une SAU moyenne qui a été multipliée par 2,3 sur la même période et une diminution des surfaces toujours en herbe jusqu'en 2000.

A noter que 125 ha des surfaces en herbe (6,5 % de la SAU) se trouvent en zone de tranquillité, l'enjeu est donc de localiser les zones en herbe dans les zones de tranquillité. Les projets d'aménagement impactant pour la ZPS concernent le projet éolien sur la commune de Benet qui pourrait traduire une perte potentielle d'habitats favorables estimé à 12 % des zones dites de tranquillité.

L'autre projet concerne l'échangeur autoroutier situé au nord de Villiers-en-Plaine, localisé sur un secteur de rassemblement d'Outardes.

A signaler le soutien des populations lié aux lâchers d'Outardes sur les sites de rassemblement du département.

M. BERTHOMÉ termine l'exposé par la présentation des quatre objectifs de conservation à long terme :

- assurer la pérennité des habitats favorables aux espèces patrimoniales du site
- mettre en œuvre des actions favorables aux oiseaux
- assurer une appropriation de la démarche et des enjeux par les acteurs du site
- organiser le suivi de la mise en œuvre des actions du DOCOB

M. ALBERT demande que soit confirmé l'impact du projet éolien sur la zone d'évitement évoquée précédemment.

M. BERTHOMÉ confirme l'impact de l'aménagement sur la zone d'évitement.

M. le Secrétaire Général rappelle ce point sera probablement soulevé par les associations lors de l'enquête publique.

M. PARROT rappelle que la commune de Villiers a donné un avis défavorable au projet.

M. le Secrétaire Général rappelle que pour les éoliennes implantées sur la commune d'Ardin il a été tenu compte de l'avis des communes et de la doctrine appliquée en deux-sèvres dont le principe est d'éviter tout projet éolien en ZPS.

Question : pour la partie agricole comment vont se faire les orientations pour les primes ?

M. le Secrétaire Général rappelle qu'il n'y a pas de changement fondamental en ce qui concerne les MAE liées aux cultures herbagères.

M. RENAUDEAU rappelle que les MAE vont être reconduites en 2014 sur la base des cahiers des charges 2013. Les MAE 2015 se feront sur la base des nouveaux cahiers des charges. Les mesures sur les systèmes à l'herbe sont favorables à l'élevage.

Question : est ce que la nouvelle PAC permettra dans les zones de tranquillité de retrouver de l'herbe et de la luzerne ?

Réponse : la nouvelle PAC ne va pas changer grand-chose dans notre secteur.

M. le Secrétaire Général rappelle qu'une partie importante de la PAC n'est pas bouclée et il reste encore des possibilités d'arbitrage.

M. le Secrétaire Général propose de valider les 4 objectifs de conservation à long terme (OCLT) présenté par M. BERTHOMÉ.

M. RENAUDEAU, concernant les objectifs ciblés, il rappelle sa remarque sur des objectifs qui peuvent être un « boulet ».

M. le Secrétaire Général propose de corriger ce terme et précise qu'en fonction des enjeux la poursuite d'une stratégie de conservation de la ZPS reste nécessaire.

Question lâchers d'outarde

Les lâchers d'outardes pourraient se faire dans les rassemblements encore actifs pour que les jeunes se mêlent aux adultes avant de migrer.

M. DUPEU a constaté des épandages en période de rassemblement et s'interroge de l'impact de ces derniers sur les oiseaux de plaine. Il semblerait que ces épandages proviennent de l'unité de méthanisation lié à l'activité d'équarrissage présente sur Benet.

M. le Secrétaire Général précise que la réponse vient du producteur de boues qui met en place la filière d'épandage confiée aux exploitants du secteur. L'épandage est normalement encadré et contrôlé par les services de l'État.

M. le Secrétaire Général remercie les participants et clos la séance.

Le Secrétaire Général

Pour le Préfet et par délégation,
le Secrétaire Général,

Le diaporama présenté en séance est téléchargeable à l'adresse suivante :
<http://niort-nord-ouest.n2000.fr/>

Stéphane BERTHOMÉ

NATURA 2000
Plaine de Niort Nord-Ouest

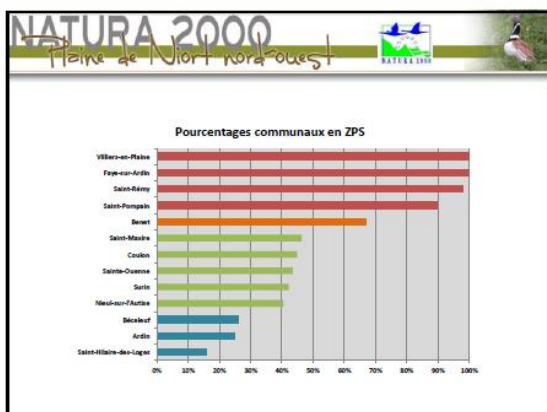
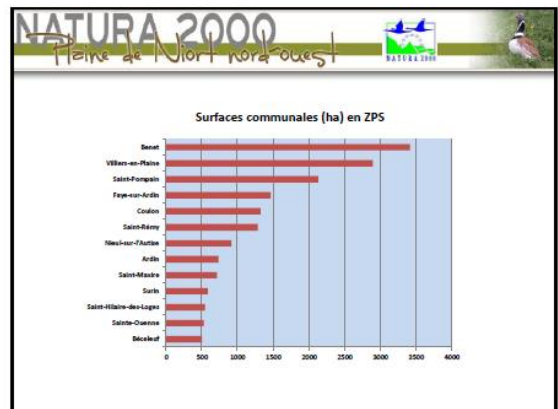
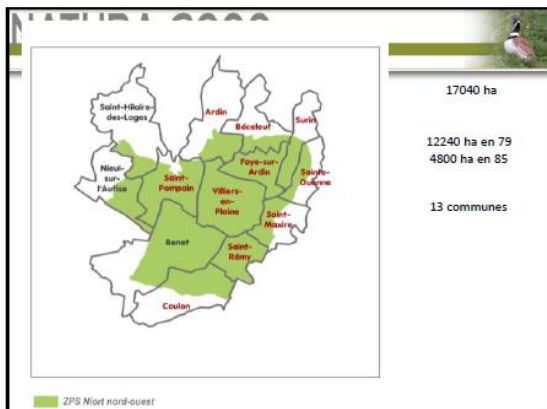
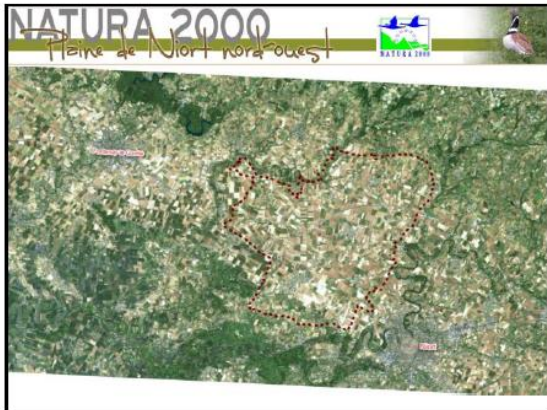
Comité de pilotage du site Natura 2000
« Plaine de Niort Nord-Ouest »

28 novembre 2013

Villiers-en-Plaine

NATURA 2000
Plaine de Niort Nord-Ouest

Le site natura 2000
« Plaine de Niort Nord-Ouest »

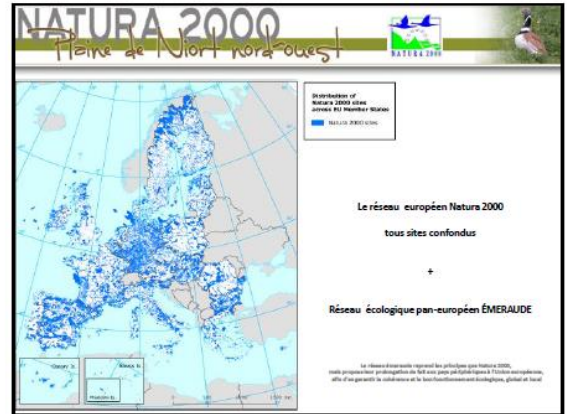
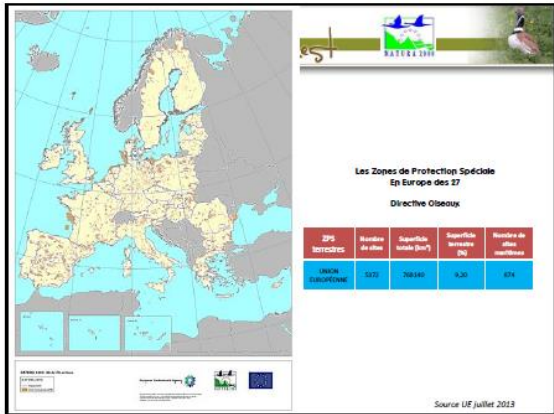
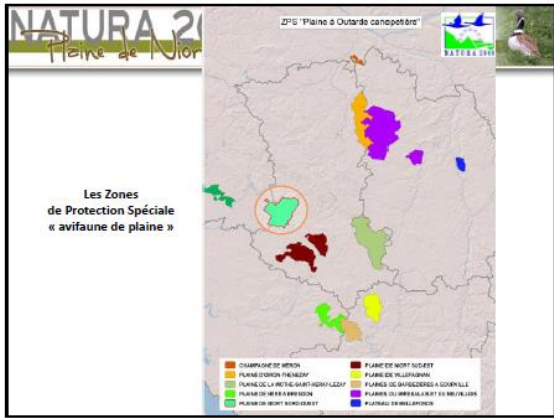


NATURA 2000
Plaine de Niort Nord-Ouest

Les Zones de Protection Spéciale
du Poitou-Charentes

Directive Oiseaux

5 ZPS en Deux-Sèvres



NATURA 2000
Plaine de Niort nord-ouest

Un RÉSEAU de sites
⇒ pour **conserver la diversité biologique** (habitats naturels et espèces)
dans une **logique de développement durable**

NATURA 2000
Plaine de Niort nord-ouest

à ce titre le site de la Plaine de Niort Nord-Ouest a été Identifié et désigné comme site important au titre de la directive « OISEAUX ».

NATURA 2000
Plaine de Niort nord-ouest

La désignation du site Natura 2000 « Plaine de Niort Nord-Ouest » pour une vingtaine d'espèces d'oiseaux sauvages de plaine rares ou menacés dont 15 d'intérêt communautaire.

Alimentation
Reproduction
Repos
Regroupement

A l'année ou lors des migrations

NATURA 2000
Plaine de Niort nord-ouest

Natura 2000
La démarche française

NATURA 2000
Plaine de Niort Nord-Ouest

**Le réseau européen
Natura 2000**
(article 3 de la directive n° 92/43/CEE)

« A pour but de favoriser la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire »

compte tenu des exigences économiques et récréationnelles »
(article 2 de la directive « oiseaux »)

NATURA 2000
Plaine de Niort Nord-Ouest

Les principes de la démarche Natura 2000 française

Pas d'obligation de moyens

- Concertation
- Contractualisation
- Volontariat

Obligation de résultat

NATURA 2000
Plaine de Niort Nord-Ouest

LE DOCOB

Définir conjointement
des mesures de gestion favorables
à la sauvegarde de l'avifaune
d'intérêt communautaire du site Natura 2000.

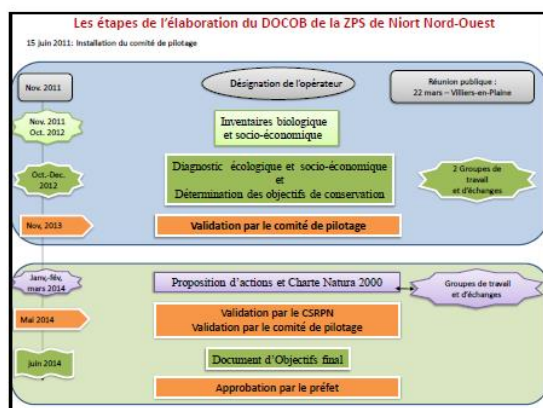
NATURA 2000
Plaine de Niort Nord-Ouest

**l'élaboration
du DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000
de la plaine de Niort Nord-Ouest**

groupement solidaire pour
l'élaboration du DOCOB*

GRUPE ORNITHOLOGIQUE DEUX-SEVRES LPO AGIR pour la BIODIVERSITE

* Document d'Objectifs



NATURA 2000
Plaine de Niort Nord-Ouest

L' inventaire biologique

une synthèse ornithologique

Déterminer des exigences écologiques des espèces,
Évaluer l'état de conservation de ces espèces.

Identifier les interactions
entre évolution des milieux et l'avifaune

NATURA 2000
Plaine de Niort Nord-Ouest

L' inventaire socio-économique

Identifier les interactions
entre les activités humaines (agriculture, AT, loisirs)
et le site Natura 2000

NATURA 2000
Plaine de Niort Nord-Ouest

Comité de Pilotage :
Diagnostic ornithologique et objectifs de conservation

Zone de Protection Spéciale
« PLAINE DE NIORT-NORD-OUEST »

28/11/2013

NATURA 2000

Plaine de Niort nord-ouest

Cadre de l'inventaire biologique 2012

Zone d'étude « oiseaux de plaine »

- Zone de Protection Spéciale « PNNO » (17040 ha)
- 6 Zones périphériques continuités écologiques (4767 ha)
- 2 départements
- Vendée Ligue pour la Protection des Oiseaux 85
- Deux-Sèvres Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres

NATURA 2000

Plaine de Niort nord-ouest

Objectifs de l'inventaire biologique

- Évaluer l'état des populations des espèces d'intérêt communautaire (octobre 2011 - novembre 2012) présentes sur la ZPS et ses zones périphériques
- Quantifier les tendances de ces mêmes populations entre 2000 et 2012

Synthèse

- Mettre en évidence les facteurs expliquant l'évolution de ces populations
- Mettre en place des objectifs de conservation adoptés

Évaluer l'état des populations des espèces d'intérêt communautaire (2011-2012) présentes sur la ZPS et ses zones périphériques

METHODOLOGIE : Etudes protocolaires 2011 - 2012

- Protocole standardisé et reproductible permettant la comparaison dans le temps
- Spécifique aux espèces / groupe d'espèces en fonction de leur biologie, exigences écologiques (Reproduction / Hivernage / Halte migratoire)

Remarque : espèces Annexe I + espèces remarquables systématiquement notées lors des recensements sur la Zone de Protection Spéciale

NATURA 2000

Plaine de Niort nord-ouest

METHODOLOGIE : Efforts de prospection

| Espèce | Durante la période de reproduction | Heures de suivi |
|---------------------------|---|--|
| Oedicnème criard | Prospection de l'ensemble des milieux favorables de la ZPS et ses zones périphériques | 56 heures de suivis |
| Burhinus oedoenemus | Recensements des milieux chanteurs en période de reproduction sur la ZPS | 336 IPA de 5 min 28 heures d'écoute effectives |
| Outarde canepetière | Suivis des indices de reproduction par itinéraires échantillon | ≈ 70 heures de suivis + programme de suivis/protection des niches |
| Les 3 espèces de busards | Recensements des individus au sein des parcelles de colza | 84 points d'observation de 10 min 14h d'observations effectives |
| Gorgebleue à miroir blanc | Recensement des couples par un échantillonnage stratifié par transects pédestres | 17 transects (entre 1.5 et 3 km) 111 points d'observation (10min) Soit 18 heures d'observations effectives + 42 km parcourus |
| Pie-Grièche écorcheur | Dénombrement des couples nicheurs dans le bois Picot | ≈ 4 heures de suivis |
| Rapaces forestiers | Attention particulière lors de tous les protocoles | |

NATURA 2000

Plaine de Niort nord-ouest

METHODOLOGIE : Efforts de prospection

Au cours de la période inter-nuptiale

Dénombrement des migrateurs/hivernants par transects exploratoires

Sillonner en voiture (20-30km/h) l'ensemble de la ZPS et de ses zones périphériques

≈ 140 heures de suivis

Rapaces
Faucon pèlerin, Faucon émerillon

Limcoles
Fleurier doré, Vanneau huppé, Milan royal, Hibou des marais

Ardéidés
Héron garde-bœufs, Grande aigrette, Alouette lulu

Passereaux
Pluvier guigard, Buzard des roseaux, Buzard Saint-Martin

NATURA 2000

Plaine de Niort nord-ouest

Synthèse des résultats biologiques

Au total
139 espèces ornithologiques observées sur la ZPS « PNNO »

27 inscrites à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » (2009/147/CE)

Natura 2000
Espèces en danger d'extinction, vulnérables, rares à l'échelle européenne
fortes responsabilités de conservation

« Disparités » importantes en fonction de ces espèces sur la ZPS

- Période de présence sur la zone (nidification, hivernage, halte migratoire, migrations...)
- Efficacité
- Distribution différente sur la ZPS
- Tendance d'évolution spécifique à chacune (Baisse, hausse, stabilité, extinction...)
- Statut de conservation à différentes échelles (départementale, régionale, nationale, européenne...)

protocoles spécifiques : Évaluer ces disparités pour prioriser les enjeux de conservation de ces espèces
Définir les actions de conservation propres à cette zone de Protection Spéciale

Synthèse des résultats biologiques 2012

Espèces Annexe I - Saison de reproduction

| Espèce | Estimation effectifs 2000 | Estimation effectifs 2012 | Tendance d'évolution observée | Commentaires |
|---------------------------|---------------------------|---------------------------|-------------------------------|---|
| Oedicnème criard | 80 - 120 c | 70 - 100 c | Léger déclin | 90 - 120 c avec zones périphériques |
| Burhinus oedoenemus | 10 - 12 mc | 0 mc | Fort déclin | Extinction sur la ZPS |
| Outarde canepetière | 20 - 80 c | 60 - 70 c | Stabilité // Fluctuations | Fluctuation inter-annuelle importante (20 à 70 c) - pic de pullulation campagnole |
| Buzard-cendré | 2 - 5 c | 6 - 10 c | Stabilité // Fluctuation | |
| Buzard Saint-Martin | 5 - 6 c | 2 - 5 c | Stabilité // Fluctuation | |
| Buzard des roseaux | 3 - 5 c | 360 - 540 mc | Haussse importante | 60 - 150 mc sur zones périphériques Conforme à dynamique actuelle de la esp |
| Gorgebleue à miroir blanc | 10 - 12 c | 20 - 30 c | Stabilité - légère hausse | Pression d'observ. différente (2000/2012) 2012 : lacune année en Deux-Sèvres |
| Pie-grièche écorcheur | 1 c | 0 c | Disparition // Fluctuation | 1 seul de nidification 0 à 1 couple selon les années |
| Bombée éphémère | 1 c | 1 c | Stabilité | 1 seul de nidification |
| Milan noir | 1 c | 1 c | Stabilité | 1 seul de nidification |

Synthèse des résultats biologiques 2012

Espèces Annexe I - Hivernants / Migrateurs

| Espèce | Estimation effectifs 2000 | Estimation effectifs 2012 | Tendance d'évolution observée | Commentaires |
|---------------------|---------------------------|---------------------------|-------------------------------|---|
| Pluvier doré | 200 - 3000 ind. | 20 - 800 ind. | Fluctuations / déclin | Fluctuations importantes en fonction des conditions météorologiques |
| Faucon émerillon | 1 - 2 ind. | 5 - 15 ind. | Haussse ? | A nuancer en fonction des années |
| Faucon pèlerin | 1 - 3 ind. | 1 - 3 ind. | Stabilité | |
| Milan royal | 1 - 3 ind. | 1 - 2 ind. | Stabilité | |
| Pluvier guigard | 1 - 5 ind. | 5 - 10 ind. | Stabilité | Même secteur de haltes migratoires utilisés d'année en année |
| Hibou des marais | - | 1 ind. | ? | |
| Buzard Saint-Martin | ? | 25 - 35 ind. | ? | |
| Buzard des roseaux | ? | 10 - 20 ind. | ? | |

NATURA 2000

Plaine de Niort nord-ouest

Synthèse des résultats biologiques 2012

Espèces non inscrites à l'annexe I

| Espèce | Estimation effectifs 2000 | Estimation effectifs 2012 | Tendance d'évolution observée | Commentaires |
|---|---------------------------|---------------------------|-------------------------------|---|
| Vanneau huppé <i>Vanellus vanellus</i> | - | 400 - 2200 ind. | Fluctuations | Fluctuations importantes en fonction des conditions météorologiques |
| Chèvêche d'Albaie <i>Albanius noctua</i> | - | 35 - 50 c. | - | Densité importante sur la ZPS « PNNO » |

Présence d'autres espèces remarquables

- Petit-duc scops *Otus scops*
- Faucon hobereau *Falco subbuteo*
-

NATURA 2000

Plaine de Niort nord-ouest

Statut des espèces sur ZPS « PNNO »
« Utilisation » du site
Densités (effectifs/zone)
Tendances d'évolution

Statut des espèces à plus grande échelle
Statut de conservation (dept., région...)
Tendances d'évolution

Priorisation des enjeux de conservation par espèce sur la ZPS « PNNO »

- Espèce de priorité principale**
effectifs présents sur la ZPS « PNNO »
= enjeu majeur à court et à long terme dans leur conservation à l'échelle communautaire + Espèces annexes / en déclin
- Espèce de priorité secondaire**
effectifs présents sur la ZPS « PNNO »
= enjeu fort à court et à long terme dans leur conservation à l'échelle communautaire + Espèces annexes / stable
- Espèce de priorité 3**
Espèces prioritaires à l'échelle communautaire
effectifs sur la ZPS ne sont pas majeur pour leur conservation à l'échelle départementale, régionale ou nationale
- Autres espèces patrimoniales**
Espèces non inscrites à l'annexe I de la DO
effectifs sur la ZPS sont d'intérêt majeur pour leur conservation à l'échelle départementale, régionale ou nationale

NATURA 2000

Plaine de Niort nord-ouest

Priorisation des enjeux par espèce et objectifs de conservation adaptés

| Espèce | CODE NATURA 2000 | Niveau de priorité | Statut ZPS PNNO 2012 | Ligne Rouge Régionale | Ligne Rouge Nationale | Objectifs de conservation 2020 |
|---------------------|------------------|--------------------|----------------------|-----------------------|-----------------------|---|
| Coturnix nagepétare | A128 | priorité I | Espèce migratoire | Vulnérable | Vulnérable | Reapparition de 3 Lecks de 4 mâles chanteurs |
| Éditonème orard | A183 | priorité I | Nicheur certain | A surveiller | Quasi-menacé | Restauration puis maintien de la population à 80 - 120 couples |
| Busard cendré | A884 | priorité I | Nicheur certain | En Déclin | Vulnérable | Maintien des populations actuelles en période de pics campagnols des champs |
| Pé-grèbe scorieux | A338 | priorité I | Nicheur certain | A surveiller | Préoccupation mineure | Confortation des nœuds existants et expansion de l'espèce |

NATURA 2000

Plaine de Niort nord-ouest

Priorisation des enjeux par espèce et objectifs de conservation adaptés

| Espèce | CODE NATURA 2000 | Niveau de priorité | Statut ZPS PNNO 2012 | Ligne Rouge Régionale | Ligne Rouge Nationale | Objectifs de conservation 2020 |
|---------------------|------------------|--------------------|-------------------------------|-----------------------|-----------------------|------------------------------------|
| Busard Saint-Martin | A082 | priorité II | Nicheur certain et hivernant | A surveiller | Préoccupation mineure | Maintien des populations actuelles |
| Busard des roseaux | A081 | priorité II | Nicheur certain et hivernant | Rare | Vulnérable | Maintien des populations actuelles |
| Gorgebleue à miroir | A272 | priorité II | Nicheur certain | A surveiller | Préoccupation mineure | Suivi de population / tendance |
| Pluvier doré | A140 | priorité II | Haute migratoire et hivernant | - | - | Suivi de population / tendance |

NATURA 2000

Plaine de Niort nord-ouest

Priorisation des enjeux par espèce

| Espèce | CODE NATURA 2000 | Niveau de priorité | Statut ZPS PNNO 2012 |
|---------------------|------------------|--------------------|-------------------------------|
| Gorgebleue à miroir | A272 | priorité III | Nicheur certain |
| Faucon émerillon | A098 | priorité III | Haute migratoire et hivernant |
| Faucon pèlerin | A103 | priorité III | Non nicheur |
| Pluvier guilnard | A139 | priorité III | Haute migratoire |

NATURA 2000

Plaine de Niort nord-ouest

« DIAGNOSTIC socio-économique »

28 NOVEMBRE 2013

Villiers-en-Plaine

Logos: Europe, Région Poitou-Charentes, L'Etat Investit, GROUPE ORNITHOLOGIQUE DEUX-SEVRES, L'AD

NATURA 2000

Plaine de Niort nord-ouest

L'inventaire socio-économique

Identifier les interactions entre les activités humaines (agriculture, AT, loisirs) et le site Natura 2000

NATURA 2000

Plaine de Niort nord-ouest

CAUSES PRINCIPALES DU DÉCLIN DE LA BIODIVERSITÉ

- MORTALITÉ DIRECTE
- PERTE D'HABITATS
- ALTÉRATION D'HABITATS
- OBSTACLES
- FRAGMENTATION D'HABITATS
- DÉRANGEMENT
- POLLUTIONS
- CHANGEMENT CLIMATIQUE
- ESPÈCES INVASIVES

NATURA 2000
Plaine de Niort nord-ouest

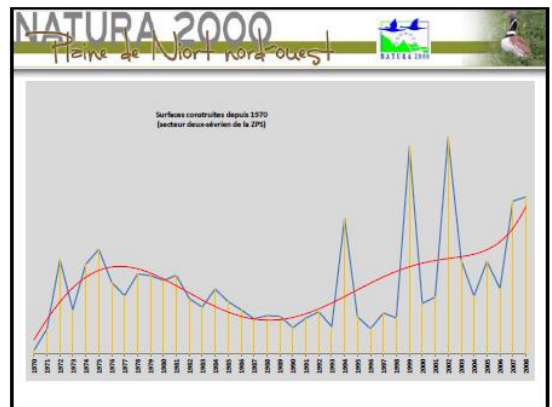
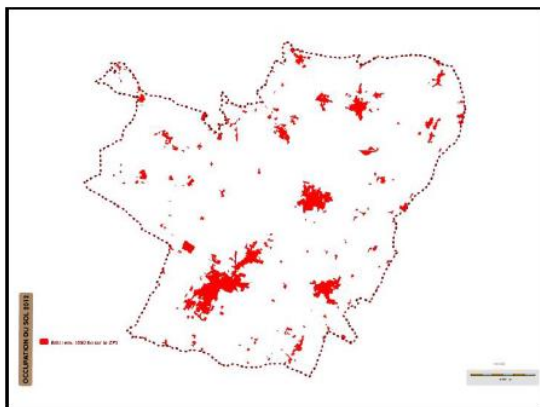
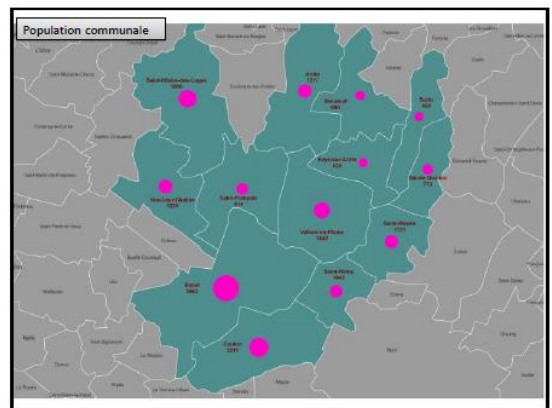
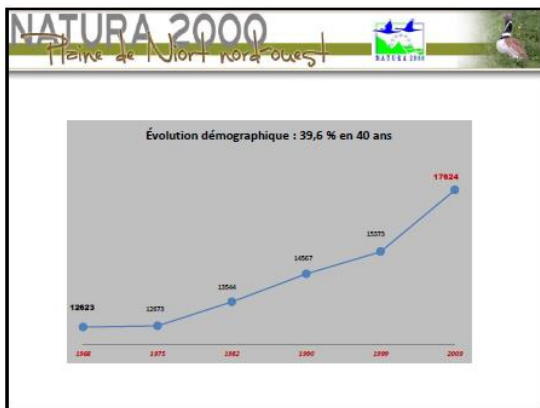
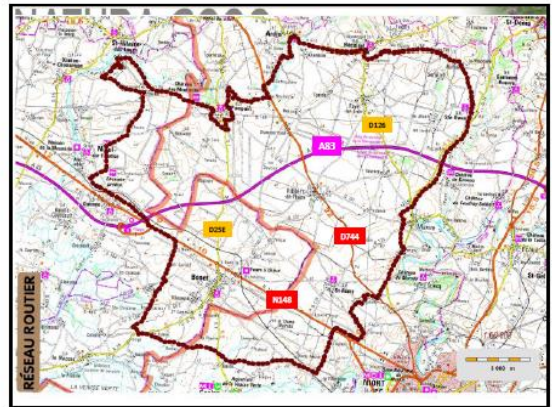
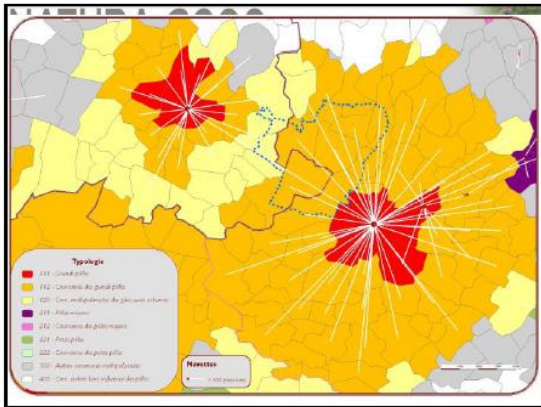
LES SOURCES

- INSEE
- AGRESTE : RGA 2010
- DOT 79-85
- CG 79
- CREN
- RTE
- FDC 79-85
- DREAL PC
- IGN
- IAAT
- GODS et LPO (assolement)
- Sites CdC
- ...

NATURA 2000
Plaine de Niort nord-ouest

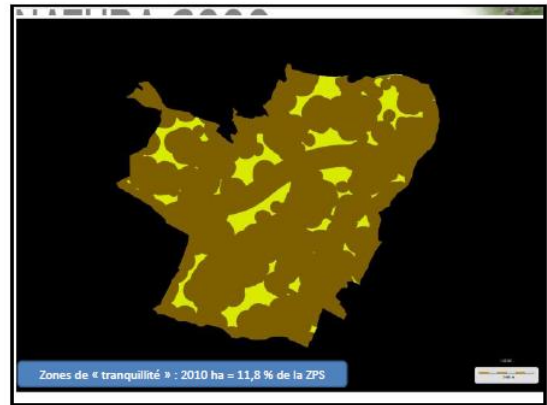
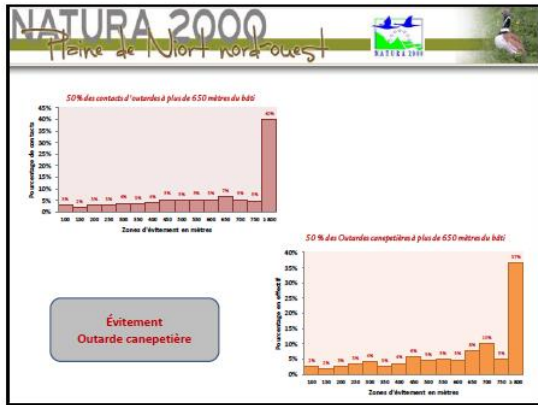
DYNAMIQUE du TERRITOIRE de la ZPS

la ZPS dans l'aire péri-urbaine de NIORT



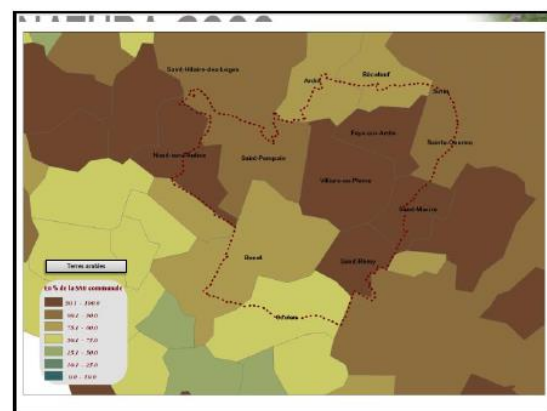
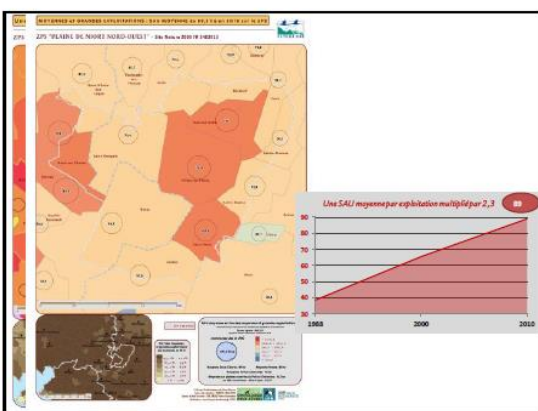
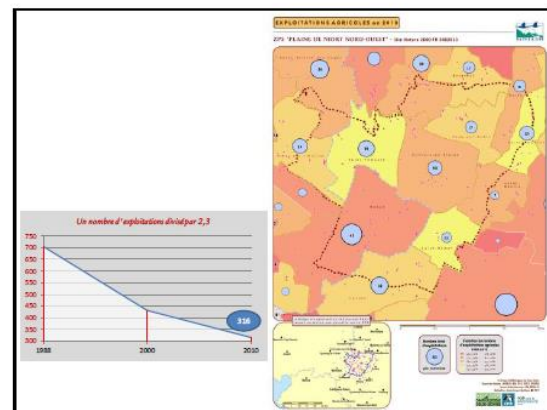
NATURA 2000
Plaine de Niort nord-ouest

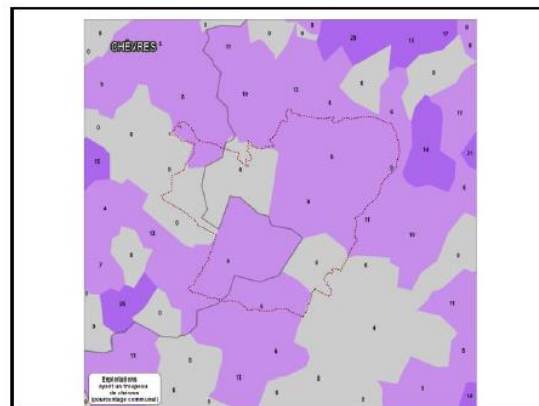
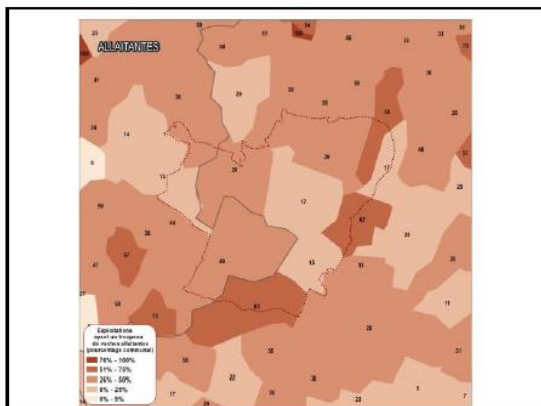
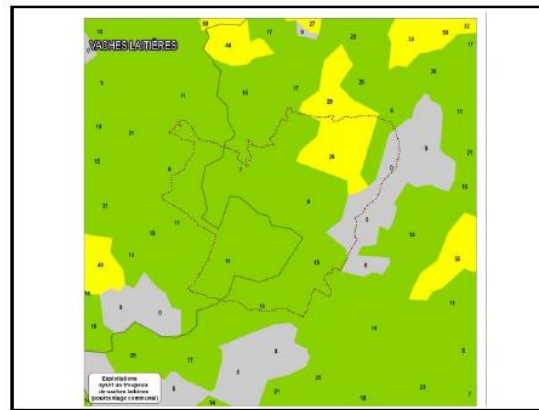
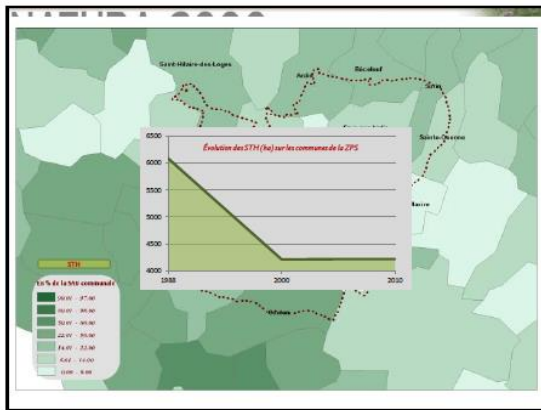
FRAGMENTATION DE L'ESPACE
par les
AMÉNAGEMENTS DU TERRITOIRE



NATURA 2000
Plaine de Niort nord-ouest

ACTIVITÉ AGRICOLE
(sur les communes de la ZPS)

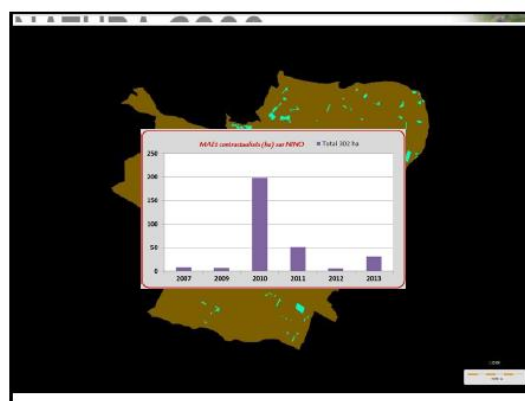
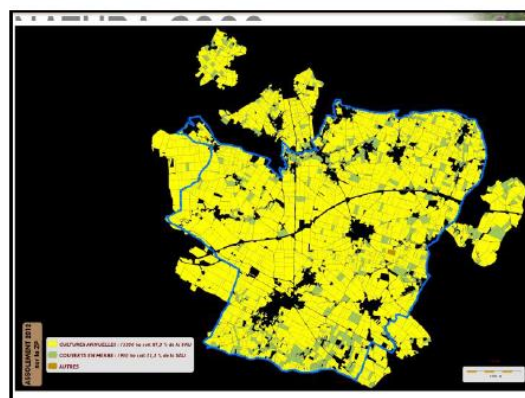




NATURA 2000
 Plaine de Niort nord-ouest

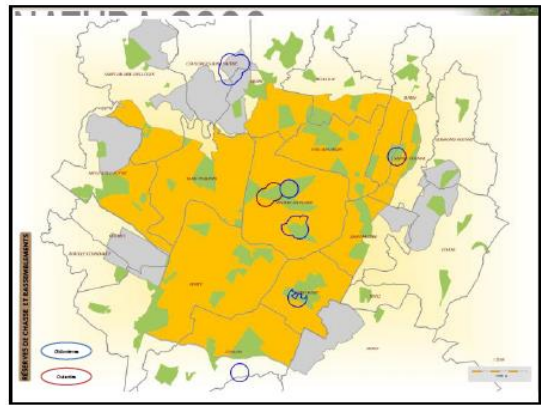
L'assolement
 (sur la ZPS en 2012)

SAU de la ZPS : 15230 ha
 Taille moyenne des parcelles : 5,33 ha
 Taille maxi (56 ha)



NATURA 2000
Plaine de Niort nord-ouest

LES RÉSERVES DE CHASSE
2800 ha sur la ZPS

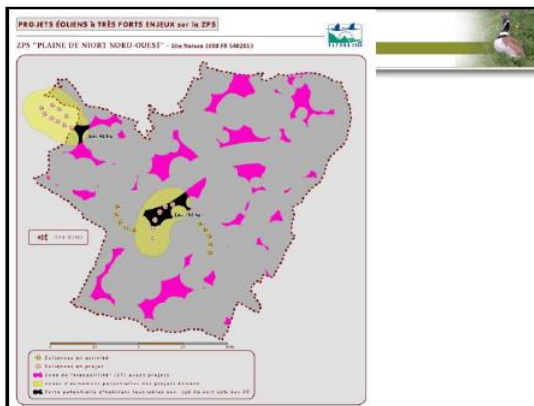


NATURA 2000
Plaine de Niort nord-ouest

PROJETS D'AMÉNAGEMENT IMPACTANTS

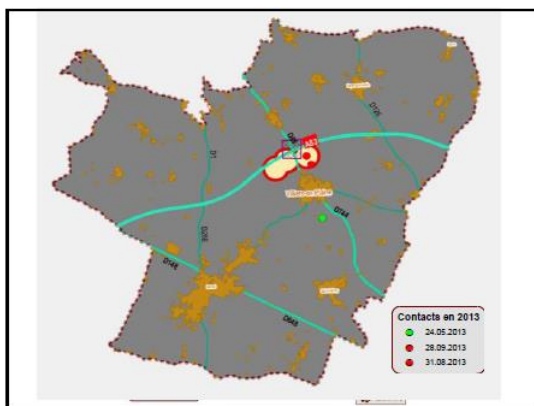
NATURA 2000
Plaine de Niort nord-ouest

PROJETS ÉOLIENS



NATURA 2000
Plaine de Niort nord-ouest

PROJET D'ÉCHANGEUR ROUTIER
D66 - A83








NATURA 2000
Plaine de Niort nord-ouest

OBJECTIFS DE CONSERVATION À LONG TERME (OCLT)




28 NOVEMBRE 2013
Villiers-en-Plaine

Logos of partner organizations: L'Europe (European Union), Région Nièvre, LESE (Ligue pour l'Environnement), GROUPE ORNITHOLOGIQUE DES DEUX-SEVRES, and VFNFF.

Site Natura 2000 « Plaine de Niort -Nord-Ouest »
 comité de pilotage n°3
 Jeudi 28 novembre 2013 -14h30 Salle des Fêtes
 VILLIERS-EN- PLAINE









| Nom, prénom | Organisme et / ou fonction | Adresse mail | Signature |
|---------------------------|--|---|---|
| PELON Nadine | Chambre d'Agriculture de Vendée | | Excusée |
| SACHOT-PONCIN Catherine | Propriété rurale de Vendée | | Excusée |
| FLEURET Anne | Déléguée régionale Pays de la Loire - Orange France | | Excusée |
| ANDRE Samuel | Délégué spécialisé Agence de l'Eau Loire-Bretagne | | Excusé |
| MOREL Jean-François | Chargé de mission Niche de l'eau DDT Deux-Sèvres | jean-francois.morel@deux-sevres.gouv.fr |  |
| CHAUMEREUIL Frédérique | DDTM 85 | frederique.chaumereuil@vendee.gouv.fr |  |
| AUBERT Patricia. | Maire de la commune LESSON DE BRENET | aubert.patricia@orange.fr |  |
| GUILLONTEAU Jacques | Associé au milieu COULON | guillotam.jacquem@wanadoo.fr |  |
| RENAUDEAU J. Marc | Pdt. Chambre d'Agriculture | |  |

Site Natura 2000 « Plaine de Niort - Nord-Ouest »
 comité de pilotage n°3
 Jeudi 28 novembre 2013 - 14h30 Salle des Fêtes
 VILLIERS-EN-PLAINE

| Nom, prénom | Organisme et / ou fonction | Adresse mail | Signature |
|-------------------|----------------------------|---|---|
| A. TERRAUD | DREAL Pays de la Loire | audier.tertraud@developpement-durable.gouv.fr |  |
| Préfecture 85 | Représentée par la | DDTM 85 | |
| Alain FARROT | Nature Villiers Plaine | |  |
| Arques PELLEGRIN | GDOR | |  |
| BUSSEKOE Patricia | Directrice du CREN | | EXCUSEZ |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Excusez

Site Natura 2000 « Plaine de Niort -Nord-Ouest »
 comité de pilotage n°3
 Jeudi 28 novembre 2013 - 14h30 Salle des Fêtes
 VILLIERS-EN-PLAINE

| Nom, prénom | Organisme et / ou fonction | Adresse mail | Signature |
|----------------------------|---|-------------------------------|---|
| Marc CAULAT | CAN. Attribution Territoire | marc.caulat@pegls-niort.fr |  |
| LOUDES. Romain | Com. DEP 79 olympique et sportive | |  |
| DEPELLOUCHE Anne-Sophie | Animatrice FNSEA 79 | chamon.fnsa79@orange.fr | asp |
| PASSEBON Thierry | FNSEA 79 Comité de Niort Nord | |  |
| DELLONMARE Charles | Comité Départemental de la Randonnée 85. | Charles.dellonmare@wanadoo.fr |  |
| BILKON Gilès | Adjoint Mairie St Remy | |  |
| Brossard Michel | Adjoint Mairie St Remy | Michel.Brossard 31@SFR.fr |  |
| DUREUX Alain | FD pêche 79. Vice-Président | dureux.alain@sfr.fr |  |
| BURROT Claire | Syndicat des Cours du Centre-Ouest | c.burrot-seco@orange.fr |  |

Site Natura 2000 « Plaine de Niort -Nord-Ouest »
 comité de pilotage n°3
 Jeudi 28 novembre 2013 -14h30 Salle des Fêtes
 VILLIERS-EN-PLAINE

| Nom, prénom | Organisme et / ou fonction | Adresse mail | Signature |
|----------------------|---|---|-----------|
| BERTHOULE JF | EPDS chargé de suivi N2000 | Jeanfrancois.Portho79.org | |
| Fauré E | Chargé de mission N2000 CG29 | emman.pauze@cg29.fr | |
| DUPENC' | DRFAN PC | | |
| FIEHET Xavier | Directeur GODS | Xavier.Cornille79.org | |
| CHIRAN Damien | chargé de missions au GODS | damiencornille79.org | |
| COEGNARD Aurélie | Chargée d'insertion UO 85 | aurélie.jegouard@epo.fr | |
| VIVENDENAU Dominique | FD 279 | dominique.vivendenu@chasse-79.com | |
| Séverine FAUCHER | Technicien Syndicat d'Initiative Verte de la Vallée de la Vie | S.foucher@smvsa@orange.fr | |
| AUSARD Robert | Président de l'association Vallée de la Vie | 714 route de Lantony 85200 PISSEOTTE | |

**Site Natura 2000 « Plaine de Niort -Nord-Ouest »
 comité de pilotage n°3
 Jeudi 28 novembre 2013 - 14h30 Salle des Fêtes
 VILLIERS-EN-PLAINE**

| Nom, prénom | Organisme et / ou fonction | Adresse mail | Signature |
|------------------------|---|---------------------|------------------|
| BONNET Christian | Maire de Coulonges sur l'Autize, Président de la Communauté de Communes Gâtine-Autize | | Excusé |
| PARRAS Pascal | Chef du STAP 79 | | Excusé |
| OBARA Béatrice | Madame le Sous-Préfet de Fontenay-le-Comte | | Excusée |
| FERRON Jean-François | Conseiller général de Champdeniers/Saint Denis | | Excusé |
| BANLIER Jean Michel | Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres | | Excusé |
| ZABATTA Gérard | Conseiller général du canton de Niort-Ouest, Coulon-Magné | | Excusé |
| RETAILLEAU Bruno | Président du Conseil Général de la Vendée | | Excusé |
| DAHAIIS Tony | CDOS Deux-Sèvres | | Excusé |
| MAILLARD Jean-François | Délégation ONCFS Bretagne et Pays de Loire | | Excusé |

Site Natura 2000 « Plaine de Niort -Nord-Ouest »
comité de pilotage n°3
Jeuudi 28 novembre 2013 - 14h30 Salle des Fêtes
VILLIERS-EN- PLAINE

| Nom, prénom | Organisme et / ou fonction | Adresse mail | Signature |
|--------------------|---|---------------------|------------------|
| MILCENT Maurice | Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat | | Excusé |
| LAITANG Patrick | Directeur du Pôle Gestion Publique DGFIP | | Excusé |
| GOËDEL Joseph | Chef de Service développement économique des territoires, économie de proximité et tourisme DIRECCTE Pays de la Loire | | Excusé |
| BRUN Laurent | Chef de Service Gestion et Patrimoine VINCI AUTOROUTTES | | Excusé |
| BELLOUARD Cyril | Conseil Régional Pays-de-Loire | | Excusé |
| MANSON Jérôme | Chargé de mission biodiversité EPMP | | Excusé |
| BACHELLIER Eric | Chef du service départemental de l'ONEMA | | Excusé |
| COTREL Nicolas | Directeur de DSNE | | Excusé |

Bourin Joseph

BC 85

Excuse

Bonjour Jean-François,

Je m'excuse mais je ne pourrais pas assister au COPIL de cet après-midi.
Pourrais-tu me faire passer la présentation qui sera faite à la réunion pour que je puisse tout de même prendre connaissance des différents éléments.

Par avance, Merci

A bientôt et bon COPIL

Julie CADU

Conseillère Agro-Environnement

Pôle Environnement

Service Productions et Environnement

AGRICULTURES & TERRITOIRES

Chambre d'agriculture

des Deux Sèvres

81 rue de chachon

79 300 BRESSUIRE

Tél.: 05 49 81 56 40

Mobile: 06 77 38 49 90

Fax: 05 49 74 10 64

www.deux-sevres.chambagri.fr

2.4 COPIL 4 : Validation du DOCOB

- Courrier d'invitation
- Compte-rendu
- Présentation
- Liste émargement



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Service Eau et Environnement

Dossier suivi par :
Jean-François MOREL
Tél. : 05.49.06 88 16
jean-françois.morel@deux-sevres.gouv.fr

Niort, le

30 JAN. 2015

Le Préfet des Deux-Sèvres

à

Mesdames et Messieurs les membres du comité
de pilotage du site Natura 2000 FR 5412013
« Plaine de Niort Nord-Ouest »

Objet : Invitation au comité de pilotage du site Natura 2000 « Plaine de Niort Nord-Ouest » et diffusion de l'arrêté interpréfectoral portant création et composition du comité de pilotage local.

P.J. :

- arrêté interpréfectoral portant création et composition du comité de pilotage local du site Natura 2000 FR 5412013 intitulé « Plaine de « Niort-Nord-Ouest ».
- Compte rendu du comité de pilotage du 23 novembre 2013

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir participer ou de vous faire représenter à la réunion du comité de pilotage qui se tiendra le :

Vendredi 20 février 2015 à 14h30
Centre d'animation culturel
Place de l'Église
SAINT-POMPAIN

L'ordre du jour est le suivant :

- validation du document d'objectifs
- la suite à venir

Le Préfet,
Pour le Préfet, et par délégation,
le Secrétaire Général,


S. NIORT

En vue de la réunion, vous pouvez télécharger le document d'objectifs à l'adresse suivante :
<http://niort-nord-ouest.n2000.fr/>



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Service Eau et Environnement
Unité Natura 2000
Dossier suivi par Jean-François Morel
☎ 05 49 06 88 16
jean-françois.morel@deux-sevres.gouv.fr

Niort le, 05 Aout 2015

Relevé de conclusions du Comité de Pilotage du site Natura 2000 n°5412013 « Plaine de Niort Nord-Ouest » du 20 février 2015

Placée sous la présidence de Madame Isabelle ROYER, Directrice du Développement Local et des Relations avec les Collectivités Territoriales à la Préfecture des Deux-Sèvres, le 20 février 2015, s'est tenue à Saint-Pompain la quatrième réunion du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Plaine de Niort Nord-Ouest ».

Etaient présents :

- ◆ Représentants de l'État et de ses établissements publics :
 - Mme Isabelle ROYER, Directrice du Développement Local et des Relations avec les Collectivités Territoriales à la Préfecture des Deux-Sèvres
 - M. André TURPAUD, chargé de mission nature et biodiversité à la DREAL Pays de la Loire
 - Mme Catherine MENARD, chargée de mission Natura 2000 à la DREAL Poitou-Charentes
 - Mme Nathalie BIGEARD, ONEMA79
 - M. Jean-François MOREL, responsable de l'unité Natura 2000 à la DDT des Deux-Sèvres

- ◆ Collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés :
 - Mme Micheline COBLARD, commune d'ARDIN
 - M. Erwan FAUX, chargé de mission Natura 2000 Conseil Général des Deux-Sèvres
 - Mme Élisabeth MAILLARD, Maire de SAINT-RÉMY
 - M. Jérôme FAUCHER, Technicien Syndicat Mixte Vendée- Sèvre-Autize
 - Mme Josseline ROBINEAU, élue à SAINT-MAXIRE
 - Mme Manuella BATY, Chargée de mission Adt/SCOT Communauté d'Agglomération du Niortais
 - M. Pierre GELLÉ, Mairie de BENET
 - M. Patrick SAUVAGET, Mairie de SAINT-POMPAIN
 - M. Guy LETANG, Syndicat intercommunal d'Énergie des Deux-Sevres (SIEDS)
 - M. Jean-Pierre BON, Adjoint commune de BECELEUF
 - M. Gilles BILLON, Adjoint au maire de SAINT-REMY
 - M. Florent BAUDON, Élu à NIEUL-sur-l'AUTIZE
 - M. Thierry GODILLON, Mairie de FAYE-sur-ARDIN

- ◆ Représentants des propriétaires
 - Mme Catherine SACHOT-PONCIN, Syndicat départemental de la propriété privée rurale et agricole de la Vendée
 - M. Renaud PELLAT de VILLEDON, Collectif des propriétaires exploitants et usagers des sites Natura 2000 de Charente-Maritime, Deux-Sèvres et Vendée

- ◆ Organisations consulaires
 - M. Bruno LEPOIVRE, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres
 - Mme Emmanuelle DAVAIL-SAUZE, Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres

- ◆ Organisations professionnelles et organismes exerçant leurs activités dans le domaine agricole, sylvicole, de la pêche, de la chasse, du sport et du tourisme
 - M. Robert LOUDES, représentant le Comité Départemental Olympique et Sportif des Deux-Sèvres
 - M. Thierry PASSEBON, FNSEA 79 canton de Niort Nord
 - M. Jean-Luc CAQUINEAU, Coordination Rurale 85
 - M. Christophe PETREAU, CODEVER 79

- ◆ Associations agréées de protection de l'environnement
 - M. Xavier FICHET, Directeur du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
 - M. Julien SUDRAUD, LPO Vendée
 - M. Jean-François BERTHOMÉ, Coordinateur-animateur Docob-Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
 - M. Robert AUJARD, Président de l'association vendéenne pour la protection de la qualité de la vie
 - M. Damien CHIRON, chargé de mission Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres

Etaient excusés :

- M. le Préfet de la Vendée
- M. Jean-François MACAIRE, Président du conseil Régional Poitou-Charentes
- M. Éric GAUTHIER, Président du Conseil Général des Deux-Sèvres
- M. Jean-François FERRON, Conseiller général du canton de Champdeniers-Saint-Denis
- M. Gérard ZABATTA, Vice-Président du Conseil Général des Deux-Sèvres
- ONEMA Vendée
- M. Bruno ODIN, Directeur Délégué Grand-Ouest GDF/SUEZ Poitou-Charentes
- Chambre d'Agriculture de Vendée
- Fédération Départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique des Deux-Sèvres
- Mme Anne FLEURET, Déléguée régionale Pays de Loire Orange-France
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres
- Mme Patricia BUSSEROLLE, Directrice du CREN Poitou-Charentes
- Mme Dany BRÉMAUD, Vice Présidente de la Communauté d'Agglomération du Niortais
- M. Laurent BRUN, Chef du service gestion et patrimoine VINCI
- M. Cyril BELLOUARD, Conseil Régional Pays de Loire
- Mme Odile CARDOT, PNR Marais poitevin
- M. Jacques PELLERIN, Président du GODS
- Confédération Paysanne Vendée

Madame ROYER ouvre la séance en excusant Monsieur le Secrétaire Général retenu par d'autres obligations. Après un rappel général du site Natura 2000 et de ses enjeux, elle demande s'il y avait des observations sur le compte rendu du dernier comité de pilotage. En l'absence d'observations, le compte rendu est validé.

Elle rappelle ensuite l'ordre du jour qui concerne la validation du document d'objectifs et laisse la parole à madame MENARD de la DREAL et Monsieur BERTHOMÉ du Groupe ornithologique des Deux-Sèvres.

Madame MENARD rappelle le contexte Natura 2000 ainsi que la démarche Natura 2000 en Europe et en France et appliquée au site de la plaine de Niort Nord-Ouest.

Monsieur BERTHOMÉ rappelle que le docob a pour but de définir des mesures de gestion favorables à la sauvegarde de l'avifaune d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000. Les parties inventaires, diagnostic socio-économique ainsi que la définition des objectifs de conservation du site ont été validés lors du comité de pilotage de novembre 2013. En 2014, deux groupes de travail se sont réunis sur les fiches d'actions et sur la charte Natura 2000.

Monsieur CHIRON présente l'équipe d'étude (LPO et GODS) qui a participé au diagnostic ornithologique et rappelle quelques points sur les tendances d'évolution des principales espèces du site entre 2000 et 2012.

Question du copil : est ce que les protocoles utilisés sont identiques pour toutes les espèces entre les deux périodes ?

Oui pour certaines espèces suivies dans un cadre bien appréhendé (ex : Plan National d'Actions en faveur de l'Outarde canepetière). Pour certaines espèces, le protocole a changé entre les deux phases d'inventaires. Il y a aussi des espèces qui sont dépendantes des conditions météorologiques (hivernants) ou de la ressource alimentaire (busards cendrés), ce qui peut entraîner des résultats difficilement comparables malgré un protocole similaire.

Monsieur BERTHOMÉ aborde le diagnostic socio-économique. Cette ZPS présente la plus forte densité de population (54 habitants au km²) par rapport aux autres ZPS du département. Les infrastructures, éoliennes et lignes THT participent à la fragmentation de l'espace. Ces éléments ne sont pas sans conséquences sur les espèces qui fuient la présence humaine. Est présenté ensuite pour certaines espèces (Outarde, Busard cendré, ...) la notion de zone d'évitement. Le principe étant que parmi les critères de sélection de l'habitat pour la nidification, que sont notamment la qualité du couvert, la pédologie, l'exposition, la richesse en proies (etc.), celui de l'éloignement vis-à-vis des activités humaines a été analysé sur la base des géo-localisation des espèces présentes dans la base de donnée du gods.

Question du copil : quelle est la probabilité de réussite de lâchers d'outardes issues de l'élevage ?

Les lâchers se font dans les rassemblements existant à l'automne, les oiseaux partent en migration et reviennent au printemps. L'objectif était de lâcher une centaine d'individus sur les sites de la région. Aujourd'hui l'élevage permet de relâcher entre vingt et quarante poussins par an. Avec ses nouveaux locaux et volières installés au zoodyssée et sous la gouverne du CG79, le nombre d'oiseaux lâchers devrait progressivement augmenter.

Monsieur BERTHOMÉ poursuit sur le diagnostic agricole. Il rappelle que l'herbe reste l'élément primordial de la ZPS. 12 % des surfaces sont en herbes mais pas forcément situées au bon endroit, que sont les zones historiques de présence de l'espèce en particulier, et situées à l'écart des activités humaines. L'enjeu sera d'avoir une contractualisation prioritaire sur ces espaces.

Question du copil : vous avez évoqué les surfaces en herbes, mais le Busard se retrouve dans les céréales.

Réponse du gods : les Busards utilisent les parcelles en blé qui constituent un habitat de substitution à leur habitat d'origine qui se raréfie : landes, friches ou marais. Cet habitat cultivé reste dangereux en particulier pour les nids (au sol) lors des moissons, qui sont souvent plus précoces que l'envol des jeunes.

Question du copil : quel était l'objectif de contractualisation ?

Réponse du Gods : l'optimum de contractualisation était d'avoir 1500ha de contractualisés, il n'y en a que 300ha pour le moment, car l'animation MAE n'a commencé que récemment, et il faut attendre le début de l'animation du docob pour évaluer l'atteinte des objectifs.

En Pays de Loire, il n'y a pas de MAE pour les territoires dont le Docob n'a pas été approuvé. La région a fait le choix de ne pas ouvrir de nouveaux territoires en 2015. En 2016, avec un docob approuvé, le territoire sera ouvert aux MAEC. L'objectif étant de contractualiser 10 à 15 % du territoire de la ZPS sur des engagements favorables aux oiseaux de plaine.

Question du copil : il a été rapporté que des demandes d'autorisation de construire (hangar, bâtiment d'élevage) avaient été refusées en lien avec Natura 2000.

Réponse DDT-DREAL : tout projet de construction en site Natura 2000 doit être accompagné d'une évaluation d'incidences (en l'absence de document d'urbanisme ayant lui-même fait l'objet d'une évaluation d'incidences). L'évaluation doit conclure à l'absence d'effets significatifs sur les objectifs de conservation du site Natura 2000. Si le pétitionnaire ne démontre pas l'absence d'effets significatifs ou produit une évaluation incomplète ou insuffisante ou ne produit pas ce document, l'autorisation d'urbanisme peut être refusée. Dans le département des Deux-Sèvres, sur une soixantaine de projets de construction en zone Natura 2000, 3 dossiers ont été refusés.

La présentation se poursuit par la Charte Natura 2000, qui permet à tout propriétaire ou tout titulaire de droit réels sur des terrains inclus dans le site, d'adhérer à cette dernière.

La charte fait partie du docob et ne peut être signée par des volontaires que si le docob est approuvé. La charte comporte 13 fiches (une fiche relative à des engagements de portée générale et 12 fiches d'engagements particuliers). Les engagements de la charte n'entraînent pas de surcoût, le but de la charte est de maintenir ou d'améliorer les bonnes pratiques existantes.

Question du copil : est ce que l'exonération de la taxe foncière sur la propriété non bâtie est compensée pour la commune ?

Réponse de la DREAL : la part communale fait l'objet d'une compensation pour la commune.

Parmi les fiches présentées dans la charte, la fiche 8 qui concerne l'entretien du bord des routes « gérer favorablement les bords des voies » propose des modalités de gestion particulières, avec des coupes précoces et tardives.

Question du copil : Est-ce que ce type d'entretien ne risque pas d'engendrer des conséquences sur les parcelles agricoles avec un développement plus ou moins important de mauvaises herbes ?

Réponse du Gods : on évoquait à une époque le développement du chardon. Sur le bord des routes gérées par le conseil général, avec une fauche tardive, on ne voit pas de développement de chardons. C'est un enjeu à surveiller de façon à trouver le bon équilibre entre ce qui relève de l'optimum souhaitable et de ce qui relève de la réalité.

La fiche 11, relative à l'activité cynégétique de loisir, propose quelques engagements et recommandations qui ne remettent pas en cause l'activité cynégétique. A noter ici que l'activité cynégétique qui se déroule en dehors des périodes sensibles liées à la reproduction des oiseaux de plaine reste compatible avec les objectifs de conservation de ces derniers.

Monsieur BERTHOMÉ présente ensuite quelques fiches actions qui constituent la partie opérationnelle du docob. Chaque action est priorisée dans le cadre de sa mise en œuvre et s'inscrit dans l'un des quatre objectifs de conservation à long terme.

Parmi les fiches actions est présentée la fiche 11 intitulée « mener des aménagements fonciers favorables aux oiseaux patrimoniaux ». Cette fiche propose, dans le cadre d'un remembrement, de créer des surfaces enherbées gérées en faveur de l'avifaune sur une surface équivalente à 3 % de la surface remembrée.

La fiche action intitulée « adapter le périmètre de la ZPS aux enjeux de conservation » est aussi présentée. La chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, qui représente aussi la chambre d'agriculture de la Vendée, considère qu'ils ne peuvent adhérer à cette fiche. Ils sont favorables à la contractualisation et à une amélioration de l'animation sur le site, avant d'élargir le périmètre du site. La crainte est de voir une difficulté accrue pour certains projets.

Réponse de la DREAL : Madame MENARD précise que cette extension doit se justifier sur des bases scientifiques pour inclure dans le périmètre l'ensemble des zones dont ont besoin les espèces du site tout au long de leur cycle de vie. C'est une procédure qui peut se faire hors docob et qui nécessite l'avis du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), incluant également la consultation des collectivités. Elle rappelle que la phase contractualisation ne peut se faire que sur un projet MAEC. L'objectif d'extension est secondairement de rendre une cohérence de territoire et de permettre l'ouverture de MAEC aux zones d'extension.

Madame ROYER demande si le retrait de cette fiche est une condition à la validation du docob.

Réponse positive de Monsieur LEPOIVRE.

Madame MENARD précise que le calendrier envisageable pour cette procédure d'extension, indépendamment de son inclusion ou non dans le docob, et en fonction du retour du Muséum, serait 2017 ou 2018.

Madame ROYER propose de valider le document d'objectifs en retirant la fiche intitulée « adapter le périmètre de la ZPSQ aux enjeux de conservation ». Cette fiche sera retravaillée en fonction du retour de l'avis scientifique du Muséum national.

La suite à venir : le docob sera approuvé par arrêté interpréfectoral. Les représentants des collectivités territoriales et des EPCI seront conviés, comme le prévoit le code de l'environnement, à une réunion en vue de désigner le président du comité de pilotage et la collectivité qui prendra en charge l'animation du docob. Le document d'objectifs entrera alors dans la phase opérationnelle.

Madame ROYER remercie l'assemblée et clôt la séance.

La Directrice,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Roy', written over a horizontal line that extends to the left and right.

I. ROYER

Pièces jointes : les diaporamas présentés en séance sont téléchargeables à l'adresse suivante :
<http://niort-nord-ouest.n2000.fr/>

Site Natura 2000
« Plaine de Niort nord-ouest »

COPIE de présentation du Docob complet

20 février 2015
St-Pompain

Catherine Ménard
 Chargée de mission Natura 2000 & PNA Outarde - DREAL

Réseau Natura 2000

⇒ **Objectifs :**

- **conserver la diversité biologique dans une logique de développement durable**
 - 2 directives européennes :
 - directive Oiseaux 1979 (2009)
 - directive Habitats 1992
 - listes d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire
- reconnaissance à l'échelle européenne de la qualité environnementale des territoires et des activités humaines qui permettent leur conservation

Sites NATURA 2000 en Poitou-Charentes

Le réseau régional :
 Environ 12 % du territoire
 82 sites
 dont 11 mixtes

Réseau Natura 2000

⇒ **Moyens :**

- 1/ la concertation : élaboration et suivi du Document d'Objectifs
- 2/ l'engagement volontaire :
 - MAE C
 - contrats Natura 2000
 - charte Natura 2000
- 2/ l'évaluation appropriée des projets (évaluation d'incidences Natura 2000)

Des opportunités financières

| | | |
|--|---|-----------------------------|
| 1- Les MAEC sur parcelles agricoles (SAU) | Surcoût de gestion ou perte de production | Contrats de 5 ans rémunérés |
| 2- Les Contrats Natura 2000 sur parcelles hors SAU | Surcoût de gestion | |

La reconnaissance des bonnes pratiques

| | | |
|--------------------------|---------------------------|---------------------|
| 3- La CHARTE NATURA 2000 | Pas de surcoût de gestion | Engagement de 5 ans |
|--------------------------|---------------------------|---------------------|

- Elaboration du Document d'objectifs (DOCOB)
- ⇒ marché public 2011-2015 : GODS & LPO85
- ⇒ validation des diagnostics par le CSRPN : février 2014 (Comité scientifique régional du patrimoine naturel)
- ⇒ validation du docob final intégrant les actions proposées

A suivre :

- approbation du docob par arrêté inter préfectoral et diffusion
- réunion des collectivités pour leur proposer de piloter la mise en œuvre des actions : phase d'animation du site

NATURA 2000
Plaine de Niort nord-ouest

Comité de Pilotage

20 février 2015
Saint-Pompain

NATURA 2000
Plaine de Niort nord-ouest

LE DOCOB

Définir conjointement des mesures de gestion favorables à la sauvegarde de l'avifaune d'intérêt communautaire du site Natura 2000.

NATURA 2000
Plaine de Niort nord-ouest

l'élaboration du DOCUMENT D'OBJECTIFS NATURA 2000 de la plaine de Niort Nord-Ouest

groupement solidaire pour l'élaboration du DOCOB

NATURA 2000
Plaine de Niort nord-ouest

« une attention particulière sera portée **aux actions nécessaires au retour de l'Outarde canepetière** [sur le site],
et sur l'étude des conditions optimales de recolonisation d'autre part »

Cahier des charges pour l'élaboration du DOCOB (p. 15)

NATURA 2000
Plaine de Niort nord-ouest

**Natura 2000
La démarche française**

NATURA 2000
Plaine de Niort nord-ouest

**Le réseau européen
Natura 2000**
(article 3 de la directive n° 92/43/CEE)

« A pour but de favoriser la biodiversité en assurant le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire »

compte tenu des exigences économiques et récréationnelles »
(article 2 de la directive « oiseaux »)

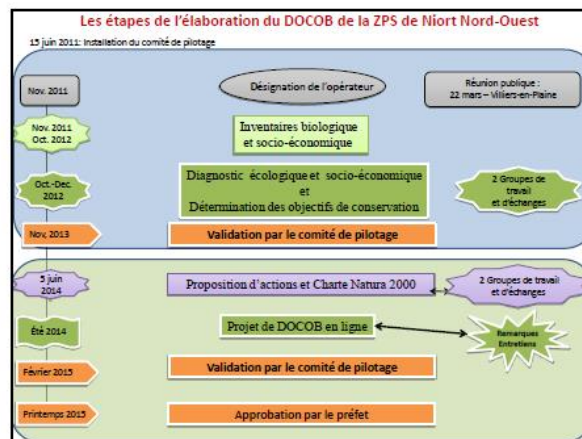
NATURA 2000
Plaine de Niort nord-ouest

Les principes de la démarche Natura 2000 française

Pas d'obligation de moyens

- Concertation
- Contractualisation
- Volontariat

Obligation de résultat



NATURA 2000
Plaine de Niort nord-ouest

Le site natura 2000
« Plaine de Niort Nord-Ouest »

NATURA 2000
Plaine de Niort nord-ouest

Directive Oiseaux
Zones de protection spéciale (ZPS) désignées par la France
le 30 septembre 2013

Distribution of Natura 2000 sites across EU27

Les ZONES de Protection Spéciale En Europe des 28 Directive Oiseaux

| ZPS désignées | Nombre de sites | Superficie totale (km²) | Superficie couverte (%) | Nombre de sites maritimes |
|-------------------|-----------------|-------------------------|-------------------------|---------------------------|
| EUROPE (EUROPEAN) | 5405 | 592005 | 9,40 | 185 |

Les ZONES de Protection Spéciale françaises

| ZPS désignées | Nombre de sites | Superficie totale (km²) | Superficie couverte (%) | Nombre de sites maritimes |
|---------------|-----------------|-------------------------|-------------------------|---------------------------|
| FRANCE | 278 | 14375 | 9,85% | 17 |

Source UE juillet 2013

RÉSEAU ROUTIER

NATURA 2000
Plaine de Niort nord-ouest

17040 ha
12240 ha en 79
4800 ha en 85
(40%)
13 communes

ZPS Niort nord-ouest

NATURA 2000
Plaine de Niort

ZPS « Plaine à Outarde canepetière »

Les Zones de Protection Spéciale « avifaune de plaine »

- CHAMBLON DE MÈVES
- PLAINE D'ORNON THOMAS
- PLAINE DE LA MÈVE QUATRE-SEVRES
- PLAINE DE HÈRE À SAINT-ROCHE
- PLAINE DE SAINT-MARCEL
- PLAINE DE NIORT NORD-OUEST
- PLAINE DE NIORT SUD-OUEST
- PLAINE DE PLANCHERRE
- PLAINE DE BOUILLONNÈRE À BOUILLONNE
- PLAINE DE SAINT-ANDRÉ ET DE SAINT-ÉTIENNE
- PLAINE DE MELLAY

NATURA 2000
Plaine de Niort nord-ouest

La désignation du site Natura 2000 « Plaine de Niort Nord-Ouest »

pour une vingtaine d'espèces d'oiseaux sauvages de plaine rares ou menacés

dont 15 d'intérêt communautaire.

Alimentation
Reproduction
Repos
Regroupement

A l'année ou lors des migrations

NATURA 2000
Plaine de Niort nord-ouest

STATUT DES ESPÈCES DU SITE en 2012

NATURA 2000
Plaine de Niort nord-ouest

Synthèse des résultats biologiques 2012 *Espèces Annexe I - Saison de reproduction*

| Espèce | Estimation effective 2000 | Estimation effective 2012 | Tendance d'évaluation observée | Commentaires |
|---|---------------------------|---------------------------|--------------------------------|--|
| Oedicnème criard Aurèzet Oedicnema | 80 - 120 c | 70 - 100 c | Léger déclin | 90 - 120 c avec zones périphériques |
| Outarde canepetière Fulvous outarde | 10 - 12 mc | 0 mc | Fort déclin | Extinction sur la ZPS (en période de réévaluation) |
| Buzard candide Circus pygmaeus | 20 - 40 c | 40 - 70 c | Stabilité ? / Fluctuations | Fluctuation interannuelle importante (30 à 70 c) - pic de pullulation campagnols |
| Buzard Saint-Alban Circus cyaneus | 2 - 5 c | 6 - 10 c | Stabilité ? / Fluctuation | - |
| Buzard des roseaux Circus aeruginosus | 5 - 6 c | 2 - 5 c | Stabilité ? / Fluctuation | - |
| Gorgebleue à miroir blanc Luscinia svecica | 3 - 5 c | 360 - 540 mc | Haussée importante | 60 - 150 mc sur zones périphériques Conforme à dynamique actuelle de la ZPS |
| Pie grièche écorchéur Circus cyaneus | 10 - 12 c | 30 - 50 c | Stabilité - légère hausse | Pression d'oiseaux, différence (2000/2012) 2012 : baisse année en Deux-Sevres |
| Bardouille épervier Pernis ptilorhynchus | 1 c | 0 c | Disparition ? / Fluctuation | 1 seul de réévaluation 0 à 1 couple selon les années |
| Milan noir Milvus migrans | 1 c | 1 c | Stabilité | 1 seul de réévaluation |

NATURA 2000

Plaine de Niort nord-ouest

Synthèse des résultats biologiques 2012 *Espèces Annexe I – Hivernants / Migrateurs*

| Espèce | Estimation effectif 2000 | Estimation effectif 2012 | Tendance d'évolution observée | Commentaires |
|--|--------------------------|--------------------------|-------------------------------|--|
| Pluvier doré <i>Pluvialis arvensis</i> | 200 – 1000 ind. | 20 – 600 ind. | Fluctuations / déclin ? | Fluctuations importantes en fonction des conditions microclimatiques |
| Faucon émerillon <i>Falco columbianus</i> | 1 – 2 ind. | 3 – 25 ind. | Mauvaise ? | - |
| Faucon pèlerin <i>Falco peregrinus</i> | 1 – 3 ind. | 1 – 3 ind. | Stabilité | A nuancer en fonction des années |
| Milieu royal <i>Milvus milvus</i> | 1 – 3 ind. | 1 – 2 ind. | Stabilité | A nuancer en fonction des années |
| Pluvier guilnard <i>Charadrius morinellus</i> | 1 – 5 ind. | 5 – 10 ind. | Stabilité | Même secteur de haltes migratoires utilisés d'année en année |
| Hibou des marais <i>Asio flammeus</i> | - | 1 ind. | ? | - |
| Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i> | ? | 25 – 35 ind. | ? | - |
| Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i> | ? | 10 – 20 ind. | ? | - |

NATURA 2000

Plaine de Niort nord-ouest

Priorisation des enjeux par espèce et objectifs de conservation adaptés

| ESPECE | Niveau de priorité | Statut ZPS PNNO 2012 | Objectifs de conservation 2020 |
|-----------------------|--------------------|----------------------|--|
| Ciboulette cornue | PRIORITAIRE | Etape migratoire | Maintien en période de reproduction de 4 têtes de 4 niches choréaux |
| Oedipoma nivalis | PRIORITAIRE | Nicheur certain | Restauration plus massive de la population à 80 - 120 couples |
| Busard cendré | PRIORITAIRE | Nicheur certain | Maintien des populations actuelles en période de pic campagne des champs 40-50 couples |
| Pie-grièche écorcheur | PRIORITAIRE | Nicheur certain | Confirmation des couples existants (20-30 couples) et expansion de l'espace |

NATURA 2000

Plaine de Niort nord-ouest

Priorisation des enjeux par espèce et objectifs de conservation adaptés

| ESPECE | Niveau de priorité | Statut ZPS PNNO 2012 | Objectifs de conservation 2020 |
|---------------------|--------------------|-------------------------------|---|
| Busard saint-martin | II | Nicheur certain et hivernant | Maintien des populations actuelles (6-10 couples) |
| Busard des roseaux | II | Nicheur certain et hivernant | Maintien des populations actuelles (2-5 couples) |
| Pluvier doré | II | Halte migratoire et hivernant | Suivi de population / tendance |

NATURA 2000

Plaine de Niort nord-ouest

Priorisation des enjeux par espèce

| Espèce | Niveau de priorité | Statut ZPS PNNO 2012 |
|----------------------------|--------------------|-------------------------------|
| Gorge bleue à miroir blanc | III | Nicheur certain |
| Pluvier guilnard | III | Halte migratoire |
| Faucon émerillon | III | Halte migratoire et hivernant |
| Faucon pèlerin | III | Hivernant |

NATURA 2000

Plaine de Niort nord-ouest

NATURA 2010

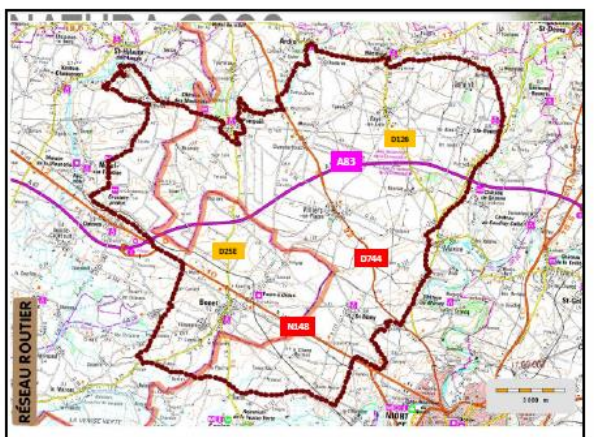
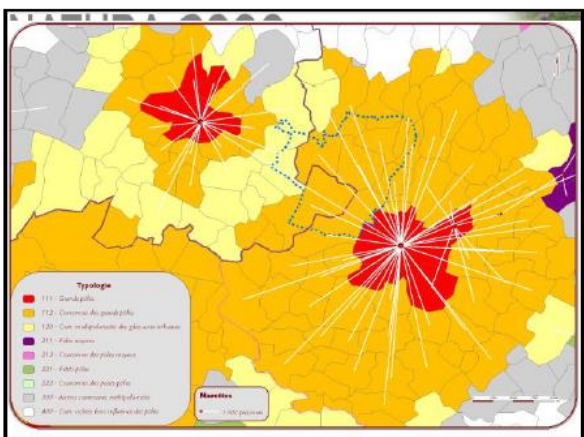
« DIAGNOSTIC socio-économique »

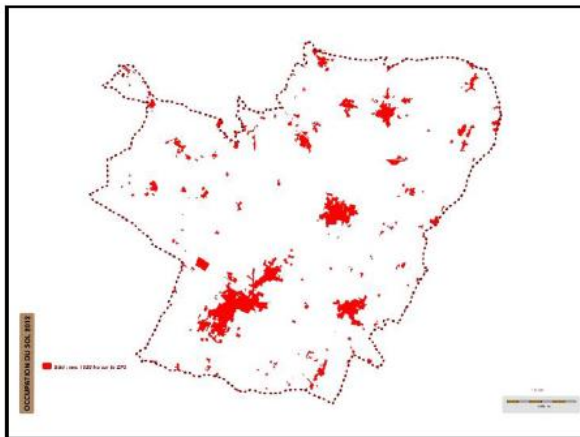
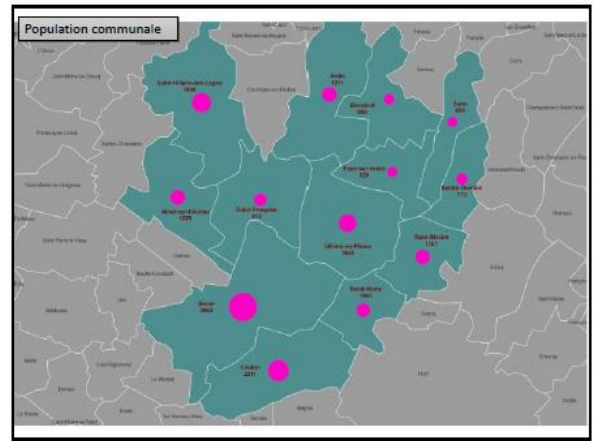
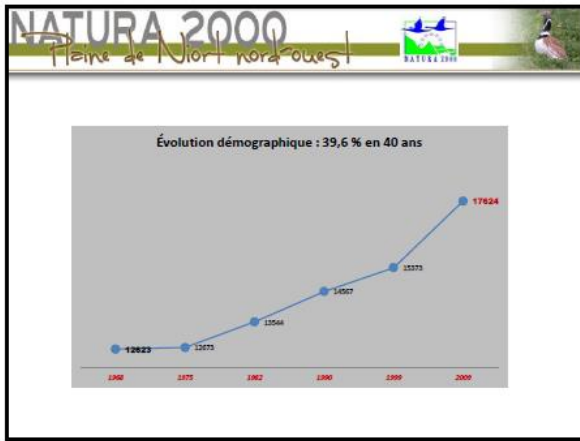
NATURA 2000

Plaine de Niort nord-ouest

DYNAMIQUE du TERRITOIRE de la ZPS et ENJEUX SPATIAUX

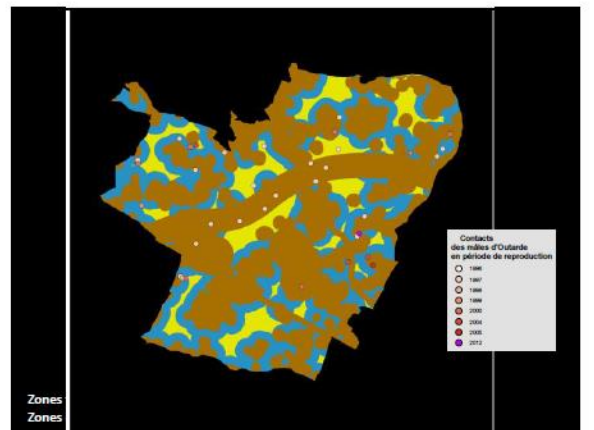
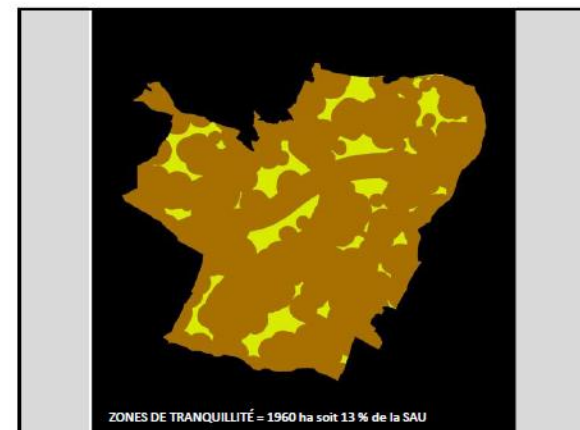
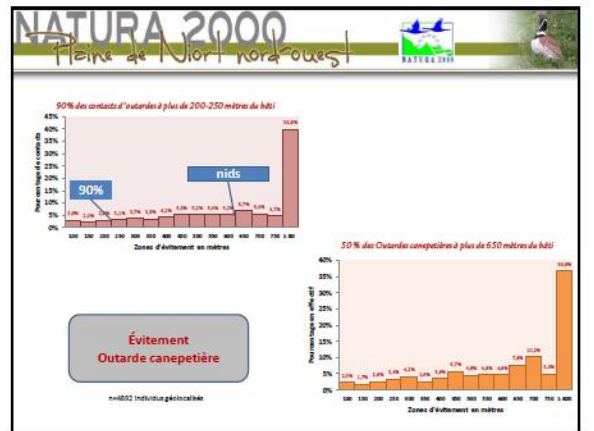
la ZPS dans l'aire péri-urbaine de NIORT





NATURA 2000
Plaine de Niort nord-ouest

FRAGMENTATION DE L'ESPACE
par les
AMÉNAGEMENTS DU TERRITOIRE

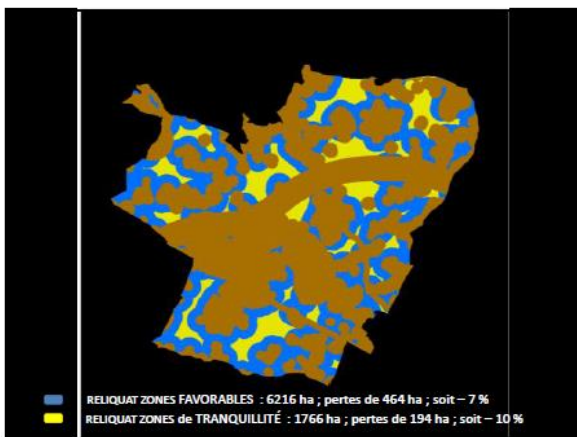


NATURA 2000
Plaine de Niort nord-ouest

PROJETS D'AMÉNAGEMENT
POTENTIELLEMENT IMPACTANTS

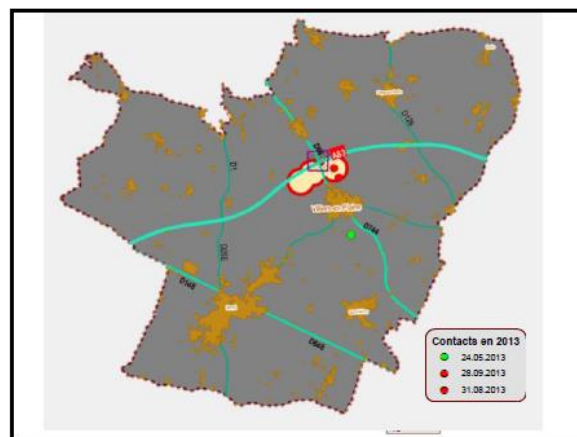
NATURA 2000
Plaine de Niort nord-ouest

PROJETS ÉOLIENS



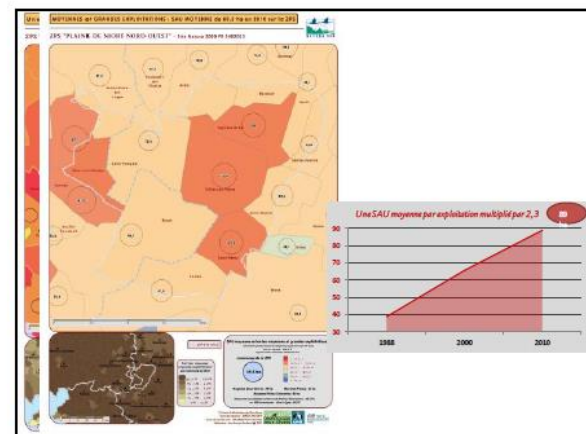
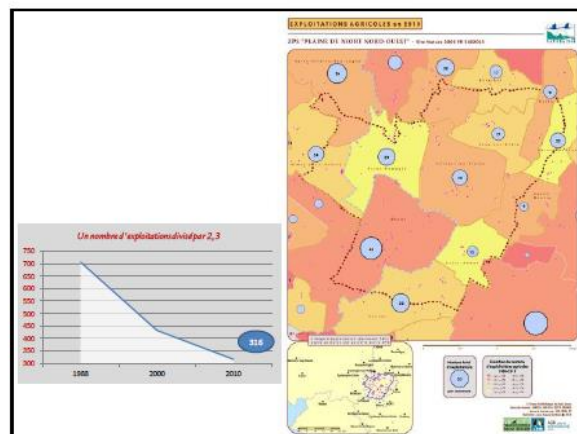
NATURA 2000
Plaine de Niort nord-ouest

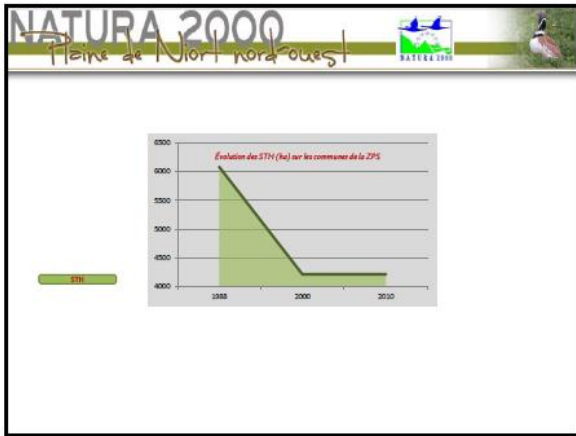
PROJET D'ÉCHANGEUR ROUTIER
sur l'A83



NATURA 2000
Plaine de Niort nord-ouest

ACTIVITÉ AGRICOLE
(sur les communes de la ZPS)

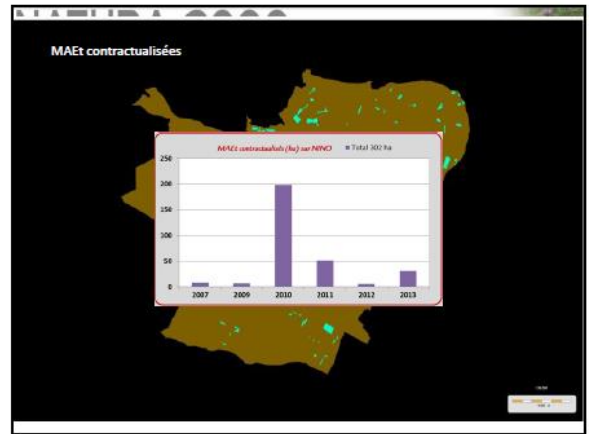
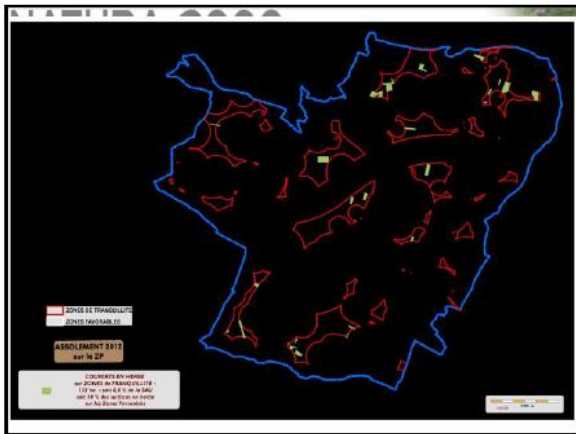




NATURA 2000
Plaine de Niort nord-ouest

L'assolement
(sur la ZPS en 2012)

SAU de la ZPS : 15230 ha
Taille moyenne des parcelles : 5,33 ha
Taille maxi (56 ha)



NATURA 2000
Plaine de Niort nord-ouest

OBJECTIFS DE CONSERVATION à LONG TERME (OCLT)

Logo: L'Europe s'engage
Logo: Région Poitou-Charentes
Logo: GROUPE ORNITHOLOGIQUE DES DEUX-SEVRES
Logo: LPO
Logo: AGIR pour la BIODIVERSITÉ

NATURA 2000
Plaine de Niort nord-ouest

MOYENS POUR ASSURER LA RECOLONISATION par l'OUTARDE:

- HABITATS FAVORABLES

NATURA 2000
Plaine de Niort nord-ouest

A- Assurer la pérennité des habitats favorables aux espèces patrimoniales du site :
dont
Restaurer, maintenir ou améliorer les conditions d'accueil sur les sites favorables aux espèces (Unités de gestion) notamment sur les :
- zones dites « favorables » et de « tranquillité »
- sites de rassemblements (pour relâchers d'outardes notamment).
- haltes d'hivernage (Pluvier doré),

B- Garantir la protection et la tranquillité des oiseaux patrimoniaux :
dont
- Protéger et favoriser la nidification
- Réduire le dérangement

C- Assurer une appropriation de la démarche et des enjeux par les acteurs du site

D- Organiser le suivi de la mise en œuvre des actions du DOCOB

NATURA 2000
Plaine de Niort nord-ouest

FICHES ACTIONS AGRICULTURE

Logo: L'Europe s'engage
Logo: Région Poitou-Charentes
Logo: GROUPE ORNITHOLOGIQUE DES DEUX-SEVRES
Logo: LPO
Logo: AGIR pour la BIODIVERSITÉ

NATURA 2000 FICHES ACTIONS PNN0

| | | |
|---|--|--|
| <p>Mettre suffisamment de sites Natura 2000 en place</p> <p>Assurer la mise en place de sites Natura 2000 en respectant les principes de la loi de 2004.</p> | <p>Approuver les plans de gestion des sites Natura 2000.</p> <p>Assurer la mise en place de sites Natura 2000 en respectant les principes de la loi de 2004.</p> | <p>Approuver les plans de gestion des sites Natura 2000.</p> <p>Assurer la mise en place de sites Natura 2000 en respectant les principes de la loi de 2004.</p> |
| <p>Mettre suffisamment de sites Natura 2000 en place</p> <p>Assurer la mise en place de sites Natura 2000 en respectant les principes de la loi de 2004.</p> | <p>Approuver les plans de gestion des sites Natura 2000.</p> <p>Assurer la mise en place de sites Natura 2000 en respectant les principes de la loi de 2004.</p> | <p>Approuver les plans de gestion des sites Natura 2000.</p> <p>Assurer la mise en place de sites Natura 2000 en respectant les principes de la loi de 2004.</p> |
| <p>Mettre suffisamment de sites Natura 2000 en place</p> <p>Assurer la mise en place de sites Natura 2000 en respectant les principes de la loi de 2004.</p> | <p>Approuver les plans de gestion des sites Natura 2000.</p> <p>Assurer la mise en place de sites Natura 2000 en respectant les principes de la loi de 2004.</p> | <p>Approuver les plans de gestion des sites Natura 2000.</p> <p>Assurer la mise en place de sites Natura 2000 en respectant les principes de la loi de 2004.</p> |

12-Accompagner et valoriser les pratiques agricoles favorables**
(Formation, labellisation, échanges techniques)†

NATURA 2000 FICHES ACTIONS PNN0

Accompagner et valoriser les pratiques agricoles favorables**

- ✓ Accompagner la mise en place de techniques culturales et d'itinéraires favorables au maintien d'une ressource alimentaire pour les espèces.
- ✓ Valoriser les engagements et implication des exploitations dans les enjeux env.ri.
- ✓ Création d'une dynamique territoriale :
 - Mise en place de journées « portes ouvertes »
 - Réunions techniques d'acteurs impliqués (GRAAL)
 - Coopération éleveurs/céréaliers pour la valorisation de fourrage
 - Journées annuelles de rencontres et d'échanges réunissant tous les acteurs engagés
- ✓ Supports de communication et de sensibilisation

NATURA 2000 FICHES ACTIONS PNN0

Réorientation des milieux de vallées sèches**

Rouvrir et entretenir une partie des zones embroussaillées sur les coteaux et Favoriser l'existence de zones en herbe en zones étroites de fond de vallées



NATURA 2000 FICHES ACTIONS PNN0

Réorientation des milieux de vallées sèches**

Rouvrir et entretenir une partie des zones embroussaillées sur les coteaux

- ✓ Ouverture de ces habitats : par travaux de coupe, abattage, dessouchages, débroussaillage, broyage, fauche, exports, nettoyage du sol, mise en place d'un couvert herbacé → contrat Natura 2000 A32201P – 750€/ha
- ✓ Entretien par gyrobroyage, débroussaillage, fauche ou pâturage → - A32303/04/05R – 1000€/ha pour 5 ans d'engagement - ou Maec RTA ou maintien

NATURA 2000 FICHES ACTIONS PNN0

| | | |
|---|--|--|
| <p>Mettre suffisamment de sites Natura 2000 en place</p> <p>Assurer la mise en place de sites Natura 2000 en respectant les principes de la loi de 2004.</p> | <p>Approuver les plans de gestion des sites Natura 2000.</p> <p>Assurer la mise en place de sites Natura 2000 en respectant les principes de la loi de 2004.</p> | <p>Approuver les plans de gestion des sites Natura 2000.</p> <p>Assurer la mise en place de sites Natura 2000 en respectant les principes de la loi de 2004.</p> |
| <p>Mettre suffisamment de sites Natura 2000 en place</p> <p>Assurer la mise en place de sites Natura 2000 en respectant les principes de la loi de 2004.</p> | <p>Approuver les plans de gestion des sites Natura 2000.</p> <p>Assurer la mise en place de sites Natura 2000 en respectant les principes de la loi de 2004.</p> | <p>Approuver les plans de gestion des sites Natura 2000.</p> <p>Assurer la mise en place de sites Natura 2000 en respectant les principes de la loi de 2004.</p> |
| <p>Mettre suffisamment de sites Natura 2000 en place</p> <p>Assurer la mise en place de sites Natura 2000 en respectant les principes de la loi de 2004.</p> | <p>Approuver les plans de gestion des sites Natura 2000.</p> <p>Assurer la mise en place de sites Natura 2000 en respectant les principes de la loi de 2004.</p> | <p>Approuver les plans de gestion des sites Natura 2000.</p> <p>Assurer la mise en place de sites Natura 2000 en respectant les principes de la loi de 2004.</p> |

Organiser la protection physique des nichées** †

NATURA 2000 FICHES ACTIONS PNN0

Organiser la protection physique des nichées***

Améliorer la réussite de reproduction en assurant la protection des nichées

- ✓ Lancement de campagne de surveillance et d'un réseau « alerte nichées » (articles de presse, plaquettes, conférences,...numéro vert, site internet, ...)
- ✓ Organiser la campagne :
 - Prospection et localisation des nids,
 - Après repérage, identification et prise de contact avec les exploitants pour alerte, autorisation d'accès à la parcelle et information des mesures favorables selon les espèces (protection, déplacement de nids, retard de fauche, ...)
 - Si nécessaire, intervention (toujours en collaboration avec l'exploitant) par la mise en place d'une protection de la nichée n'empêchant pas la récolte.

NATURA 2000 FICHES ACTIONS AT

Plaine de Niort nord-Ouest

NATURA 2000 FICHES ACTIONS PNNO

| CC/DT | CCDD | Faune/abris de faune/risques | A/Risq |
|---|--|---|---|
| A - Amont de projets de loi/arrêté/autorisation de travaux/permis de construire | Mettre en œuvre les mesures de suivi et de suivi de l'évolution de l'état de conservation des espèces et des habitats. | Développer spatialement les sites de faune et de flore d'intérêt national pour préserver les espèces et habitats. | Mettre en œuvre les mesures de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. Assurer la mise à jour des données de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. Assurer la mise à jour des données de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. |
| | | | |
| B - Amont de projets de loi/arrêté/autorisation de travaux/permis de construire | Mettre en œuvre les mesures de suivi et de suivi de l'évolution de l'état de conservation des espèces et des habitats. | Développer spatialement les sites de faune et de flore d'intérêt national pour préserver les espèces et habitats. | Mettre en œuvre les mesures de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. Assurer la mise à jour des données de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. Assurer la mise à jour des données de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. |
| C - Amont de projets de loi/arrêté/autorisation de travaux/permis de construire | Mettre en œuvre les mesures de suivi et de suivi de l'évolution de l'état de conservation des espèces et des habitats. | Développer spatialement les sites de faune et de flore d'intérêt national pour préserver les espèces et habitats. | Mettre en œuvre les mesures de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. Assurer la mise à jour des données de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. Assurer la mise à jour des données de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. |
| D - Amont de projets de loi/arrêté/autorisation de travaux/permis de construire | Mettre en œuvre les mesures de suivi et de suivi de l'évolution de l'état de conservation des espèces et des habitats. | Développer spatialement les sites de faune et de flore d'intérêt national pour préserver les espèces et habitats. | Mettre en œuvre les mesures de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. Assurer la mise à jour des données de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. Assurer la mise à jour des données de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. |

NATURA 2000 FICHES ACTIONS PNNO

| CC/DT | CCDD | Faune/abris de faune/risques | A/Risq |
|---|--|---|---|
| A - Amont de projets de loi/arrêté/autorisation de travaux/permis de construire | Mettre en œuvre les mesures de suivi et de suivi de l'évolution de l'état de conservation des espèces et des habitats. | Développer spatialement les sites de faune et de flore d'intérêt national pour préserver les espèces et habitats. | Mettre en œuvre les mesures de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. Assurer la mise à jour des données de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. Assurer la mise à jour des données de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. |
| | | | |
| B - Amont de projets de loi/arrêté/autorisation de travaux/permis de construire | Mettre en œuvre les mesures de suivi et de suivi de l'évolution de l'état de conservation des espèces et des habitats. | Développer spatialement les sites de faune et de flore d'intérêt national pour préserver les espèces et habitats. | Mettre en œuvre les mesures de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. Assurer la mise à jour des données de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. Assurer la mise à jour des données de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. |
| C - Amont de projets de loi/arrêté/autorisation de travaux/permis de construire | Mettre en œuvre les mesures de suivi et de suivi de l'évolution de l'état de conservation des espèces et des habitats. | Développer spatialement les sites de faune et de flore d'intérêt national pour préserver les espèces et habitats. | Mettre en œuvre les mesures de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. Assurer la mise à jour des données de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. Assurer la mise à jour des données de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. |
| D - Amont de projets de loi/arrêté/autorisation de travaux/permis de construire | Mettre en œuvre les mesures de suivi et de suivi de l'évolution de l'état de conservation des espèces et des habitats. | Développer spatialement les sites de faune et de flore d'intérêt national pour préserver les espèces et habitats. | Mettre en œuvre les mesures de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. Assurer la mise à jour des données de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. Assurer la mise à jour des données de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. |

NATURA 2000 FICHES ACTIONS PNNO

Prendre compte les enjeux avifaunistiques dans l'AT *** [1]

Modalité de gestion :

- Minimiser les impacts du développement :
 - Du bâti
 - Des équipements

En prenant en compte les domaines vitaux et les distances d'évitement des espèces prioritaires dans tout projets.

NATURA 2000 FICHES ACTIONS PNNO

Prendre compte les enjeux avifaunistiques dans l'AT*** [2]

Modalité de gestion :

- En amont des projets, solliciter les conseils/l'éclairage de la structure animatrice de manière à d'appréhender les enjeux du site afin de les intégrer ensuite dans les projets.
 - ✓ Orienter spatialement, si nécessaire, les travaux ou aménagement en fonction des enjeux avifaunistiques.
 - ✓ Respecter les périodes de reproduction et postnuptiale (rassemblements)

NATURA 2000 FICHES ACTIONS PNNO

| CC/DT | CCDD | Faune/abris de faune/risques | A/Risq |
|---|--|---|---|
| A - Amont de projets de loi/arrêté/autorisation de travaux/permis de construire | Mettre en œuvre les mesures de suivi et de suivi de l'évolution de l'état de conservation des espèces et des habitats. | Développer spatialement les sites de faune et de flore d'intérêt national pour préserver les espèces et habitats. | Mettre en œuvre les mesures de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. Assurer la mise à jour des données de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. Assurer la mise à jour des données de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. |
| | | | |
| B - Amont de projets de loi/arrêté/autorisation de travaux/permis de construire | Mettre en œuvre les mesures de suivi et de suivi de l'évolution de l'état de conservation des espèces et des habitats. | Développer spatialement les sites de faune et de flore d'intérêt national pour préserver les espèces et habitats. | Mettre en œuvre les mesures de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. Assurer la mise à jour des données de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. Assurer la mise à jour des données de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. |
| C - Amont de projets de loi/arrêté/autorisation de travaux/permis de construire | Mettre en œuvre les mesures de suivi et de suivi de l'évolution de l'état de conservation des espèces et des habitats. | Développer spatialement les sites de faune et de flore d'intérêt national pour préserver les espèces et habitats. | Mettre en œuvre les mesures de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. Assurer la mise à jour des données de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. Assurer la mise à jour des données de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. |
| D - Amont de projets de loi/arrêté/autorisation de travaux/permis de construire | Mettre en œuvre les mesures de suivi et de suivi de l'évolution de l'état de conservation des espèces et des habitats. | Développer spatialement les sites de faune et de flore d'intérêt national pour préserver les espèces et habitats. | Mettre en œuvre les mesures de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. Assurer la mise à jour des données de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. Assurer la mise à jour des données de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. |

NATURA 2000 FICHES ACTIONS PNNO

Préserver la ceinture verte des villages et hameaux* [1]

Adhésion à

La Charte « des maires pour l'environnement » de l'Association des maires de France.
La Charte « Agriculture, Urbanisme et Territoire » des Deux-Sèvres
La Charte « Terre saine » du Conseil régional
 La campagne **« Acceptons les herbes sauvages »** du Conseil général des Deux-Sèvres.

NATURA 2000 FICHES ACTIONS PNNO

Préserver la ceinture verte des villages et hameaux* [2]

Lors des documents d'urbanisme

- ✓ Anticiper
- ✓ Cohérence avec le docob
- ✓ Maintien de la ceinture verte
- ✓ Cartographie

✓ Inciter les urbanistes à prendre en compte la faune et flore dans leurs projets

✓ Programmer l'atténuation des pollutions lumineuses et/ou sonores

Agir

- ✓ Sensibiliser le public, le conseil municipal, les agents communaux
- ✓ Actions concrètes : zéro pesticide, nichoirs, ...

NATURA 2000 FICHES ACTIONS PNNO

| CC/DT | CCDD | Faune/abris de faune/risques | A/Risq |
|---|--|---|---|
| A - Amont de projets de loi/arrêté/autorisation de travaux/permis de construire | Mettre en œuvre les mesures de suivi et de suivi de l'évolution de l'état de conservation des espèces et des habitats. | Développer spatialement les sites de faune et de flore d'intérêt national pour préserver les espèces et habitats. | Mettre en œuvre les mesures de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. Assurer la mise à jour des données de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. Assurer la mise à jour des données de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. |
| | | | |
| B - Amont de projets de loi/arrêté/autorisation de travaux/permis de construire | Mettre en œuvre les mesures de suivi et de suivi de l'évolution de l'état de conservation des espèces et des habitats. | Développer spatialement les sites de faune et de flore d'intérêt national pour préserver les espèces et habitats. | Mettre en œuvre les mesures de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. Assurer la mise à jour des données de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. Assurer la mise à jour des données de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. |
| C - Amont de projets de loi/arrêté/autorisation de travaux/permis de construire | Mettre en œuvre les mesures de suivi et de suivi de l'évolution de l'état de conservation des espèces et des habitats. | Développer spatialement les sites de faune et de flore d'intérêt national pour préserver les espèces et habitats. | Mettre en œuvre les mesures de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. Assurer la mise à jour des données de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. Assurer la mise à jour des données de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. |
| D - Amont de projets de loi/arrêté/autorisation de travaux/permis de construire | Mettre en œuvre les mesures de suivi et de suivi de l'évolution de l'état de conservation des espèces et des habitats. | Développer spatialement les sites de faune et de flore d'intérêt national pour préserver les espèces et habitats. | Mettre en œuvre les mesures de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. Assurer la mise à jour des données de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. Assurer la mise à jour des données de suivi de l'état de conservation des espèces et des habitats. |

NATURA 2000 FICHES ACTIONS PNNO

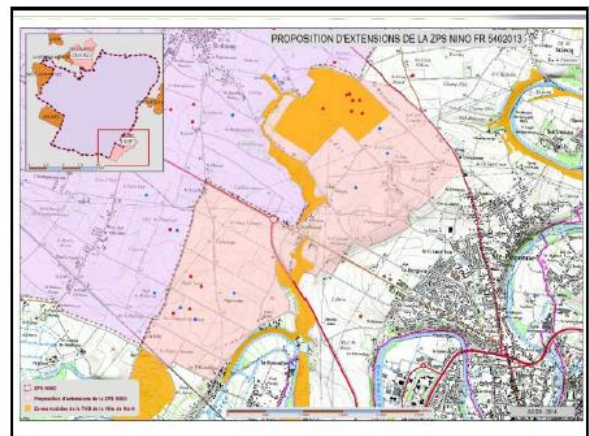
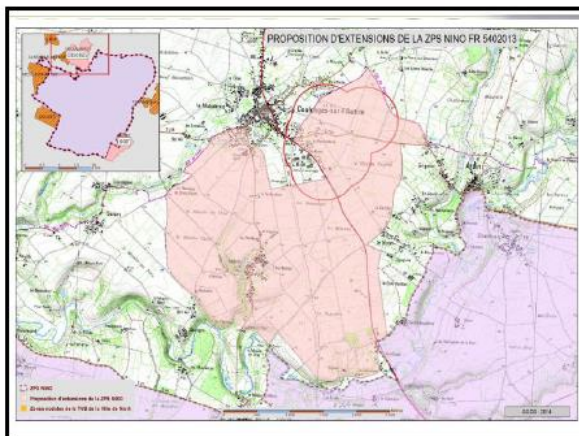
Mener des aménagements fonciers favorables aux oiseaux patrimoniaux*

- ✓ Création de surfaces enherbées dédiées ≥ de 3% de la surface remembrée.
- ✓ Parcelles en production agricole
- ✓ Gestion des parcelles avec cahiers des charges
- ✓ Suivi scientifique
- ✓ Financement à la charge du maître d'ouvrage
- ✓ Chemins enherbés conservés avec gestion favorable
- ✓ Chemins nouvellement créés au revêtement perméable

NATURA 2000 FICHES ACTIONS PNNO

| SCD | MOO | Fonction de l'outil d'action | Afin |
|--|---|--|--|
| Maintien et amélioration des surfaces enherbées dédiées aux oiseaux patrimoniaux | Création et entretien des surfaces enherbées dédiées aux oiseaux patrimoniaux pour permettre au regard de la conservation | Maintien et amélioration des surfaces enherbées dédiées aux oiseaux patrimoniaux | Maintien et amélioration des surfaces enherbées dédiées aux oiseaux patrimoniaux |
| Adaptation des surfaces enherbées dédiées aux oiseaux patrimoniaux | Adaptation des surfaces enherbées dédiées aux oiseaux patrimoniaux | Adaptation des surfaces enherbées dédiées aux oiseaux patrimoniaux | Adaptation des surfaces enherbées dédiées aux oiseaux patrimoniaux |
| Création de surfaces enherbées dédiées aux oiseaux patrimoniaux | Création de surfaces enherbées dédiées aux oiseaux patrimoniaux | Création de surfaces enherbées dédiées aux oiseaux patrimoniaux | Création de surfaces enherbées dédiées aux oiseaux patrimoniaux |

4- Adapter le périmètre de la ZPS aux enjeux de conservation



NATURA 2000 Plaine de Niort nord-ouest

L'objectif de la Charte est la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire du site

NATURA 2000 Plaine de Niort nord-ouest

Outil complémentaire pour :
 ➢ Maintenir, accroître les milieux attractifs (parcelles et corridors)

NATURA 2000 Plaine de Niort nord-ouest

Outil complémentaire pour :
 ➢ Maintenir, accroître les milieux attractifs (parcelles et corridors)

➢ Favoriser la poursuite, le développement et la valorisation des pratiques favorables à leur conservation

NATURA 2000 Plaine de Niort nord-ouest

RAPPEL :

les outils de contractualisation

NATURA 2000

Plaine de Niort nord-ouest

3 modalités d'engagements volontaires pour l'atteinte des objectifs du DOCOB

FICHES ACTION

- 1- Les MAE territorialisées sur parcelles agricoles (SAU)
 - Surcoût de gestion ou perte de production
 - Contrats de 5 ans rémunérés
- 2- Les Contrats Natura 2000 sur parcelles hors SAU
 - Surcoût de gestion
 - Contrats de 5 ans rémunérés
- 3- La CHARTE NATURA 2000
 - Pas de surcoût de gestion
 - Engagement de 5 ans

Dans les 3 cas : possibilité d'exonérations fiscales (IFNB)

NATURA 2000

MAEC PNNO

NATURA 2000

| CODE MESURE | INTITULÉ DE LA MESURE | COUVERT ÉLIGIBLE | CADRE DES CHARGES |
|-----------------------|-----------------------|---|--|
| R A I O N | AU1 | Création et entretien d'un couvert d'intérêt faunistique | GC (dont PT+2 ans) ou parcelle en MAE avec couvert environnemental |
| | AU2 | Création et entretien d'un couvert d'intérêt faunistique avec possibilité de rotation | Idem AU1 |
| | HE3 | Création et entretien d'une prairie adaptée | GC (dont PT+2 ans) ou parcelle en MAE avec couvert environnemental |

CADRE DES CHARGES

- Implantation de légumineuses ou d'un mélange graminées-légumineuses d'intérêt faunistique (Fumées, Trifol, sainfoin ou autres sur validation lors du diagnostic).
- Pas d'intervention mécanique du 20 mai au 20 août, pas de bruyage du 1^{er} mai au 31 août.
- Aucun traitement phytosanitaire (sauf traitement localisé visant à lutter contre les plantes envahissantes conformément à l'arrêté préfectoral et sur validation de l'expert environnemental local).
- Aucune fertilisation azotée (hors pâturage).
- Enregistrement des interventions.
- Parcelles > 0,2 ha ou bande > 10 mètres.
- Implantation sous couvert de printemps sur validation du diagnostic.
- Idem AU1 + possibilité de rotation 1 fois au cours des 5 ans (ex: on engage 2 parcelles et on respecte le calendrier des charges sur 2 avec la possibilité de changer de parcelle une fois au cours des 5 ans).
- Implantation de graminées ou d'un mélange graminées-légumineuses d'intérêt faunistique (Fumées, Trifol, sainfoin ou autres sur validation lors du diagnostic).
- Légumineuses pures interdites.
- Pas d'intervention mécanique du 20 mai au 31 juillet.
- Interdiction de pâturage par dépiéçage (pas de culture avant récolte en fleur) sauf le pâturage des regains est autorisé.
- Maintenancièrement possible au cours des 5 ans sans labour profond sur validation de l'expert environ.

NATURA 2000

| CODE MESURE | INTITULÉ DE LA MESURE | COUVERT ÉLIGIBLE | CADRE DES CHARGES |
|--------------------------------------|-----------------------|---|---|
| M A I N T I E N | HE1 | Gestion extensive de prairie par réduction d'intrants | PT, PP |
| | HE2 | Gestion extensive de prairie par retard de fauche et diminution des intrants sur PP ou PT | PT, PP |
| | GE1 | Amélioration d'un couvert déclaré en gel | Parcelles arrières ou bandes de 20 mètres de large minimum. |

CADRE DES CHARGES

- Absence totale d'apport de fertilisants azotés minéraux et organiques (y compris compost et hors apports éventuels par pâturage).
- Interdiction du retournement des surfaces engagées.
- Aucun traitement phytosanitaire (sauf traitement localisé visant à lutter contre les plantes envahissantes conformément à l'arrêté préfectoral et sur validation de l'expert environnemental local).
- Enregistrement des interventions.
- Idem HE +
- Pas de fauche entre le 20 mai et le 31 juillet.
- Interdiction de pâturage par dépiéçage (pas de culture avant récolte en fleur) sauf le pâturage des regains est autorisé.
- Le ou les couverts autorisés en fonction du diagnostic de fertilité sont définis localement : cultures annuelles à fort teneur en résidus et non pâturées, mélanges favorables au développement des insectes pollinisateurs (graminées mésoxiles) et acides de culture (mesocoles notamment), non récoltés et non pâturés.
- Pas de bruyage entre le 1^{er} mai et le 31 août.
- Absence totale d'apport de fertilisants azotés minéraux et organiques (y compris compost).
- Possibilité de 50 UN à l'implémentation uniquement.

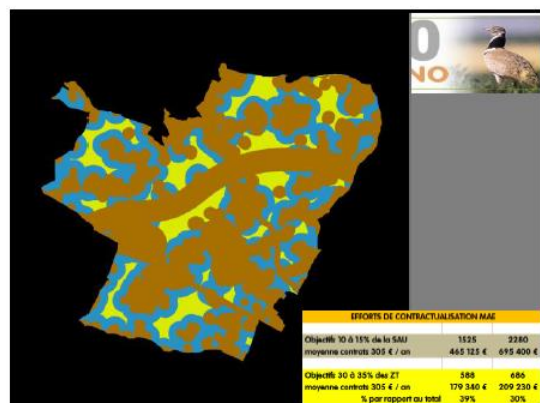
NATURA 2000

MAEC PNNO

| CODE MESURE | INTITULÉ DE LA MESURE | COUVERT ÉLIGIBLE | CADRE DES CHARGES |
|---|-----------------------|---|--|
| L I N É A I R E S | MA | Maintien et gestion favorables des linéaires de haies existants | Typologie selon les enjeux de territoire Essences locales Longueur maximale de haies alignées • 450 m ² / 500 000 m ² ha sur les surfaces en prairies et PP. • 600 m ² / 500 000 m ² ha sur les terres arables de exploitation. • 800 m ² / 500 000 m ² ha sur les cultures pérennes de l'exploitation. |

CADRE DES CHARGES

- Rapport de gestion défini dans le diagnostic, + 2 à 4 visites en 5 ans.
- Respecter l'interdiction des traitements phytosanitaires (sauf traitement localisé conforme à l'arrêté préfectoral de lutte contre certaines nuisibles).
- Enregistrement des interventions.
- Pas d'intervention du 1^{er} octobre au 1^{er} mars.



NATURA 2000

CHARTRE PNNO

NATURA 2000

CHARTRE PNNO

CHARTRE NATURA 2000

✓ un élément du DOCOB

✓ créée par la Loi DTR de 2005
(Décret n° 2005-922 du 26 juillet 2006 - Art. R. 414-12 - I. du code de l'environnement)

NATURA 2000
CHARTRE PNNO

Objet de la Charte

- ✓ un nouvel outil d'adhésion aux objectifs du DOCOB
 - ↳ adhésion à la charte pour 5 ans renouvelable
 - ↳ document simple, clair, compréhensible par tous
- ✓ élaborée en concertation avec les acteurs locaux,
- ✓ soumise à la validation du Comité de pilotage

NATURA 2000
CHARTRE PNNO

Objet de la Charte

- reconnaitre, favoriser, valoriser les bonnes pratiques de gestion
 - ↳ permettant la conservation des habitats et espèces remarquables du site
 - ↳ n'entraînant pas de surcoût de gestion
 - ↳ pouvant donner accès à des exonérations fiscales et à certaines aides publiques

NATURA 2000
CHARTRE PNNO

Contenu de la Charte

des engagements contrôlables / des recommandations non soumises à contrôle

De portée générale pour l'ensemble du site
Adhésion obligatoire

Spécifique à un type de milieux facilement identifiable
ex : formations herbeuses, forêts, ...

Spécifique à une activité
ex : Chasse, pêche, randonnée...

NATURA 2000
CHARTRE PNNO

Quels avantages ?

L'adhésion à la Charte peut donner accès à :

- Exonération de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) :
 - conditions :
 - site désigné par arrêté ministériel
 - et DOCOB complet approuvé par arrêté préfectoral
 - durée : 5 ans à compter de l'année qui suit l'adhésion renouvelable.
- Garantie de gestion durable des forêts :
 - Si le propriétaire dispose d'un document de gestion arrêté, agréé, ou approuvé, pour l'accès aux certaines aides publiques destinées à la mise en valeur et à la protection des bois et forêts, et certaines dispositions fiscales (régime Montebon, et IZ)

NATURA 2000
CHARTRE PNNO

La structure animatrice du DOCOB aide l'adhérent à constituer sa demande : 2 documents formalisent l'adhésion

Le Formulaire Charte propre au site
signature des fiches milieux ou activités ad hoc

La Déclaration d'adhésion à une Charte Natura 2000
Document Cerfa
Liste les parcelles CADASTRALES engagées et le type de milieux

+

un plan de situation des parcelles CADASTRALES engagées (échelle 1/25 000^{ème} ou plus précise)

Envoi pour instruction à la DDT

NATURA 2000
CHARTRE PNNO

| fiches | LE PROJET DE CHARTRE NATURA 2000 |
|--------|--|
| 1 | ENGAGEMENTS ET RECOMMANDATIONS DE PORTÉE GÉNÉRALE |
| 2 | ACTIVITÉ AGRICOLE |
| 3 | CHAMPS CULTIVÉS |
| 4 | JACHÈRES ET TERRAINS RUDÉRAUX |
| 5 | PRAIRIES |
| 6 | ÉLÉMENTS FIXES DU PAYSAGE |
| 7 | LES BOISEMENTS |
| 8 | VIGNES |
| 9 | ENTRETIENS DES BORDS DE CHEMINS ET DE ROUTES ; CRÉATION ET ENTRETIEN DES HAIES |
| 10 | ACTIVITÉ CYNÉGÉTIQUE DE LOISIR |
| 11 | ACTIVITÉS DE LOISIRS DE PLEIN AIR (HORS CHASSE) EN DEHORS DES BOURGS |
| 12 | INFRASTRUCTURES LINÉAIRES ÉLECTRIQUES |

NATURA 2000
CHARTRE PNNO

FICHES MILIEUX

| | |
|----|-------------------------------|
| F3 | CHAMPS CULTIVÉS |
| F4 | JACHÈRES ET TERRAINS RUDÉRAUX |
| F5 | PRAIRIES |
| F6 | ÉLÉMENTS FIXES DU PAYSAGE |
| F7 | LES BOISEMENTS |
| F8 | VIGNES |

NATURA 2000
CHARTRE PNNO

FICHES ACTIVITÉS

| | |
|-----|--|
| F9 | ENTRETIEN DES BORDS DE CHEMINS ET DE ROUTE |
| F10 | ACTIVITÉ CYNÉGÉTIQUE DE LOISIR |
| F11 | ACTIVITÉS DE LOISIR DE PLEIN AIR (HORS CHASSE) |
| F12 | INFRASTRUCTURES LINÉAIRES ÉLECTRIQUES |

| NATURA 2000 CHARTRE PNNO | |
|-----------------------------|---|
| F 1 | ENGAGEMENTS DE PORTÉE GÉNÉRALE |
| 1 | À protéger les espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats |
| 2 | À autoriser l'accès de mes parcelles pour des relevés faunistiques |
| 3 | À solliciter l'avis de la structure animatrice si travaux non prévus sur la parcelle |
| 4 | À signaler à la structure animatrice les nids ou dortoirs sur la parcelle et à prendre les mesures adéquates pour éviter leur destruction |
| 5 | À signaler les engagements souscrits : à mes mandataires*, personnels ou prestataires * À modifier les mandats lors de leur renouvellement |

| NATURA 2000 CHARTRE PNNO | |
|-----------------------------|-------------------------------|
| FICHES MILIEUX | |
| F3 | CHAMPS CULTIVÉS |
| F4 | JACHÈRES ET TERRAINS RUDÉRAUX |
| F5 | PRAIRIES |
| F6 | ÉLÉMENTS FIXES DU PAYSAGE |
| F7 | LES BOISEMENTS |
| F8 | VIGNES |

| NATURA 2000 CHARTRE PNNO | |
|-----------------------------|---|
| F3 | CHAMPS CULTIVÉS |
| 1 | Maintenir entre le 15/8 et le 31/10, les repousses spontanées (colza, céréales à paille) sur des parcelles déterminées après diagnostic (en cohérence avec la réglementation CIPAN) |
| 2 | Si rassemblement postnuptial d'outardes ou oedicnèmes pas d'intervention* pendant les périodes sensibles * Seul nécessité culturale en limitant le temps d'intervention, stationnement ou stockage important sur la parcelle |

| NATURA 2000 CHARTRE PNNO | |
|-----------------------------|--|
| F4 | JACHÈRES ET TERRAINS RUDÉRAUX |
| 1 | Maintenir le caractère ouvert de la parcelle |
| 2 | Période de non intervention du 1/05 au 31/8 |
| 3 | Ne pas utiliser d'intrants (fertilisation et/ou traitements chimiques de synthèse (sauf infestation espèces envahissantes...)) |

| NATURA 2000 CHARTRE PNNO | |
|-----------------------------|---|
| F5 | PRAIRIES |
| 1 | Maintenir le caractère prairial de la parcelle |
| 2 | Si occupation par espèces cibles – suivre les recommandations de protection |

| NATURA 2000 CHARTRE PNNO | |
|-----------------------------|--|
| F6 | ÉLÉMENTS FIXES DU PAYSAGE |
| 1 | Maintenir les corridors de déplacement des oiseaux : haies, talus, arbres isolés, bosquets |
| 2 | Conserver des arbres à cavités et/ou à fentes, sénescents ou morts sur pied |
| 3 | En cas de création ou renouvellement – utiliser des essences locales |
| 4 | Maintenir l'emprise des haies |
| 5 | Entretien des talus – pas de traitements chimiques et pas d'intervention entre 1/5 et 31/8 |

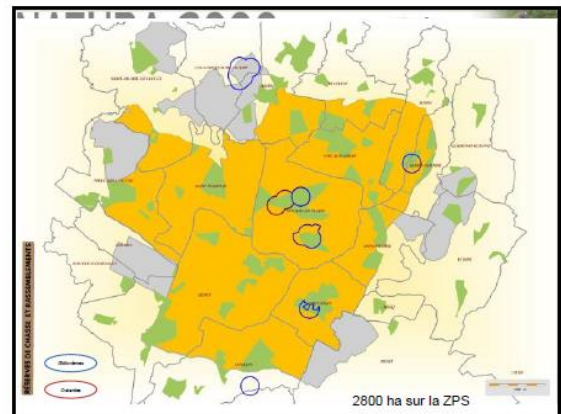
| NATURA 2000 CHARTRE PNNO | |
|-----------------------------|--|
| F7 | LES BOISEMENTS |
| 1 | Maintenir les surfaces en boisements Pas de plantations de résineux ou essences exotiques |
| 2 | Respecter la période de quiétude de la faune : 15/3 – 15/6 et 1/7 – 15/8 (travaux lourds) |
| 3 | Cas des zones de régénérescence, friches et allées enherbées – pas d'intervention mécanique du 1/5 au 15/8 |

| NATURA 2000 CHARTRE PNNO | |
|-----------------------------|---|
| F8 | VIGNES |
| 1 | Maintenir les surfaces en vignes |
| 2 | Conserver ou renouveler les arbres fruitiers présents dans les vignes |
| 3 | Maintenir le couvert herbacé (fauche annuelle en mars ou septembre, proscrire si possible les produits chimiques de synthèse) |
| 4 | Travail mécanique du 10/8 au 5/4 |

| NATURA 2000 CHARTRE PNNO | |
|-----------------------------|--|
| FICHES ACTIVITÉS | |
| F9 | ENTRETIEN DES BORDS DE CHEMINS ET DE ROUTE |
| F10 | ACTIVITÉ CYNÉGÉTIQUE DE LOISIR |
| F11 | ACTIVITÉS DE LOISIR DE PLEIN AIR (HORS CHASSE) |
| F12 | INFRASTRUCTURES LINÉAIRES ÉLECTRIQUES |

| NATURA 2000 CHARTRE PNNO | |
|---|---|
| F9 ENTRETIEN DES BORDS DE CHEMINS ET DE ROUTES ; CRÉATION ET ENTRETIEN DE HAIES | |
| ENTRETIEN DES BORDS DE ROUTES ET CHEMINS : | |
| 1 | Proscrire les traitements chimiques sauf localisés (éléments de signalisation ou sécurité...) |
| 2 | Entretien des banquettes enherbées (sauf sécurité) par 2 fauches annuelles (avant 1/5 et après 15/9) ; hauteur de coupe > 10 cm |
| ENTRETIEN DES HAIES : | |
| 3 | Période d'entretien entre le 1/10 et 1/3 |
| CRÉATION DE HAIES : | |
| 4 | Utiliser des essences locales |

| NATURA 2000 CHARTRE PNNO | |
|------------------------------------|--|
| F10 ACTIVITÉ CYNÉGÉTIQUE DE LOISIR | |
| 1 | Sensibiliser et informer les adhérents, actionnaires et invités des enjeux de conservation du site |
| 2 | Renoncer aux battues pendant et à proximité des sites de rassemblements nuptiaux |
| 3 | Contacter la structure animatrice l'année n-1 du renouvellement de la réserve pour éventuellement optimiser l'assiette de celle-ci |



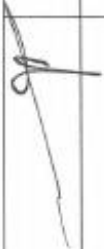
| NATURA 2000 CHARTRE PNNO | |
|--|---|
| F11 ACTIVITÉS DE LOISIRS DE PLEIN AIR (hors chasse et hors les bourgs) (terrestres ou aériens, motorisés ou non) | |
| À l'attention des structures organisatrices de manifestations événementielles | |
| 1 | Prendre contact avec la structure animatrice du site Natura 2000 en amont d'une manifestation pour éventuellement adapter les conditions d'organisation (afin d'assurer la tranquillité des espèces en reproduction ou rassemblements postnuptiaux) |
| 2 | Sensibiliser les adhérents et participants aux enjeux du site Natura 2000 |

| NATURA 2000 CHARTRE PNNO | |
|---|---|
| F12 INFRASTRUCTURES LINÉAIRES ÉLECTRIQUES | |
| 1 | Sécuriser les nouvelles lignes électriques |
| 2 | Prendre contact avec la structure animatrice en amont de travaux de maintenance ou d'élagage pendant la période de reproduction entre le 1 ^{er} avril et le 31 juillet |
| 3 | Ne pas réaliser de travaux dans une zone tampon de 1 km pendant et autour des sites de rassemblements postnuptiaux |








**Site Natura 2000 « Plaine de Niort -Nord-Ouest »
comité de pilotage n°4
Vendredi 20 février 2015 -14h30 - Centre d'animation culturelle
SAINT-POMPAIN**

| Nom et prénom | Organisme et / ou fonction | Adresse mail | Signature |
|-----------------------|--|--------------|-----------|
| | ONEMA Vendée | | Excusé |
| | Chambre d'agriculture de la Vendée | | Excusé |
| ODIN Bruno | Directeur Délégué Grand-Ouest GDF/SUEZ Poitou-Charentes | | Excusé |
| MACAIRE Jean-François | Président du Conseil Régional Poitou-Charentes | | Excusé |
| | Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Deux-Sèvres | | Excusé |
| ZABATTA Gérard | Conseiller général du canton de Niort-Ouest, Coulon-Magné | | Excusé |
| BRÉMAUD Dany | Vice présidente - Communauté d'Agglomération du Niortais | | Excusée |
| | CREN (Conservatoire Régional d'Espaces Naturels Poitou- Charentes) | | Excusé |
| | Le SIEDS sera représenté représenté par Monsieur LETANG Guy délégué de Saint-Pompain | | |



Site Natura 2000 « Plaine de Niort - Nord-Ouest »
 comité de pilotage n°4
 Vendredi 20 février 2015 - 14h30 - Centre d'animation culturel
 SAINT-POMPAIN

| Nom et prénom | Organisme et / ou fonction | Adresse mail | Signature |
|----------------------|--|--------------|---|
| FERRON Jean-François | Conseiller général du canton de Champdeniers-Saint-Denis | | Excusé |
| BRUN Laurent | Chef de Service Gestion et Patrimoine VINCI AUTOROUTE | | Excusé |
| BELLOUARD Cyrille | Conseil Régional Pays de la Loire | | Excusé |
| | Confédération Paysanne locaux | | Excusé |
| GAUTIER Eric | Président du Comité Local des Deux Sevres | | Excusé |
| AUSARD ROBERT | Président de l'Association Vendéenne pour la protection de la Verrerie | | |
| TURPAIN André | DRSAI PDL | |  |

Site Natura 2000 « Plaine de Niort -Nord-Ouest »
 comité de pilotage n°4
 Vendredi 20 février 2015 -14h30 - Centre d'animation culturel
 SAINT-POMPAIN

| Nom et prénom | Organisme et / ou fonction | Adresse mail | Signature |
|----------------------------|---|-----------------------------------|---|
| Costero Micheline | Commune ARGONNIER | joel.soblad@orange.fr |  |
| FAYE Etwan | CG 75 | erwan.faye@cg75.fr |  |
| Zellat de Villedeon Renaud | Collectif des propriétaires exploitants et usagers des sites N.2000 | renaud.zellatdevilledeon@gmail.fr |  |
| CARROT Odile | PNR Narais | | Excuse |
| PELLERIN Jacques | G.O.D.S président | | Excuse |
| FICHET Xavier | G.O.D.S Directeur | xavier@ornitho75.org |  |
| SUDRARD Julien | LPO Vendée | sudrard@lpo.fr |  |
| MENARD Gabriel | PREAL | |  |
| MAILLARD Elisha | Commune de St. ... fév | |  |

Site Natura 2000 « Plaine de Niort -Nord-Ouest »
 comité de pilotage n°4
 Vendredi 20 février 2015 -14h30 - Centre d'animation culturel
 SAINT-POMPAIN










| Nom, et prénom | Organisme et / ou fonction | Adresse mail | Signature |
|-------------------------|---|--------------------------------|---|
| BIGERON Nathalie | ONSEMA SD79 | sd79@onsema.fr |  |
| FACHER SEROLE | Syndicat Mixte Vendée Sèvre Aulize | j.facher-smvsa@orange.fr |  |
| ROBINETS Joseline | Elu St Nazaire | joselyne.robinets@orange.fr |  |
| BATHY Manuella | chargée de mission ADT/SCOT communauté d'agglomération du Niortais | manuella.bathy@agglom-niort.fr |  |
| GELLE Rème | Mairie de Benth | reme.gelle@wanadoo.fr |  |
| SOURGOT Carole | APPARIT AT Pompanin | carole.sourgot@orange.fr |  |
| PASSERON Thierry | FNSERA 79 Niort | tyr.passeron@wanadoo.fr |  |
| SACROT-Rouvier Séverine | SDPPRA La Roche Sivan | severine.sacrot@wanadoo.fr |  |
| SEAN - Le CAPRIENNE | OR 85 | sean@wanadoo.fr |  |

Site Natura 2000 « Plaine de Niort -Nord-Ouest »

comité de pilotage n°4

Vendredi 20 février 2015 -14h30 - Centre d'animation culturel

SAINT-POMPAIN

| Nom et prénom | Organisme et / ou fonction | Adresse mail | Signature |
|--------------------|-----------------------------|------------------------------|---|
| LETANG Guy | MESS | Guy.letang@2000-nordouest.fr |  |
| LOUDES Robert | CD Oly. L. Sp. 79 | |  |
| BON Jean Pierre | Adjoint commune BECELEUF | |  |
| BAUDON Florent | Elu Nieuw 1/1 Activité | florent_baudon@educagri.fr |  |
| GODUON Thierry | Mairie Fay/Audun | |  |
| LEPOINTE Bruno | CA 79. | lepoivre.bruno@gmail.com |  |
| PETREAU Christophe | CODÉVER 79 | christophe.petraev@stfr.fr |  |
| BENSHOME St | GODS | jean-francois.cornitho79.org |  |
| CHARON Damien | GODS | damien.cornitho79.org |  |

Site Natura 2000 « Plaine de Niort -Nord-Ouest »
 comité de pilotage n°4
 Vendredi 20 février 2015 - 14h30 - Centre d'animation culturel
 SAINT-POMPAIN

| Nom, prénom | Organisme et / ou fonction | Adresse mail | Signature |
|---------------------------|---|---|-------------|
| David Sauge Emmanuelle | Chambre d'agriculture Fédération des producteurs de légumes du 79 | emmanuelle.sauge@deux-sevres- chambagri.fr | David Sauge |
| FLEURET Anne | Creux de développement Pays de la Loire | anne.fleuret@paysdelaloire.fr | EXAUDE |
| Muller | | subite@paysdelaloire.fr | |
| | | anne.fleuret@paysdelaloire.fr | |
| | | anne.fleuret@paysdelaloire.fr | |
| | | anne.fleuret@paysdelaloire.fr | |
| | | anne.fleuret@paysdelaloire.fr | |
| | | anne.fleuret@paysdelaloire.fr | |

III. REUNIONS PUBLIQUES ET ATELIERS TECHNIQUES

3.1 Soirée d'information du 22 mars 2012

- Invitation
- Affiche publique
- Excuses
- Inscriptions Groupes de travail

NATURA 2000

Plaine de Niort nord-ouest



Niort, le 12 mars 2012

Madame, Monsieur,

La démarche de l'élaboration du DOCUMENT d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 de la Plaine de Niort Nord-Ouest a été présentée aux membres du Comité de Pilotage (COPIL) lors de la réunion du 21 février 2012 à Villiers-en-Plaine, présidée par M. Jean-Jacques Boyer, secrétaire général de la Préfecture des Deux-Sèvres.

Afin de tenir informer les habitants des communes concernées par le site, le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres et la délégation de la LPO Vendée organisent **le jeudi 22 mars à 20 heures 30, une réunion publique à la salle des fêtes de Champbertrand**, commune de Villiers-en-Plaine. Réunion à laquelle vous êtes aimablement conviés.

Outre la présentation des opérateurs, des espèces ayant valu la désignation du site, des étapes et du calendrier de l'élaboration du DOCOB, des mesures agro-environnementales contractualisables sur le site, cette réunion sera également l'occasion d'inciter quelques volontaires intéressés par la démarche Natura 2000 à rejoindre les différents groupes de travail et d'échanges thématiques qui seront organisés pour encadrer les travaux du DOCOB.

En vous demandant, en tant que membres du COPIL, de relayer le plus largement possible cette information auprès de personnes susceptibles d'être intéressées par la démarche Natura 2000 du site de la Plaine de Niort Nord-Ouest, nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Berthomé

Chargé de mission-coordonateur



NATURA 2000

Plaine de Niort Nord-Ouest

Chez vous, c'est parti!



RÉUNION PUBLIQUE

Ardin
Béceleuf
Coulon
Faye-sur-Ardin
Saint-Maxire
Saint-Pompain
Saint-Rémy
Sainte-Ouëne
Surin
Villiers-en-Plaine

Benet
Nieul-sur-l'Autise
Saint-Hilaire-des-Loges

2012
22 mars
20h30

Salle des fêtes
Champbertrand
Villiers-en-Plaine



Organisée par le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
7 rue crèmeau 79000 NIORT
Tel : 05 49 09 24 49 Mel : jeanfrancois@ornitho79.org

Illustration d'après une photographie d'une Otarde canarienne mâle © Bernard Bouclet - imprimée par nos soins



MAIRIE
DE
SAINT-RÉMY
DEUX-SÈVRES
79410



Téléphone : 05 49 35 66 78
Télécopie : 05 49 35 58 72

MAIRIE
Madame le Maire
4 rue de l'église
79410 SAINT-RÉMY

A

Groupe ornithologique des Deux-Sèvres
NATURA 2000 Plaine de Niort nord-ouest
7 rue Crémeau
79000 NIORT

Saint Rémy, le 19 mars 2012

Objet :
Réunion publique

Monsieur,

Je vous remercie pour la réunion publique à la salle des fêtes de Champbertrand à Villiers en Plaine le jeudi 22 mars à 20 heures 30.

J'ai le regret de vous informer que je ne pourrai y assister en raison de notre conseil municipal et vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Maire,
Elisabeth MAILLARD

3.2 Atelier « Inventaire » du 18 octobre 2012

- Invitation
- Feuille de présence
- Excuses



Objet : Inventaires biologique et socio-économiques
Zone de Protection Spéciale
« Plaine de Niort Nord-Ouest »

Niort, 28 septembre 2012

Madame, Monsieur,

En tant que membre du Comité de Pilotage (COPIL) et/ou des groupes de travail et d'échanges, vous êtes invité(e)s à participer aux différentes étapes et travaux de la démarche d'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB) et de la Charte du site Natura 2000 de la Plaine de Niort Nord-Ouest.

Par la présente, je vous convie à

**une réunion de travail et d'échanges « Inventaires »
le jeudi 18 octobre 2012, 9h30, à la salle des fêtes de Champbertrand (Villiers-en-Plaine)**

Réunion au cours de laquelle, Damien Chiron et moi-même, nous vous présenterons respectivement les inventaires biologique, socio-économique et d'aménagement du territoire. Présentations qui seront soumises à discussion en seconde partie.

Je vous rappelle l'importance de ces travaux d'inventaires qui constitueront « la photographie 2012 » du territoire de la Zone de Protection Spéciale (ZPS). Ce socle, par recoupement des enjeux biologiques et des données socio-économiques, permettra par la suite de réaliser un diagnostic, qui à son tour déterminera les objectifs de développement durable du site.

Comptant vivement sur votre présence, et en vous demandant, de relayer le plus largement possible cette information auprès de personnes susceptibles d'être intéressées par la démarche Natura 2000 du site de la Plaine de Niort Nord-Ouest, nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Berthomé
Chargé de mission-coordonateur Natura 2000



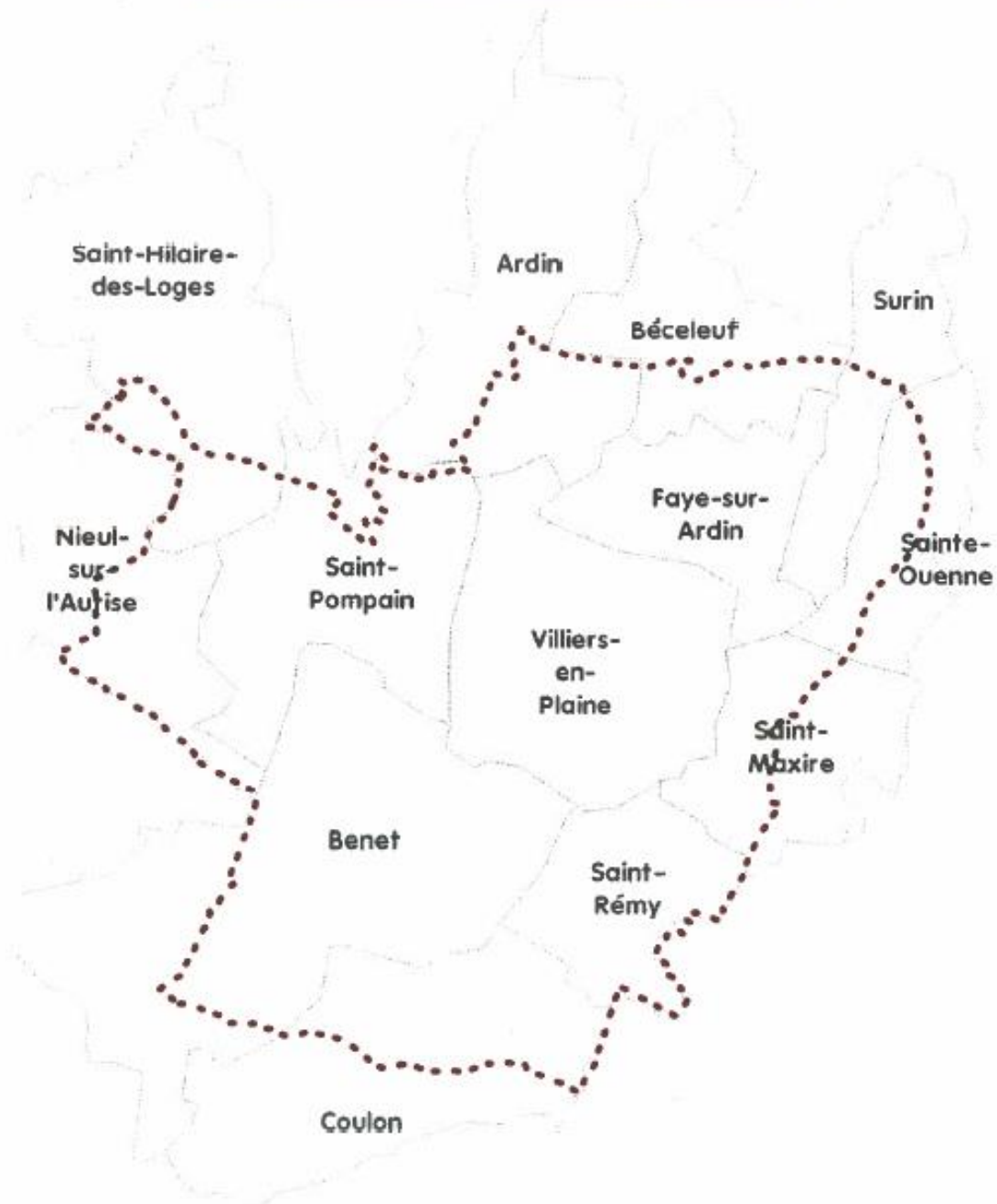
Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres

48 rue Rouget de Lisle 79000 NIORT
contact@ornitho79.org <http://www.ornitho79.org>

05 49 09 24 49



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST"



AL 711

res
IRT
log
05 49 09 24 49

ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DE LA ZPS PLAINE DE NIORT nord-ouest
GROUPE DE TRAVAIL ET D'ÉCHANGES INVENTAIRE BIOLOGIQUE
Jeu

| NOM | PRENOM | FONCTION/ORGANISME | Tél. - Courriel | Signature |
|-----------------|---------------|--|--|--|
| FICHET | Xavier | Directeur GODS | 05 49 09 24 49 xavier@ornitho79.org | |
| | Adresse | 48 rue Rouget de Lisle 79000 NIORT | | |
| CHIRON | Damien | Chargé de missions GODS | 05 49 09 24 49 damien@ornitho79.org | |
| | Adresse | 48 rue Rouget de Lisle 79000 NIORT | | |
| LAMBERT | Pierre | Préfet de Deux-Sèvres | | Excusé, représenté par Jean-François MOREL DDT |
| | Adresse | | | |
| BREMAUD | Christian | Marie Saint-Maxire | | Excusé |
| | Adresse | | | |
| MAILLARD | Elisabeth | Maire Saint-Rémy | | Excusée |
| | Adresse | | | |
| GAUTHIER | Eric | Président Conseil Général 79 | | Excusé |
| | Adresse | | | |
| MATHE | Agnès | DIRECCTE Poitou-Charentes | | Excusée |
| | Adresse | | | |
| | | Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique | | Excusé |
| | Adresse | | | |
| Monsieur PARRAS | | STAP 79 | | Excusé |
| | Adresse | | | |
| ZABATTA | Gérard | Conseil Général 79 | | Excusé |
| | Adresse | | | |
| RIMBAULT | Jean-François | Agriculteur | | Excusé |
| | Adresse | | | |

ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DE LA ZPS PLAINE DE NIORT nord-ouest
GROUPE DE TRAVAIL ET D'ÉCHANGES INVENTAIRE BIOLOGIQUE
Jeu

| NOM | PRENOM | FONCTION/ORGANISME | Tél. - Courriel | Signature |
|-------------|-------------|---|---|-----------|
| | | Fédération de la Pêche 79 | | Excusé |
| | Adresse | | | |
| MERCERON | Jean-Claude | SYDEV 85 | | Excusé |
| | Adresse | | | |
| DELECHAT | Didier | Syndicat des Eaux du Centre Ouest | | Excusé |
| | Adresse | | | |
| LARTIGE | Jean-Pierre | Orange | | Excusé |
| | Adresse | | | |
| GOTHBARD | Virginie | CAN. Valle Prospective | virginie.gothbard@orange.fr 0549771169 | |
| | Adresse | | | |
| AVDURIER | Fredene | Fédération Départementale des chasseurs | 06 07 08 32 62 fandurien@chasse-79.com | |
| | Adresse | | | |
| DUPONT | Thierry | Agriculteur | 06-16-33-35-86 | |
| | Adresse | | | |
| DUBREUIL | Jean-Pierre | citoyen | dpdubreuil@yahoofr | |
| | Adresse | | | |
| Guillou Nél | lo | chanteur | 0549073946 | |
| | Adresse | | | |
| PELON | Nadine | Commissaire d'étude Chambre d'Agriculteurs 85 | 06 71 83 59 05 02 51 36 83 63 | |
| | Adresse | | | |
| CABU | Julie | Conseillère Agro-Eau Chambre d'Agriculteurs 79 | 05 49 51 24 50 julie.cabu@deux-sevres. chambagri.fr | |
| | Adresse | | | |

ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DE LA ZPS PLAINE DE NIORT nord-ouest
GROUPE DE TRAVAIL ET D'ÉCHANGES INVENTAIRE BIOLOGIQUE
Jeu

| NOM | PRENOM | FONCTION/ORGANISME | Tél. - Courriel | Signature |
|----------------|--|---|---|-----------|
| MOUZAY | Isabelle | Responsable du p. de la plaine CC. Deux-Sevres | 05 49 28 79 72 i.mouzay@orange.fr | |
| PAITIOD | Dominique | Agriculteur Adjoint | dominique.paitiod@wanadoo.fr | |
| CROUSSET Denis | | | | |
| REDIEN | Danièle | Adjoint | | |
| PASSEBAUD | Thierry | ECHEC FASEA | | |
| POURINEAU TONY | | Les Allées 73460 ST. POMPAIN | | |
| BELY | Louis-Marie | FASEA agriculteur | 05 49 56 78 22 Stm.bely@orange.fr | |
| PAILLAT André | André | Agriculteur solidaire | 05 49 04 36 33 andré.paillat@orange.fr | |
| VILLAIN | FRANÇOIS | | 05 49 04 30 55 francois.villain@wanadoo.fr | |
| BULLY | Christian | | 05 49 04 29 28 christian.bully@orange.fr | |
| représentant | M. BONNET | Christian | christian.bonnet@orange.fr | |
| Adresse | Maire et conseiller général du Canton de Coulouges / le Buis | | | |

ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DE LA ZPS PLAINE DE NIORT nord-ouest
GROUPE DE TRAVAIL ET D'ÉCHANGES INVENTAIRE BIOLOGIQUE
Jeu

| NOM | PRENOM | FONCTION/ORGANISME | Tél. - Courriel | Signature |
|------------------|------------|---|---|-----------|
| GUILLON | Antoine | AGRICULTEUR - C. MOULINIER | 06 17 86 16 37 antoine.guillon@orange.fr | |
| MORIN | SOEL | AGRICULTEUR Adjoint | 06 13 22 60 37 soel.morin@orange.fr | |
| MOREL | DDT 79 | Chargé de mission Nature 2000 | jean-françois.morel@deux-sevres.gouv.fr | |
| SERANDJER | Jean-Marc | responsable comité environnement DDT 79 | jean-marc.serandjer@orange.fr | |
| MORA | Pierre | SD ENERGIES | 20 av. de la République 49425 4144 pierre.mora@sdenergies.com | |
| CHAUMEREUIL | Frédérique | DDTM 85 | frédérique.chaumereuil@vendee.gouv.fr 02-51-46-33-47 | |
| YOUTHES | | | | |
| GUEGNARD Aurélie | | | | |
| Adresse | | | | |
| Adresse | | | | |
| Adresse | | | | |
| Adresse | | | | |
| Adresse | | | | |

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

Monsieur Jean-François BERTHOMÉ
Chargé de mission-coordonateur Natura
2000
48 rue Rouget de Lisle
79000 NIORT

Réf. 45644/LM

Niort, le 16 Octobre 2012

Monsieur,

Vous avez bien voulu me convier, et je vous en remercie, à une réunion de travail et d'échanges "Inventaires", le jeudi 18 octobre 2012 à 09 h 30, à la salle des fêtes de Champbertrand, à NIORT.

Etant retenu ce jour-là par des engagements pris antérieurement, je ne serai pas en mesure de m'y rendre et vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Eric GAUTIER



Président du Conseil Général



Jean-Pierre Lartige

Délégué Régional du Poitou-Charentes
30 rue Salvador Allende
86030 Poitiers cedex
05 49 01 52 00
jeanpierre.lartige@orange.com

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
Jean-François Berthomé
Chargé de mission-coordonateur Natura
2000
48 rue Rouget de Lisle
79000 Niort

Poitiers, le 12 octobre 2012

Objet : Inventaires biologique et socio-économiques, Zone de Protection Spéciale, « Plaine de Niort Nord-Ouest ».

Monsieur,

J'ai bien reçu votre invitation pour la réunion de travail et d'échanges du jeudi 18 octobre.
Mon collaborateur des Deux-Sèvres et moi-même sommes retenus par d'autres obligations, et nous ne pouvons pas participer et nous vous prions d'accepter nos excuses.
Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Pierre Lartige
Délégué Régional



MAIRIE
Madame le Maire
4 rue de l'église
79410 SAINT-RÉMY

A

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
48 rue Rouget de Lisle
79000 NIORT

Saint Rémy, le 11 octobre 2012

Monsieur,

Je vous remercie pour la convocation à une réunion de travail et d'échanges « inventaires » du jeudi 18 octobre 2012.

J'ai le regret de vous informer que je ne pourrai y assister étant indisponible et vous prie de bien vouloir m'excuser.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



Le Maire,
Elisabeth MAILLARD

4 rue de l'Église – 79410 SAINT-REMY – Tél. 05 49 35 66 78 Fax 05 49 35 58 72
Email : comunedesaintremy@orange.fr

La Roche-Sur-Yon, le 11 octobre 2012

Monsieur Jean-François BERTHÔME
Chargé de mission - coordinateur Natura 2000
Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
48 Rue Rouget de Lisle
79000 NIORT

Monsieur,

Vous avez bien voulu m'inviter à une réunion de travail le jeudi 18 octobre à Villiers-en-Plaine concernant la zone de protection spéciale « Plaine de Niort - Nord Ouest ».

Retenu par des obligations antérieures, je ne pourrai assister à cette réunion et je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,
Sénateur de la Vendée



Jean-Claude MERCERON

282
communes
adhérentes

3 rue du Maréchal Juin
CS 89040
85036 La Roche-sur-Yon Cedex
tél. 02 51 45 88 00
fax 02 51 45 88 99
sydev@sydev-vendee.fr
www.sydev-vendee.fr



**FEDERATION DES DEUX-SEVRES POUR LA
PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU
AQUATIQUE**

33 rue du Galuchet - BP 88301

79043 NIORT Cedex 9

☎ 05-49-09-23-33 - ☎ 05-49-73-24-17

E-mail : peche79@club-internet.fr

Site Internet : www.peche-en-deux-sevres.com



Nouveaux horaires d'ouverture au public à partir du 01/10/2012 :

Lundi matin : fermé - Lundi après midi : 14H00 - 16H30

Du mardi au vendredi : 9H00 - 12H00 // 14H00 - 16H30

11 octobre 2012

Nos réf. : AR/ND/12-676

Vos réf. : Votre courriel reçu le 28/09/2012

Dossier suivi par :

Objet : NATURA 2000 Plaine de Niort Nord-Ouest
Réunion le 18/10/2012

A l'attention de M. Jean-François BERTHOME

Monsieur,

Pour faire suite à votre invitation citée en référence, nous avons l'honneur de vous faire savoir que la Fédération des DEUX-SEVRES pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ne pourra pas participer à votre réunion prévue le jeudi 18 octobre 2012, à laquelle vous avez eu l'amabilité de l'inviter.

Toutefois, nous vous serions extrêmement reconnaissant de bien vouloir nous adresser le compte-rendu de cette réunion.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Po/ le Président
La Directrice

A. ROUET

GROUPE ORNITHOLOGIQUE DES DEUX SEVRES

NATURA 2000 Plaine de Niort Nord-Ouest

48 rue Rouget de Lisle

79000 NIORT



Syndicat des Eaux
du Centre-Ouest

Groupe Ornithologique
M. BERTHOME
48 rue Rouget de Lisle
79000 NIORT

Echiré, le 12 octobre 2012

Réf : DD/NM/12.54

Objet : Site Natura 2000 « Plaine de Niort Nord-Ouest »

Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier du 28 septembre concernant le site Natura 2000 « Plaine de Niort Nord-Ouest » et la réunion du groupe de travail programmée le 18 octobre à Villiers en Plaine.

Il ne sera malheureusement pas possible de représenter le Syndicat des Eaux du Centre-ouest à cette réunion et je vous demande de bien vouloir m'en excuser.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Didier DELECHAT



Syndicat des Eaux du Centre-Ouest
Beaulieu - 79410 Echiré
Tél. : 05 49 06 99 22 / Télécopie : 05 49 06 96 70

De : Raphaël GRIMALDI CREN [<mailto:grimaldi@cren-poitou-charentes.org>]

Envoyé : mercredi 17 octobre 2012 18:03

À : 'BERTHOME J. F. (GODS) (jean-francois.berthome@wanadoo.fr)'

Objet : TR: Courrier

Salut Jean-François,

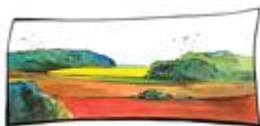
Merci pour l'invitation, mais il nous sera pas possible d'y participer.

Merci de nous excuser.

Bonne réunion.

Raphaël GRIMALDI
Responsable Antenne Deux-Sèvres
Tél. 05 49 73 20 02

Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes
Antenne Deux-Sèvres : 45, rue Villersexel - 79000 Niort
Toutes nos coordonnées sur <http://www.cren-poitou-charentes.org/>



membre du [réseau des Conservatoires d'espaces naturels](#)



Bonjour,

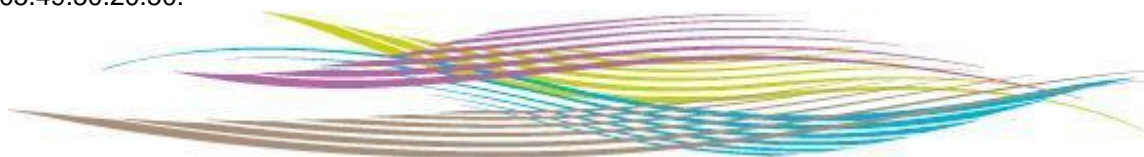
Madame Agnès MATHE de la DIRECCTE Poitou-Charentes a bien reçu votre courrier l'invitant à participer à la réunion du 18 octobre 2012 ayant pour objet « Inventaires biologiques et socio-économiques Zone de protection spéciale « Plaine de Niort Nord Ouest » ».

Malheureusement, étant retenue par des obligations antérieures, elle ne pourra être présente à cette réunion, et vous prie de bien vouloir l'en excuser.

Cordialement.

Sandrine AUFORD
DIRECCTE
Pôle 3E
DEIE

05.49.50.20.50.



Monsieur,

Vous avez bien voulu me convier à la réunion de travail et d'échanges "inventaires" qui aura lieu le jeudi 18 octobre 2012 à 9 heures 30, et je vous en remercie.

Je ne pourrai y assister, étant retenu par d'autres engagements, et je vous demande de bien vouloir m'excuser.

Avec mes regrets,

Cordialement.

Gérard ZABATTA
Conseiller général de Niort-Ouest, Magné, Coulon

Madame, Monsieur,

J'ai bien reçu votre courrier du 28 septembre 2012, par lequel vous m'invitez à participer à votre réunion de travail et d'échanges « inventaires » le jeudi 18 octobre 2012 à 9h30.

Malheureusement, mon emploi du temps ne me permettra pas d'être parmi vous et je m'en excuse.

Cordialement

Le Maire

Christian BREMAUD

Bonjour,

Au vu de l'agenda de la Présidente du Syndicat de Pays, je vous informe que Nicole BRÉMAUD s'excuse et ne pourra assister à la réunion de travail et d'échanges "Inventaires" qui aura lieu le jeudi 18 octobre à Champbertrand.

Cordialement

Isabelle LANDRÉ
Syndicat de Pays du Marais poitevin des Deux-Sèvres
39 ter rue André Giannésini - BP 18
79270 FRONTENAY ROHAN ROHAN
05.49.04.65.94



Pays du Marais Poitevin
des Deux-Sèvres

Objet : Inventaires biologique et socio-économiques

Zone de Protection Spéciale

"Plaine de Niort Nord-Ouest"

A l'attention de Jean-François Berthomé.

Monsieur,

Le CBNSA ne pourra pas être présent à la réunion du jeudi 18 octobre 2012 à Villiers-en-Plaine à laquelle nous étions conviés et vous prions de bien vouloir nous en excuser.

Nous sommes intéressés par les documents qui seront présentés lors de cette réunion et/ou le compte-rendu.

Vous en remerciant par avance,

Bien cordialement.

--

Laurence PERRET
Assistante de direction

Conservatoire Botanique National
Sud-Atlantique
Domaine de Certes
47 avenue de Certes
33980 AUDENGE

Tél. : 05 57 76 18 07
<http://www.cbnsa.fr>

bonjour M. Berthomé,

M. Parras, ABF, vous prie de bien vouloir l'excuser mais il ne sera pas présent à votre réunion du 18 octobre à Villiers, étant pris par d'autres obligations.

cordialement,
la secrétaire



DOCOB Plaine de Niort Nord-Ouest



Inscriptions aux groupes de travail et d'échanges

RÉUNION PUBLIQUE - Jeudi 22 mars 2012, VILLIERS-EN-PLAINE

| NOM Prénoms | Profession Fonction Qualité Institution Organisme | Adresse Tél-mél. | Signature | Groupes de travail et échanges | | | |
|---------------------|--|---|-----------|-----------------------------------|---------------|--------------------------------|-----------------------------|
| | | | | X Biodiversité | X Agriculture | X Aménagement du territoire | X Intéressé par les MAET |
| REDIEN David | agriculteur | 06 92 09 05 62 | | | | | |
| POIRAUDEAU Frédéric | Commune FAYE/Ardin | 4 route Faye Eouenne 79160 FAYE SUR ARDIN 06 84 50 32 41 | | X | X | X | |
| GUINOT David | agriculteur | 06 81 62 01 18 | | | X | X | |
| RIGAUDINS Nado | Fonction territoriale Propriétaire de haies | 05 49 06 16 33 | | X | | X | |
| DOUBEZIZ Jean Louis | Fonction territoriale | 4 rue du puy 79210 ANURE jdocheul@yahoo.fr | | X | X | X | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |
| | | | | | | | |



3.3 Atelier « Inventaire socio-économique et aménagement du territoire » du 20 décembre 2012

- Invitation
- Feuille de présence
- Excuses

NATURA 2000

Plaine de Niort nord-ouest



Niort le : 30/11/2012

Objet : **Inventaire socio-économique, diagnostic et grands objectifs**

Madame, Monsieur,

En tant que membre du Comité de Pilotage (COPIL) et/ou des groupes de travail et d'échanges, vous êtes invité(e)s à participer aux différentes étapes et travaux de la démarche d'élaboration du Document d'Objectifs (DOCOB) et de la Charte du site Natura 2000 de la Plaine de Niort Nord-Ouest.

Par la présente, je vous convie à

une réunion de travail et d'échanges

le jeudi 20 décembre, 9 heures, à la salle des fêtes de Chambertrand (Villiers-en-Plaine)

Réunion au cours de laquelle, après un **rappel des grands enjeux biologiques** vous sera présenté l'**inventaire socio-économique et d'aménagement du territoire** complétant ainsi « La photographie 2012 » du territoire de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) ébauchée lors de la réunion du 18 octobre*.

Dans une seconde partie, nous aborderons le **diagnostic et les grands objectifs de développement durable du site** qui seront également soumis à discussion.

Je vous rappelle l'importance de ces travaux préliminaires qui permettront, dans le courant de l'année 2013, d'établir le programme d'actions et la charte Natura 2000.

Comptant vivement sur votre présence, et en vous demandant, de relayer le plus largement possible cette information auprès de personnes susceptibles d'être intéressées par la démarche Natura 2000 du site de la Plaine de Niort Nord-Ouest, nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Berthomé
Chargé de mission-coordonateur Natura 2000

*Vous pouvez télécharger le diaporama Inventaire Biologique à partir du lien suivant : <http://niort-nord-ouest.n2000.fr/>



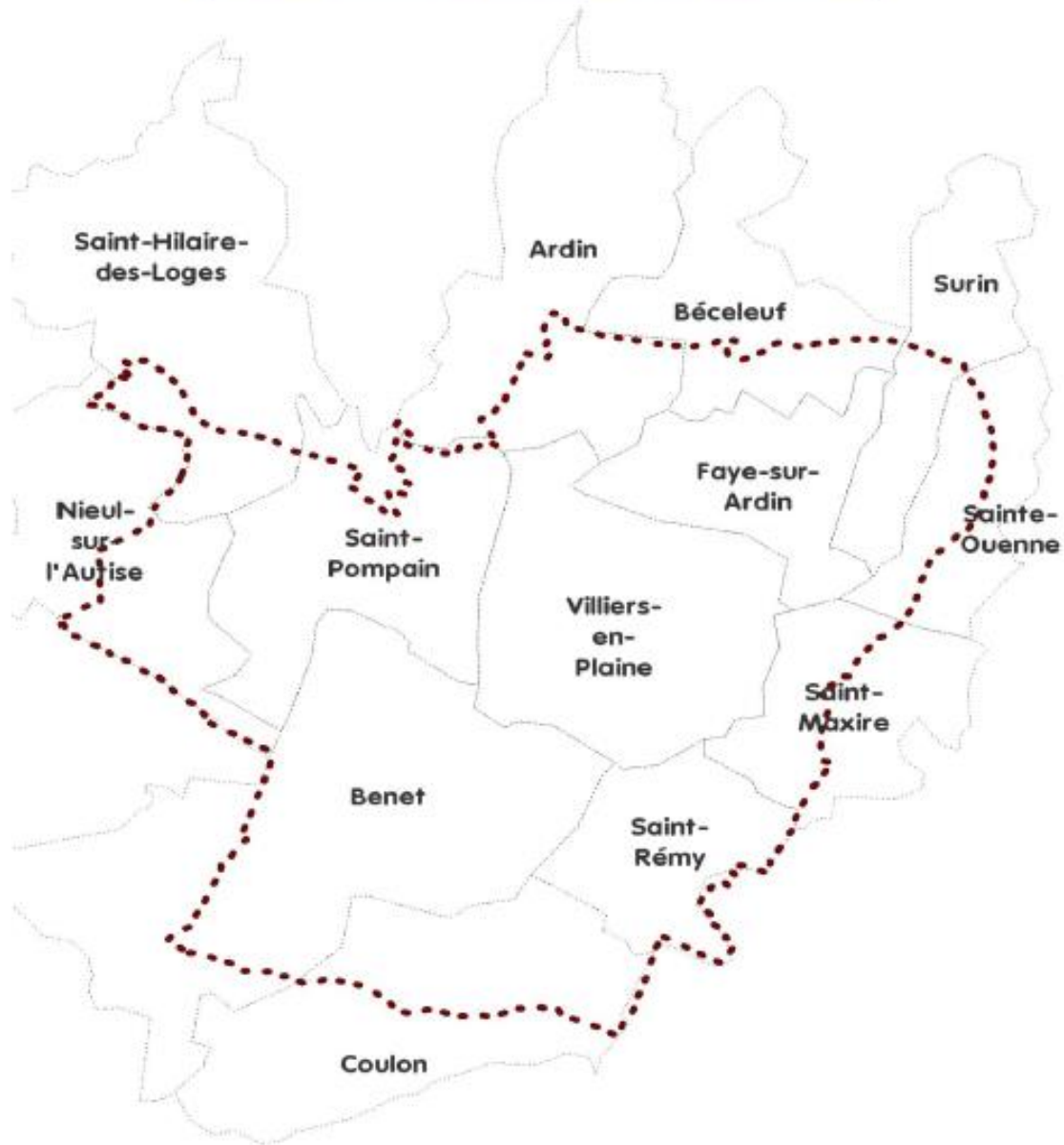
Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres

48 rue Rouget de Lisle 79000 NIORT
contact@ornitho79.org <http://www.ornitho79.org>

05 49 09 24 49



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST"




Observer
connaître
et protéger
Les oiseaux sauvages

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres

48 rue Rouget de Lisle 79000 NIORT
contact@omitho79.org <http://www.omitho79.org>

05 49 09 24 49

NATURA 2000

Plaine de Niort nord-ouest



Niort le : 30/11/2012

Objet : **Inventaire socio-économique, diagnostic et grands objectifs**

Madame, Monsieur,

En tant qu'exploitant(e) agricole, acteur(rice) essentiel(le) du territoire de la Plaine de Niort Nord-Ouest, vous êtes invité(e)s à participer librement aux différentes étapes et travaux de la démarche Natura 2000 qui aboutiront au final au Document d'Objectifs (DOCOB) du site. Soit un programme de mesures afin d'assurer un état favorable à l'avifaune de plaine d'intérêt communautaire de la Zone de Protection Spéciale (ZPS). Mesures auxquelles vous pouvez participer à l'élaboration et/ou amélioration et qui seront par la suite contractualisées sous forme de Mesures Agro-environnementales et de Charte Natura 2000.

Par la présente, je vous convie à

une réunion de travail et d'échanges

le jeudi 20 décembre, 9 heures, à la salle des fêtes de Champbertrand (Villiers-en-Plaine)

Réunion au cours de laquelle, après un **rappel des grands enjeux biologiques** vous sera présenté l'**inventaire socio-économique et d'aménagement du territoire** complétant ainsi « La photographie 2012 » du territoire de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) ébauchée lors de la réunion du 18 octobre.

Dans une seconde partie, nous aborderons le **diagnostic et les grands objectifs de développement durable du site** qui seront également soumis à discussion.

Je vous rappelle l'importance de ces travaux préliminaires qui permettront, dans le courant de l'année 2013, d'établir le programme d'actions et la charte Natura 2000.

Comptant vivement sur votre présence, et en vous demandant, de relayer le plus largement possible cette information auprès de personnes susceptibles d'être intéressées par la démarche Natura 2000 du site de la Plaine de Niort Nord-Ouest, nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-François Berthomé
Chargé de mission-coordonateur Natura 2000

Ce courrier a été expédié à 290 personnes et structures.

*Vous pouvez télécharger le diaporama Inventaire Biologique à partir du lien suivant : <http://niort-nord-ouest.n2000.fr/>



Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres

48 rue Rouget de Lisle 79000 NIORT
contact@ornitho79.org <http://www.ornitho79.org>

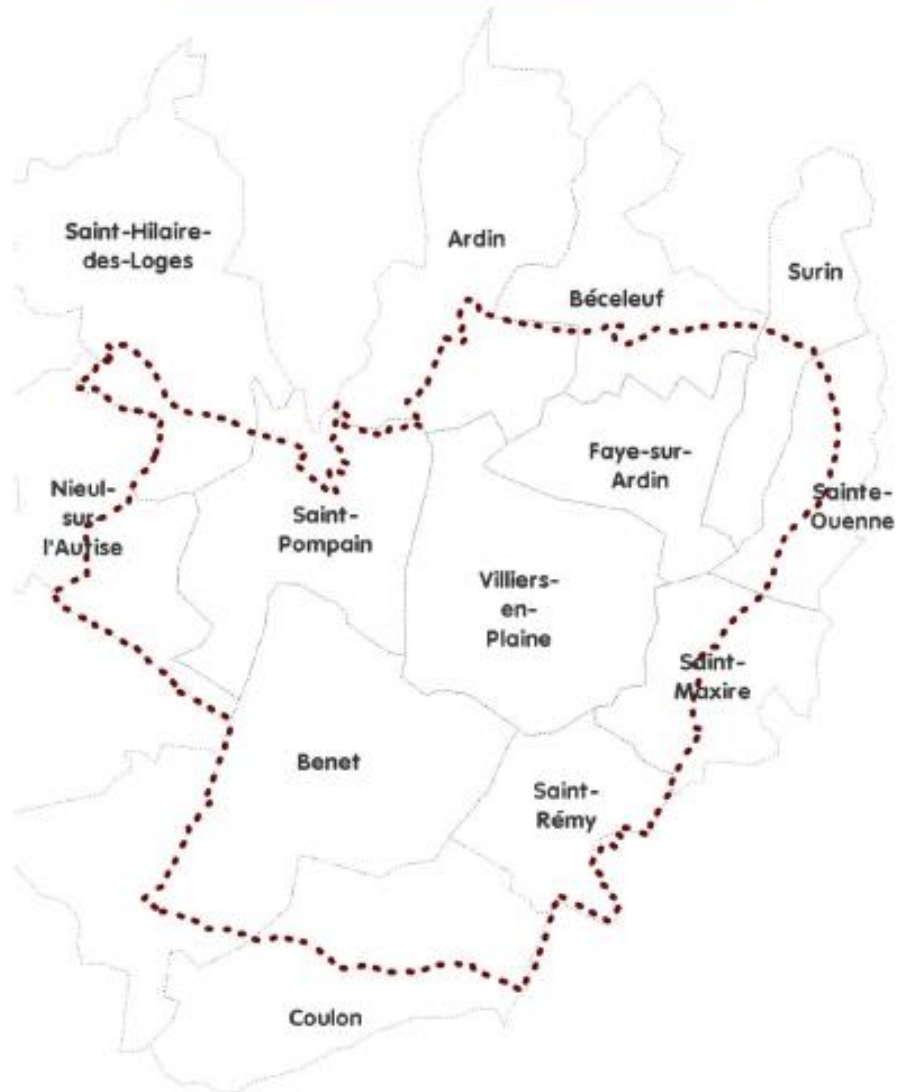
05 49 09 24 49

NATURA 2000

Plaine de Niort nord-ouest



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST"



Observer
connaître
et protéger
Les oiseaux sauvages

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres

48 rue Rouget de Lisle 79000 NIORT
contact@ornitho79.org <http://www.ornitho79.org>

05 49 09 24 49

ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DE LA ZPS PLAINE DE NIORT nord-ouest
GROUPE DE TRAVAIL - INVENTAIRE SOCIO ÉCO. - DIAGNOSTIC
Jeudi 20 Décembre 2012 Villiers-en-Plaine

| NOM | PRENOM | FONCTION/ORGANISME | Tél. - Courriel | Signature |
|-------------------------|--|--|---|-----------|
| BEAUFORT | Jean-François | Chargé mission N200 | 05.49.09.26.49 | |
| Adresse | GODS 48 r. Fougère de Lise 79100 NIORT | | jeanfrancois.beaufort@niort.fr | |
| | FIL COMY Eau Rive | Agri culture | 05 49 09 26 48 | |
| Adresse | 19 Rue de la République 79100 Niort | | | |
| BAILLY | Christian | M. Vice Président SIAET Président N. BONNET | 05 49 04 19 20 | |
| Adresse | La Roche de Niort 79160 La Roche de Niort | | christian.bailly@niort.fr | |
| | Deffiez ex Plaine Le grandchamp 111 Route de Niort | | | |
| Adresse | | | | |
| CAULAT | Narc | CAN. Aménagement Territoire | 05-49-79-11-22 | |
| Adresse | | | narc.caulat@aglo-niort.fr | |
| Richard | Mirabelle | Adjoint. Maire Autize | 06 48 28 02 7 | |
| Adresse | 2125 Le Bœuf 79160 Autize | | richard.mirabelle@autize.fr | |
| Villain | François | conseiller municipal Autize | 05.49.09.30.95 | |
| Adresse | 33 route de Courdony | | francois.villain@autize.fr | |
| MOINARD | François | agriculteur | | |
| Adresse | 26 Gué de Hauzay 79410 121126 | | francois.moinard@acup.fr | |
| PASSEBON Thierry | | agriculteur | | |
| Adresse | | | gascogne@wanadoo.fr | |
| LOUDES | Robert | Comité Départemental Olympique et Sportif Deux-Sèvres | Attention - Nouvelle Adresse à NIORT - (le CODS vers la Communauté) | |
| Adresse | | | | |
| CHAUMEREUIL | Frédérique | DDTM 85 | 02-51-44-33-45 | |
| Adresse | 19 Rue Montguyon - 85021 LA ROCHE-SUR-YON 19 BP 60897 | | frederique.chaumereuil@vendee.gouv.fr | |

ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DE LA ZPS PLAINE DE NIORT nord-ouest
GROUPE DE TRAVAIL - INVENTAIRE SOCIO ÉCO. - DIAGNOSTIC
Jeudi 20 Décembre 2012 Villiers-en-Plaine

| NOM | PRENOM | FONCTION/ORGANISME | Tél. - Courriel | Signature |
|----------------|-----------------------------------|--|-----------------|-----------|
| BONNET | Christian | Président Communauté de Communes Gâtine Autize | | Excusé |
| Adresse | Coulonges-sur-l'Autize | | | |
| MAUNAY | René | Maire de Saint-Maxire | | Excusé |
| Adresse | Saint-Maxire | | | |
| | | Syndicat des Eaux du Centre Ouest | | Excusé |
| Adresse | Beaulieu 79410 Echiré | | | |
| | | Synd. Dep. Propriété Privé Rurale Agricole Vendée | | Excusé |
| Adresse | La Roche-sur-Yon | | | |
| ZABATTA | Gérard | Conseil Général 79 | | Excusé |
| Adresse | Maison du Département 79000 NIORT | | | |
| GAUTIER | Eric | Président Conseil Général 79 | | Excusé |
| Adresse | Maison du Département 79000 NIORT | | | |
| MILLET | Bernard | Conseil Général 79 | | Excusé |
| Adresse | Maison du Département 79000 NIORT | | | |
| BONNIN | Pascal | Fédération Chasse 85 | | Excusé |
| Adresse | 85000 LA ROCHE-SUR-YON | | | |
| | | Président Conseil Général Vendée | | Excusé |
| Adresse | 85000 LA ROCHE-SUR-YON | | | |
| Rouet | Anita | Fédération de la Pêche | | Excusé |
| Adresse | 79000 NIORT | | | |
| | | Agence de l'eau Loire-Bretagne | | Excusé |
| | | 86000 POITIERS | | |

ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DE LA ZPS PLAINE DE NIORT nord-ouest
GROUPE DE TRAVAIL-INVENTAIRE SOCIO ÉCO.-DIAGNOSTIC
Jeudi 20 Décembre 2012 Villiers-en-Plaine

| NOM | PRENOM | FONCTION/ORGANISME | Tél. - Courriel | Signature |
|----------------------|------------------------------------|--|--|-----------|
| CHIRON | Damien | Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres | damien.ornitho@2s.org | |
| Adresse | 48, Rue Rouget de Lisle | 79000 Niort | | |
| BERTHELE | Jean-François | GODS Changement | jeanfrancois.ornitho@2s.org | |
| Adresse | 48 rue Rouget de Lisle 79000 NIORT | | | |
| FICHET | Xavier | Directeur / GODS | 0549092449 xavier@ornitho2s.org | |
| Adresse | 48 rue Rouget de Lisle 79 Niort | | | |
| XOU | Théophile | Directeur / LPO 85 | 02.51.66.21.31. theophile.you@lpo.fr | |
| Adresse | | | | |
| JOLYS | Jean-Yves | CG79 / Rantou | 0549067590 jeanyves.jolys@cg79.fr | |
| Adresse | | | | |
| TURPAUD | André | DREAL Pays de la Loire | andre.turpaud@developpement.dgprdl.gouv.fr | |
| Adresse | | | | |
| DUBREUIL | Jean-Pierre | citoyen | jdubreuil@yahoo.fr | |
| Adresse | | | | |
| Guthempian Sébastien | /pan Odile Cardot | Parc Inter régional du Marais Poitevin | O.cardot@parc-marais-poitevin.fr | |
| Adresse | | | | |
| PELON Nadine | | Chambre d'Agriculture 85 | nadine.pelon@chambre-champagne.fr 02 51 36 83 63 | |
| Adresse | | | | |
| CAEU Julie | | Chambre d'Agriculture 79 | 05 45 81 16 50 - julie.caueu@chambre-sevres-charentaise.fr | |
| Adresse | | | | |

ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DE LA ZPS PLAINE DE NIORT nord-ouest
GROUPE DE TRAVAIL-INVENTAIRE SOCIO ÉCO.-DIAGNOSTIC
Jeudi 20 Décembre 2012 Villiers-en-Plaine

| NOM | PRENOM | FONCTION/ORGANISME | Tél. - Courriel | Signature |
|-----------------|---|--|---|-----------|
| RENAUDEAU | JEAN-NARC | Secrétaire Chambre d'Agriculture 79 | 06 72 70 54 10 jeanrenaudau@wanadoo.fr | |
| Adresse | | | | |
| GROUSSET | Denis | adjoint Marais Villiers-en-Plaine | | |
| Adresse | | | | |
| GUINOT | Daniel | agriculteur Villiers-en-Plaine | 05 84 67 04 40 | |
| Adresse | | | | |
| ENCREVE | Pierre | agriculteur Villiers-en-Plaine | 06 84 93 49 15 causer.pierre@orange.fr | |
| Adresse | | | | |
| BOUTHIER | Thierry | exploitant associé GAEC LES ARBOUCHARDS | 06 08 61 68 88 | |
| Adresse | S'HILAIRE DES LOGES | | | |
| SOULET | Gilles | Exploitant GAEC LA TRILOBEE | 06 33 55 33 73 | |
| Adresse | GENET | | | |
| GARNIER J.P. | Jean-Pierre | Exploitant Agricote. EARL L'ANCIENNE. Près de St-Paul, le long de St-Basile. | 06.81.96.63.12. | |
| Adresse | | | | |
| Guillemain C.V. | Christiane | exploitant agricole EARL | 06.01.23.62.22 | |
| Adresse | | | | |
| JALLEAU Olivier | | SARL Cossat et fil. Négoce agricole | 06.12.58.21.50. jallean.cossat@gmail.com | |
| Adresse | S'Pampui | | | |
| MORA | Pierre | Technicien - 3D ENERGIES | 05 48 25 41 44 pierre.morae@3denergies.com | |
| Adresse | 14 quai ne Nètre Dame, 79000 NIORT | | | |
| Paitier | Dominique | Agriculteur Polyjoint | 0683034344 | |
| Adresse | 5002 Agriculture Adjoint 3' Marais de l'Yze | | | |
| MORIN | | | 06 13 02 60 57 | |

ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DE LA ZPS PLAINE DE NIORT nord-ouest
GROUPE DE TRAVAIL - INVENTAIRE SOCIO ÉCO. - DIAGNOSTIC
Jeudi 20 Décembre 2012 Villiers-en-Plaine

| NOM | PRENOM | FONCTION/ORGANISME | Tél. - Courriel | Signature |
|-----------|--------------------------------------|---|---|-----------|
| AUDURIER | FREDERIC | TECHNICIEN FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CASSINETS | 06.07.05.82.62 fandureau@chasse-79.com | |
| Adresse | 7 Rte de Champignat 79260 LA CRECHE | | | |
| BELY | Louis-Marie | Agrilleur chambre d'agriculture responsable FISEH | 05 49 60 98 22 Jan.bely@orange.fr | |
| Adresse | Berge 85240 Saint hilaire des loges. | | | |
| MOREL | Jean-François | DDT79 / PDDMP | jean-francois.morel@ deux-sevres.gouv.fr | |
| Guillet | dan-denisquet. | Syndicat Pays Nantais Patrimoine | | |
| DAVID | Daniel | CG Maine BENET | daniel.david@maine-benet.fr | |
| Adresse | | | | |
| DUPEN | Céline | DREAL PC | | |
| Adresse | | | | |
| PARENTAUD | Dany | Syndicat de Deux Nantais Patrimoine | | |
| Adresse | | | | |
| MOUNET | Isabelle | CCI | | |
| Adresse | | | | |
| Adresse | | | | |
| Adresse | | | | |
| Adresse | | | | |
| Adresse | | | | |
| Adresse | | | | |



VENDÉE
CONSEIL GÉNÉRAL

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
48 rue Rouget de Lisle
79000 NIORT

**Direction de l'Environnement
et de l'Aménagement**
Environnement

Dossier suivi par : **Olivier BOUSSU**
N° à rappeler : 02.51.44.21.53
RMI : CBMB n° 2012/12/1719
La Roche-sur-Yon, le :

14 DEC. 2012

Monsieur,

Par courrier en date du 30 novembre 2012, vous me faites parvenir une invitation à une réunion de travail et d'échanges relative au Document d'Objectifs et de la Charte du site Natura 2000 de la Plaine de Niort Nord-Ouest, qui se tiendra le 20 décembre à 9 h 00, à Villers-en-Plaine.

Ayant pris des engagements antérieurs, je ne pourrai être présent à cette réunion et je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Président du Conseil Général
Le Directeur Général Adjoint
de l'Environnement et de l'Aménagement,

Georges DUBREZ

Conseil Général
Direction de l'Environnement et de l'Aménagement
40 rue du Maréchal Foch - 85923 La Roche sur Yon cedex 9
Tél. 02 51 34 48 48 - Fax. 02 51 62 70 66 - www.vendee.fr



Syndicat Départemental de la **Propriété Privée**
Rurale et Agricole de la Vendée
13 rue de Lorraine - 85000 - LA ROCHE SUR YON

10 Décembre 2012

Monsieur Jean François BERTHOME
Chargé de Mission - Coordinateur NATURA 2000
Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
48, rue Rouget de Lisle
79000 NIORT

Monsieur,

Nous avons bien reçu votre invitation à participer à la réunion du 20 décembre concernant l'élaboration du DOCOB et de la Charte NATURA 2000 de la Plaine de NIORT Nord-Ouest.

Notre représentante, Madame SACHOT-PONCINS, n'est malheureusement pas libre ce jour-là, et beaucoup de nos bénévoles ont déjà organisé leur emploi du temps. Nous regrettons que cette réunion importante ait été fixée à cette période de l'année.

Nous vous demandons, pour l'avenir, de bien vouloir adresser directement les invitations à :

Madame SACHOT-PONCINS Catherine
Barrière - 85200 SERIGNE

Avec nos remerciements et nos excuses pour le 20 décembre,

Nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos sincères salutations.

Gérard ZABATTA
Vice-président du Conseil général
Conseiller général du canton
de Niort-Ouest, Coulon et Magné

Monsieur Jean-François BERTHOMÉ
Chargé de mission-coordonateur
Natura 2000
48 rue Rouget de Lisle
79000 NIORT

Réf. : GZ/DB/78

Niort, le 12 décembre 2012

Monsieur,

Vous avez bien voulu me convier et je vous en remercie, à la réunion de travail et d'échanges dans le cadre de la démarche d'élaboration du document d'objectifs et de la Charte du site Natura 2000 de la plaine de Niort-Nord-Ouest, prévue le jeudi 20 décembre 2012, à 9h00, à la salle des fêtes de Champbertrand.

Etant retenu ce jour-là par des engagements pris antérieurement, je ne serai pas en mesure de m'y rendre et vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.



Gérard ZABATTA



Saint Benoît le 14 décembre 2012

Agence Certifiée ISO 9001

Délégation Poitou-Limousin
Service SATAMA

Samuel ANDRE
Tél. : 05 49 38 09 82
Fax : 05 49 38 09 81
Samuel.andre@eau-loire-bretagne.fr

N°réf : Saint-Benoît/MM/SA
V°réf : Votre courrier du 30 novembre 2012

MONSIEUR LE PRÉSIDENT
GROUPE ORNITHOLOGIQUE
DES DEUX SEVRES
48 RUE ROUGET DE LISLE
79000 NIORT

Objet : Inventaire socio-économique, diagnostic et grands objectifs – le 20 décembre 2012

Affaire suivie par Samuel ANDRE

Monsieur le Président,

Vous m'invitez à assister à la réunion qui se tiendra le 20 décembre prochain à Villiers en Plaine et je vous en remercie.

Retenu par des engagements antérieurs, j'ai le regret de vous faire connaître qu'il ne me sera pas possible de m'y rendre, ni de m'y faire représenter.

Je vous prie de bien vouloir excuser mon absence à cette réunion.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

S. ANDRE

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Colette - BP 40 - 86282 SAINT-BENOÎT CEDEX - Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81 - www.eau-loire-bretagne.fr
Établissement public du ministère chargé du développement durable



**FEDERATION DES DEUX-SEVRES POUR LA
PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU
AQUATIQUE**

33 rue du Galuchet - BP 88301
79043 NIORT Cedex 9
☎ 05-49-00-23-33 - ☎ 05-49-73-24-17
E-mail : peche79@club-internet.fr
Site Internet : www.peche-en-deux-sevres.com



Nouveaux horaires d'ouverture au public à partir du 01/10/2012 :

Lundi matin : fermé - Lundi après midi : 14H00 - 16H30

Du mardi au vendredi : 9H00 - 12H00 // 14H00 - 16H30

17 décembre 2012

Nos réf. : AR/ND/12-801

Vos réf. : Votre courrier du 30/11/2012

Dossier suivi par :

Objet : NATURA 2000 Plaine de Niort Nord-Ouest
Réunion le jeudi 20 décembre 2012

A l'attention de M. Jean-François BERTHOME

Monsieur,

Pour faire suite à votre invitation citée en référence, nous avons l'honneur de vous faire savoir que la Fédération des DEUX-SEVRES pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ne pourra pas participer à votre réunion prévue le jeudi 20 décembre 2012, à laquelle vous avez eu l'amabilité de l'inviter.

Toutefois, nous vous serions extrêmement reconnaissant de bien vouloir nous adresser le compte-rendu de cette réunion.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Po/ le Président
La Directrice

A. ROUET

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
Monsieur Jean-François BERTHOME
48 rue Rouget de Lisle
79000 NIORT

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

Monsieur Jean-François BERTHOME
Chargé de Mission Coordinateur Natura
2000
48 rue Rouget de Lisle
79000 NIORT

Réf. 46208/LM

Niort, le 17 Décembre 2012

Monsieur,

Vous avez bien voulu me convier, et je vous en remercie, à une réunion de travail le jeudi 20 décembre 2012 à 09 h 00, à la salle des Fêtes de Champbertrand, à VILLIERS-EN-PLAINE.

Etant retenu ce jour-là par des engagements pris antérieurement, je ne serai pas en mesure de m'y rendre et vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Eric GAUTIER



Président du Conseil Général



Syndicat des Eaux
du Centre-Ouest

**Groupe Ornithologique des Deux-
Sèvres**

M. Jean-François BERTHOME
48 rue Rouget de Lisle
79000 Niort

Echiré, le 5 décembre 2012

Réf : DD/NM/12.65

Objet : Site Natura 2000 « Plaine de Niort Nord-Ouest » - Réunion de travail

Monsieur,

J'accuse réception de votre courrier du 30 novembre dernier concernant le site Natura 2000 « Plaine de Niort Nord-Ouest » et la réunion de travail et d'échanges programmée le 20 décembre à Villiers en Plaine.

Il ne sera malheureusement pas possible de représenter le Syndicat des Eaux du Centre-ouest à cette réunion et je vous demande de bien vouloir m'en excuser.

Je vous remercie par avance de me faire parvenir un compte-rendu de cette réunion.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

Didier DELECHAT



Syndicat des Eaux du Centre-Ouest

Beaulieu - 79410 Echiré

Tél. : 05 49 06 99 22 / Télécopie : 05 49 06 96 70

-----Message d'origine-----

De : Pascal BONNIN [<mailto:pbonnin@chasseurdefrance.com>]

Envoyé : mardi 18 décembre 2012 10:40

À : JFB (jeanfrancois@ornitho79.org)

Objet : Réunion ZPS du 20/12 à Villiers en Plaine

Bonjour,

Ayant d'autre engagement par ailleurs le même jour, je vous prie de bien vouloir nous excuser à la réunion du Jeudi 20 décembre à Villiers en Plaine.

Bien cordialement,

Pascal BONNIN

Responsable Technique

Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée Les Minées - Route de Château Fromage BP 393 -

85010 LA ROCHE SUR YON Cédex Ligne directe :

02.51.47.89.28 Portable : 06.03.20.23.77 Mail :

pbonnin@chasseurdefrance.com<<mailto:pbonnin@chasseurdefrance.com>>

Madame, Monsieur,

La commune de Saint-Maxire a bien reçu votre invitation du 30 novembre 2012, par laquelle vous nous invitez à participer à votre réunion de travail et d'échanges le Jeudi 20 décembre 2012 à 9 heures, à la salle des fêtes de Champbertrand.

Malheureusement notre emploi du temps actuel ne nous permettra pas d'être parmi vous et nous vous prions de nous en excuser.

Cordialement,

Le secrétariat

Monsieur Bernard MILLET
Conseiller général de NIORT-NORD

a bien reçu l'invitation à la réunion de travail et d'échanges qui aura lieu le jeudi 20 décembre 2012 à 9 heures,
à Champbertrand, et il vous en remercie.

Retenu par d'autres engagements, il ne pourra y assister et vous demande de bien vouloir l'excuser.

Avec ses regrets.

Cordialement.

Pour Bernard MILLET
Conseiller général

Isabelle PREVOST

Cabinet / Secrétaire du groupe
"Gauche Solidaire"
Maison du Département
Mail Lucie Aubrac - Porte 2022
79000 NIORT

Tél. : 05.49.06.78.07

Fax : 05.49.06.77.50



3.4 Atelier « Diagnostic et objectifs » du 8 septembre 2010

- Invitation
- Feuille de présence
- Excuses

3.5 Ateliers « Agriculture » et « Aménagement du territoire » du 5 juin 2014

- Invitation
- Feuille de présence
- Excuses

NATURA 2000

Plaine de Niort nord-ouest



Niort, le 12 mai 2014

Objet : Projets de Fiches Actions et de Charte Natura 2000

Madame, Monsieur,

En tant que membre du Comité de Pilotage (COFIL) et/ou des groupes de travail et d'échanges, ou encore, en tant qu'exploitant agricole, acteur essentiel du territoire de la Plaine de Niort nord-ouest, vous êtes invité(e)s à participer librement aux différents travaux de la démarche Natura 2000 qui aboutiront au final au Document d'Objectifs (DOCOB) du site. Soit un programme de mesures afin d'assurer un état de conservation favorable à l'avifaune de plaine d'intérêt communautaire de la Zone de Protection Spéciale (ZPS). Actions, à l'élaboration et/ou amélioration desquelles vous pouvez participer et qui seront par la suite contractualisées sous forme de Mesures Agro-environnementales, de contrats et de Charte Natura 2000.

Le Comité de Pilotage (COFIL) du site et le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Poitou-Charentes (CSRPN) ont validé la première étape de l'élaboration du DOCOB : **Inventaires, diagnostic et grands objectifs de conservation**. Cette phase de l'élaboration du DOCOB, à laquelle vous avez pu participer, a été déterminante car elle constitue **le socle sur lequel a été établi le projet du programme d'actions* et celui de Charte Natura 2000*** qui vous seront bientôt soumis pour discussion et amendements.

C'est pourquoi, aujourd'hui, **je vous convie à une journée de réunions de travail et d'échanges thématiques** (au choix) afin de recueillir vos avis

le jeudi 5 juin, salle des fêtes de Champbertrand (commune de Villiers-en-Plaine)

le matin à 9h30 – thème AMANAGEMENT du TERRITOIRE
l'après-midi à 14h30 – thème AGRICULTURE

Comptant vivement sur votre présence, et en vous demandant, de relayer le plus largement possible cette information auprès de personnes susceptibles d'être intéressées par la démarche Natura 2000 du site de la Plaine de Niort Nord-Ouest, nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de nos salutations les meilleures.

Jean-François Berthomé
Chargé de mission-coordonateur Natura 2000

*afin de préparer ces deux réunions, à partir du LUNDI 26 MAI, vous pourrez télécharger ces documents de travail depuis la page d'accueil de <http://niort-nord-ouest.n2000.fr/>

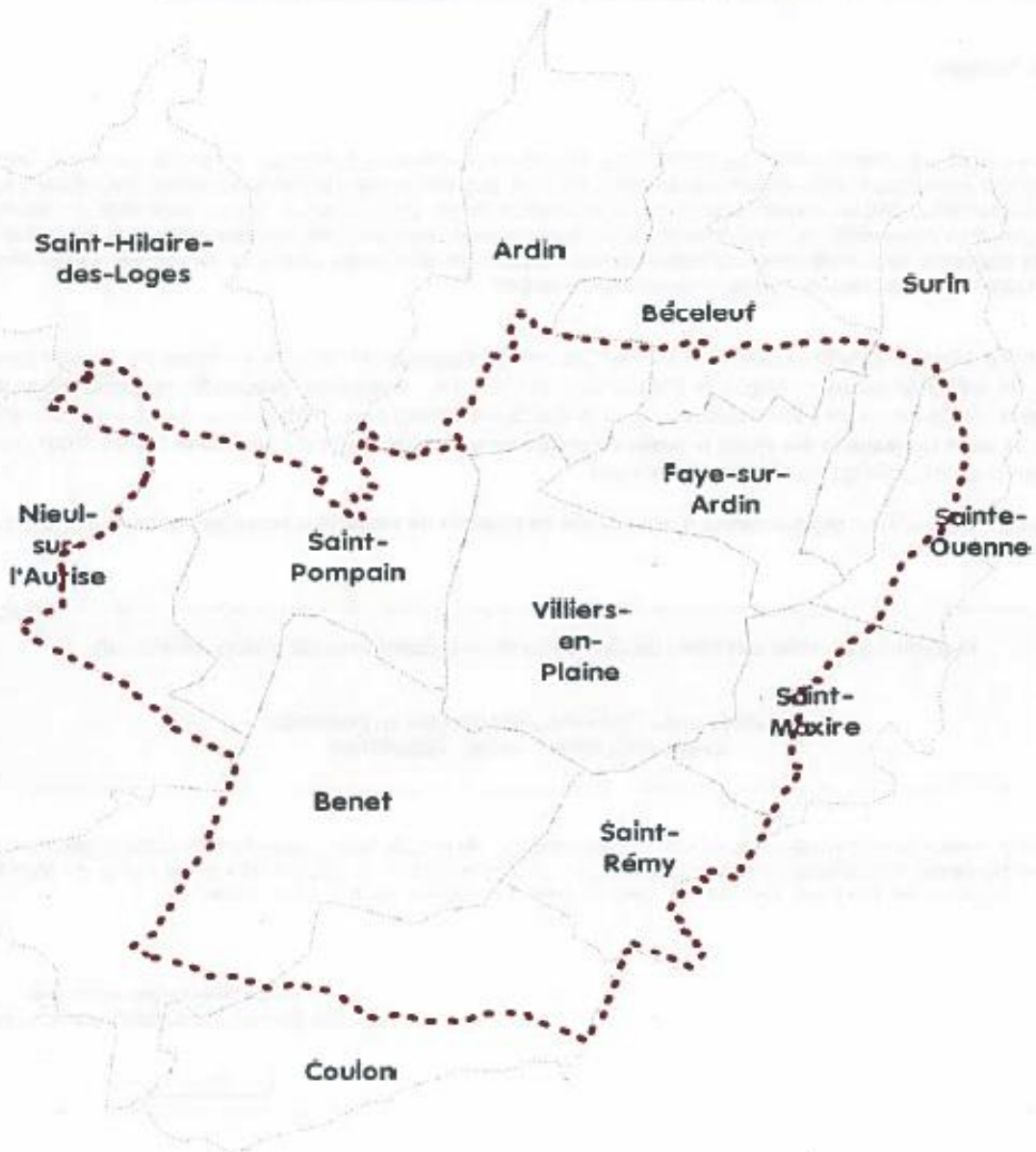
Si vous souhaitez une version papier de ces documents, veuillez prendre contact avec nous à l'adresse ci-dessous
Ce courrier a été adressé à 282 personnes ou organismes

Observer
connaître
et protéger
Les oiseaux sauvages

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
48 rue Rouget de Lisle 79000 NIORT
contact@ornitho79.org <http://www.ornitho79.org>
05 40 09 24 40



ZPS "PLAINE DE NIORT NORD-OUEST"








Observer
connaître
et protéger
Les oiseaux sauvages

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres





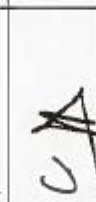






48 rue Rouget de Lisle 79000 NIORT
contact@ornitho79.org <http://www.ornitho79.org>

05 49 09 24 49

ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DE LA ZPS PLAINE DE NIORT nord-ouest
 GROUPE DE TRAVAIL ET D'ÉCHANGES AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 FICHES ACTIONS et CHARTE NATURE 2000
 Jeudi 5 JUIN 2014 Villiers-en-Plaine -

| NOM | PRENOM | FONCTION/ORGANISME | Tél. - Courriel | Signature |
|--|-------------------|--------------------|--------------------------------|---|
| | MAIRIE DE ST-RÉMY | | | EXCUSÉ |
| CONSERVATOIRE REGIONAL D'ESPACES NATURELS | | | | |
| | | | | EXCUSÉ |
| M. le PRESIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DES DEUX-SÈVRES | | | | |
| | | | | EXCUSÉ |
| CAN - SERVICE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE | | | | |
| | | | | EXCUSÉ |
| M. Gérard Zabatta - conseiller général du canton NIORT-ouest | | | | |
| | | | | EXCUSÉ |
| MME MAILLARD MAIRE DE ST-REMY | | | | |
| | | | | EXCUSÉ |
| M. le PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DE VENDEE | | | | |
| | | | | EXCUSÉ |
| | | | | EXCUSÉ |
| | RENTHOUX | Jean-François | 05.49.09.24.49 |  |
| | DUPEN | Yago Niort | jean-francois.Renhoux@niort.fr |  |
| | | DRÉAL PC | |  |
| | | | | EXCUSÉ |
| | NOÏA | Reine | 0549244144 |  |
| | | 3D BUREAUX | piere.nort@steregis.com |  |

ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DE LA ZPS PLAINE DE NIORT nord-ouest
 GROUPE DE TRAVAIL ET D'ÉCHANGES AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 FICHES ACTIONS ET CHARTRE NATURE 2000
 Jeudi 5 JUN 2014 Villiers-en-Plaine -

| NOM | PRENOM | FONCTION/ORGANISME | Tél. - Courriel | Signature |
|-------------------------------|---------------------|---|--|---|
| LOUDES Adresse | Robert | CDOS 79 | <i>voir fiche actions</i> |  |
| DARAS Adresse | Tony | CDOS 79 | voir carte de vote |  |
| CHABOT Adresse | Claude | Conseil Général 79 | Claude.chabot@cg79.fr |  |
| TAVERNIER Adresse | Danielle | 1 ^{er} Vice-Présidente CGA. | danielle.tavernier@orange.fr |  |
| VILLAIN Adresse | Francine | Maire de Bond | david.david@orange.fr |  |
| VILLAIN Adresse | Francine | Councille Ardier | 05 49 04 30 55 francine.villain@orange.fr |  |
| MOREL Adresse | Jean-François | DDT 79 | Jean-François.Morel@deux-sevres.gouv.fr |  |
| CHAUMEUIL Adresse | Frédérique | DDTM 85 | frederique.chaumeuil@vendee.gouv.fr |  |
| GELLÉ Adresse | Pierre | adjoint | pierre.gelle@wanadoo.fr |  |
| HOUZAY Adresse | Isabelle | CCi Deux-Sèvres | isabelle.houzay@cc29.com |  |
| Mou Breuer Adresse | Patrick | Conseiller. Villiers en Plaine | 09 74 74 83 28. Patrick.moubreuer79@orange.fr |  |

ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DE LA ZPS PLAINE DE NIORT nord-ouest
GRUPE DE TRAVAIL ET DE CHANGES AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
FICHES ACTIONS et CHARTE NATURE 2000
Jeu'di 5 JUIN 2014 Villiers-en-Plaine -

| NOM | PRENOM | FONCTION/ORGANISME | Tél. - Courriel | Signature |
|------------|-----------|--------------------------|---|-----------|
| BONVIN | Rocael | FDC 85 | | CRUISE |
| VINCENDEAU | Dominique | service technique FDC 79 | 06 07 56 77 81 dvincendeau@orange.fr | |
| BLANCHARD | Nauc | LPD 85 | 02 51 69 57 22 naufond@club-internet.fr | |
| SUDRAUD | Julesm | LPD 85 | 02 51 56 78 80 mulsandra@orange.fr | |
| CHIRON | Damien | G.O.D.S | 05 49 09 24 49 damien.Cornutho@orange.fr | |
| ABDOT | Odile | PNR Navais perfection | Ex cutes | |
| FICHTET | Xavierm | GODS | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |
| | | | | |

ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DE LA ZPS PLAINE DE NIORT nord-ouest
 GROUPE D'ACTIIONS ET D'ÉCHANGES AGRICULTURE
 FICHES Jeudi 5 JUIN 2014 Villiers-en-Plaine -

| NOM | PRENOM | FONCTION/ORGANISME | Tél. - Courriel | Signature |
|-----------------------|---------------------------------------|---|--|-----------|
| VENTURONTE Adresse | Jean-François 11000 Niort | Chargé de mission GDS | 05.49.09.24.49 jeanfrancois@univ-niort.fr | |
| DUREU Adresse | Elaine | DEEAL PC | | |
| HERCIER Adresse | GEORGES 81490 Bouthier | Conseiller Municipal | 062248504 | |
| BOUTHIER Adresse | Thierry 85240 St Hilaire des Loges | exploitant agricole associé Conseiller Municipal | etude.boulier@gmail.com | |
| PASSEBIN Adresse | Thierry ECHIRE | Nou - FNSEB 79. | | |
| CANTET Adresse | Jean Paul SCILLE | Vice Président C.C.G.A. | | |
| CHAUMERVEL Adresse | Frédérique | DTM 85 | frédérique.chaumervel@vendee.gouv.fr | |
| PELON Adresse | Nadine | Éleveuse d'Agriculture 85 | nadine.pelon@vendee.chambagn.fr | |
| BUROT Adresse | Clara Yolko ECHIRE | Syndicat des Éleveurs du Centre du Gers | c.burot-seco@orange.fr | |
| CREU Adresse | Julie | Chambre d'Agriculture 85 | J.creud@deux-sevres.chambagri.fr | |
| BLANCHARD Adresse | Nora | AP 85 | blanchard@deux-sevres.chambagri.fr | |

ELABORATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DE LA ZPS PLAINE DE NIORT nord-ouest
 GROUPE DE TRAVAIL ET D'ÉCHANGES AGRICULTURE
 FICHES ACTIONS et CHARTRE NATURE 2000
 Jeudi 5 JUN 2014 Villiers-en-Plaine --

| NOM | PRENOM | FONCTION/ORGANISME | Tél. - Courriel | Signature |
|---------------------|--------|--------------------|-------------------|---|
| SUDRATUD Adresse | Judith | LPD 85 | judith@lapd85.fr |  |
| CHIRON Adresse | Damien | GD5 | damien@dombath.fr |  |
| FICHTET Adresse | Xavier | GD5 | |  |
| CHRDOT Adresse | Odaï | MNR Narais | → Excusée | |
| Adresse | | | | |
| Adresse | | | | |
| Adresse | | | | |
| Adresse | | | | |
| Adresse | | | | |
| Adresse | | | | |
| Adresse | | | | |



LE PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL

Monsieur Jean François BERTHOME
Chargé de Mission Coordinateur Natura 2000
48 rue Rouget de l'Isle
79000 NIORT

Réf. 53496/MPT

Niort, le 26 Mai 2014

Monsieur,

Vous avez bien voulu me convier, et je vous en remercie, à une journée de réunions de travail et d'échanges thématiques sur le thème de l'Aménagement du territoire et de l'Agriculture, le jeudi 5 juin 2014 à 09 h 30, salle des Fêtes de Champbertrand, à VILLIERS-EN-PLAINE.

Etant retenu ce jour-là par des engagements pris antérieurement, je ne serai pas en mesure de m'y rendre et vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Eric GAUTIER

Président du Conseil Général

**Direction de l'Environnement
et de l'Aménagement**
Environnement

Dossier suivi par : Olivier BÉSSU

N° à rappeler : 02.51.44.21.53

Réf. : 081MB n° 2014/05417

La Roche-sur-Yon, le : **3 JUIN 2014**

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
M. Jean-François BERTHOME
Chargé de mission-coordonateur Natura 2000
48 Rue Rouget de Lisle
79000 NIORT

Monsieur,

Par courrier en date du 19 mai 2014, vous me faites parvenir une invitation relative au Comité de pilotage de la démarche Natura 2000, le jeudi 5 juin 2014.

Ayant pris des engagements antérieurs, je ne pourrai être présent à cette réunion et je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Président du Conseil Général,
Le Directeur de l'Environnement, de l'Agriculture
et de la Pêche,



Claude ROY

Conseil Général

Direction de l'Environnement et de l'Aménagement
40 rue du Maréchal Foch - 85923 La Roche sur Yon cedex 9
Tél. 02 51 34 48 48 - Fax. 02 51 62 70 66 - www.vendee.fr



**FEDERATION DES DEUX-SEVRES POUR LA
PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU
AQUATIQUE**

33 rue du Galuchet - BP 88301
79043 NIORT Cedex 9
☎ 05-49-09-23-33 - 📠 05-49-73-24-17
E-mail : peche79@club-internet.fr
Site Internet : www.peche-en-deux-sevres.com



4 juin 2014

Nos réf. : PL/ND/14-573
Vos réf. : Votre invitation du 12/05/2014

Dossier suivi par :

Objet : NATURA 2000 Plaine de Niort Nord Ouest
Réunion le jeudi 5 juin 2014

A l'attention de M. Jean-François BERTHOME

Monsieur,

Pour faire suite à votre invitation citée en référence, nous avons l'honneur de vous faire savoir que la Fédération des DEUX-SEVRES pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique ne pourra pas participer à votre réunion prévue le jeudi 5 juin 2014, à laquelle vous avez eu l'amabilité de l'inviter.

Toutefois, nous vous serions extrêmement reconnaissants de bien vouloir nous adresser le compte-rendu de cette réunion.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Po/ le Président
Le Secrétaire

N. DUGAS

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
Monsieur Jean-François BERTHOME
48 rue Rouget de Lisle
79000 NIORT



MAIRIE
Madame le Maire
4 rue de l'église
79410 SAINT-RÉMY

A

GROUPE ORNITHOLOGIQUE DES D-S.
48 RUE ROUGET DE LISLE
79000 NIORT

Saint Rémy, le 26 mai 2014

Objet :
Projet de Fiches Actions et de Charte Natura 2000

Monsieur,

J'ai bien reçu votre invitation pour la journée de réunions de travail et d'échanges thématiques du jeudi 5 juin à Villiers-En-Plaine.

J'ai le regret de vous informer que je ne pourrai y assister et vous prie de bien vouloir m'excuser.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les plus distingués.



Le Maire,

Élisabeth MAILLARD

4 rue de l'Église – 79410 SAINT-REMY – Tél. 05 49 35 66 78 Fax 05 49 35 58 72
Email : communedesaintremy@orange.fr

Monsieur,

En réponse à votre invitation à la réunion du jeudi 05 juin 2014 organisée dans le cadre de l'élaboration du DOCOB du site NATURA 2000 « Plaine de Niort Nord-Ouest »,

nous vous faisons savoir que le SIEDS sera représenté par le délégué de la commune de Villiers-en-Plaine, à savoir : M Moulineau Patrick.

Cordialement.



Etienne CHATEIGNER
Référént Territorial
Service Relations aux Collectivités
echateigner@sieds.fr
05 49 32 32 77 - 06 79 77 13 71

Syndicat Intercommunal d'Énergie des Deux-Sèvres
14, rue Notre Dame - CS 98803 - 79 028 NIORT Cedex
Standard : 05 49 32 32 80 - Fax : 05 49 32 32 70
www.sieds.fr

Bonjour,

Vous nous avez conviés à la réunion du 5 juin pour le site Natura 2000 plaine de Niort NO. Notre délégation ne sera pas représentée. Cette ZPS étant majoritairement sur la délégation ONCFS Poitou-Charentes Limousin, celle-ci est votre interlocutrice.

Cordialement



Jean-francois MAILLARD
Chargé d'études et de développement
Délégation - Cellule Technique
Délégation interrégionale Bretagne-Pays de la Loire
02 51 25 03 95
06 09 25 31 47
jean-francois.maillard@oncfs.gouv.fr

Bonjour,

Nous avons bien reçu votre invitation aux réunions du 5 juin 2014 destinées à échanger sur les projets de fiches actions et de charte Natura 2000 et nous vous en remercions.

Pour des raisons d'indisponibilités à cette date, nous ne pourrions malheureusement pas assister à cette réunion. Nous tenons néanmoins à vous informer que la CAN est sensible à la gestion et la préservation de ces espaces, et engage actuellement une démarche Biodiversité sur son territoire. Nous ne manquerons pas d'évoquer cette zone Natura 2000 avec vous et plus généralement la biodiversité, tant dans nos réflexions CAN que dans la suite de vos travaux notamment liés à cette zone.

Nous vous remercions par avance de nous rendre destinataire du compte-rendu et des suites de cette réunion et restons à votre disposition pour en discuter ensemble.

Comptant sur votre compréhension,
Bien cordialement,

Manuella Baty

Chargée de mission Aménagement du Territoire – SCoT
Service Aménagement du Territoire, Urbanisme et Contractualisation

NOUVEAU NUMERO - Ligne directe : 05 17 38 80 21

Interne :

80

21

Communauté d'Agglomération du Niortais
140 rue des Equarts - CS 28770 - 79027 Niort Cedex



Bonjour,

Nous avons bien reçu votre invitation à participer aux projets de fiches actions et de charte Natura 2000 pour le jeudi 5 juin à la salle des fêtes de Champbertrand.

Nous vous informons que Monsieur Tony DAHAIS et Monsieur Robert LOUDES seront présent au titre du CDOS 79 sur la réunion du matin.

Bien cordialement.

--



Emilie
Agent administratif et **HUREAU**
d'accueil

Maison des Sports des Deux-Sèvres
28, rue de la Blauderie
CS 38539
79025 NIORT CEDEX
Tél. : 05 49 06 61 10 - Fax : 05 49 06 61 14
E-mail : cdos79@franceolympique.com
Site du CDOS 79 : <http://deuxsevres.franceolympique.com>

Monsieur,

Monsieur Gérard ZABATTA, Conseiller général du canton de NIORT-OUEST, a bien reçu votre invitation pour les réunions sur le thème Aménagement du Territoire et Agriculture, prévues le jeudi 5 juin 2014 et il vous en remercie.

Cependant, retenu par d'autres obligations, il ne pourra pas y être présent et vous prie de bien vouloir l'en excuser.

Vous en souhaitant bonne réception recevez mes cordiales salutations.

Dominique BOUTEILLER

Assistante de Direction

Cabinet du Président

Conseil général des Deux-Sèvres

Maison du Département

Mail Lucie Aubrac

CS 58880

79028 NIORT CEDEX

Tél : 05 49 06 63 07

Fax : 05 49 06 77 80

Email : Dominique.Bouteiller@cg79.fr



IV. Echanges de courriers



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

26 AVR. 2013

NIORT, le

Préfecture
Direction du Développement Local et des Relations
avec les Collectivités Territoriales
Bureau de l'Environnement
Dossier suivi par Mme GANIVET
☎ 05 49 08 69 52
Courriel : catherine.ganivet@deux-sevres.gouv.fr

Monsieur,

Le lundi 22 avril 2013, j'ai organisé à la préfecture, une rencontre, relative aux nuisances sonores provoquées par un ball-trap situé sur la commune de Saint-Rémy, à laquelle vous n'avez pas pu participé .

Toutefois, selon votre demande, je vous adresse, ci-joint, le relevé de conclusions de cette réunion.

Je vous transmets également copie du courrier adressé à Mme le Maire de Saint-Rémy faisant état des mesures actées et préconisées lors de ladite réunion.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général de la Préfecture


Simon FETET

Monsieur Jean-François BERTHÔME
Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
48 rue Rouget de Lisle
79000 NIORT

4, rue Du Guesclin - BP 535 - 79000 NIORT CEDEX 0 - Téléphone : 05 49 08 68 68 - Télécopie : 05 49 24 00 67



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Préfecture
Direction du Développement Local et des Relations
avec les Collectivités Territoriales
Bureau de l'Environnement
Dossier suivi par Mme GANIVET
☎ 05 49 08 69 52
Courriel : catherine.ganivet@deux-sevres.gouv.fr

Niort le

25 AVR. 2013

Le Préfet des Deux-Sèvres

à
Madame le Maire de Saint-Rémy
4, rue de l'Eglise
79410 SAINT-REMY

OBJET : Réunion du 22 avril 2013 relative aux nuisances sonores provoquées par un ball-trap situé sur la commune de SAINT-REMY.

P.J : Calendrier saison 2013 du stand du ball trap à Saint-Rémy.

Par courrier du 3 avril dernier, je vous ai conviée à participer à la réunion que j'ai organisée le lundi 22 avril 2013 à la préfecture, relative aux nuisances sonores et environnementales provoquées par le Ball-Trap Club Niortais situé sur votre commune.

Compte tenu de votre indisponibilité pour assister à cette réunion, je tiens à vous communiquer la teneur des mesures actées, en particulier au regard de votre arrêté municipal du 31 janvier 2013 portant réglementation des horaires du ball trap à Saint-Rémy.

Les parties ont bien pris acte de la fermeture du stand, le dimanche, prescrite par l'arrêté, hormis pour les compétitions qui pourront s'y dérouler, ce jour, toutes les deux semaines de septembre à mars et une fois par mois d'avril à août.

Mme CASCAIL, présidente de l'association des Habitants de Buffevent a toutefois préconisé une évolution dudit arrêté, dans le sens de la prise en considération des jours fériés au même titre que les dimanches.

De plus, compte tenu de l'arrêté précité et du calendrier des compétitions 2013 établi conjointement par le Ball-Trap Club Niortais et le Ball Trap Club d'Aunis (ci-joint en copie), les parties ont convenu, sur ma proposition, dans une logique de compensation, la suppression du dimanche de compétition fixé le 25 août 2013, en contrepartie du maintien de trois dimanches de compétitions au mois de juin. Elles ont accepté, pour l'année 2013, cette modification du calendrier au lieu de deux dimanches autorisés d'avril à août selon l'arrêté municipal.

Copie transmise pour information à :

- Mme Emmanuelle CASCAIL, présidente de l'association des habitants de Buffevent
- M. Guy SCHELTUS, président du Ball-trap -Club Niortais
- M. Joël NEAU, président du Ball-Trap Club d'Aunis
- Mme le Député-Maire de Niort.

Enfin, les parties ont, d'un commun accord, acquiescé à l'édification d'une butte de terre, la seule susceptible de mettre un terme de manière efficace aux nuisances sonores et ont exposé leur souhait d'une adaptation du plan local d'urbanisme (P.L.U.), afin de permettre cet aménagement.

Partant du consensus exprimé par les parties, il vous appartient, avec en tant que de besoin l'appui des services techniques de l'Etat, d'examiner l'opportunité de mettre en œuvre une procédure de révision simplifiée du P.L.U. dont la compétence vous revient.

Par ailleurs, j'ai souhaité communiquer à la Gendarmerie, le calendrier du stand de tirs pour la saison 2013 ainsi que l'arrêté municipal précité pour le respect de son application, notamment en cas de demande d'intervention de la part des riverains.

Le bureau de l'environnement (Mme GANIVET - 05-49-08-69-52) et les services de la Direction Départementale des Territoires (05-49-06-89-40) sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir au sujet de ce dossier.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général



Simon FETET



COPIE

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Préfecture
Direction du Développement Local et des Relations
avec les Collectivités Territoriales
Bureau de l'Environnement
Dossier suivi par Mme GANIVET
☎ 05 49 08 69 52
Courriel : catherine.ganivet@deux-sevres.gouv.fr

**REUNION DU 22 AVRIL 2013 RELATIVE AUX NUISANCES
PROVOQUEES PAR LE BALL-TRAP
SITUE A SAINT-REMY**

Sous la présidence de M. Simon FETET, Secrétaire Général de la Préfecture des Deux-Sèvres, une rencontre s'est tenue à la préfecture le 22 avril 2013 à 15H00 relative aux nuisances sonores et environnementales provoquées par le ball-trap situé sur la commune de Saint-Rémy.

Etaient présents :

- Mme Emmanuelle CASCAIL, présidente de l'association des habitants de Buffevent accompagnée de Mme Jacqueline ROCHEREUL, vice-présidente, Mme Jacqueline PONCELET, secrétaire, et de MM. François CASCAIL et Rodolphe COULVIER,
- M. Guy SCHLETUS, président du Ball-trap Club Niortais,
- M. Joël NEAU, président du Ball-Trap Club d'Aunis,
- Mme Régine GALLOT, responsable du service des sports à la mairie de Niort accompagné de M. Goulven LE LUHERNE, direction de la prévention des risques majeurs et sanitaires.

Etaient absents excusés :

- Mme le Député-Maire de Niort,
- Mme le Maire de Saint-Rémy,

-M. Jean-François BERTHOME, chargé de mission Natura 2000 du Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS), opérateur local pour l'élaboration du Document d'Objectifs du site Natura 2000 de la zone de protection spéciale de Niort Nord-Ouest.

Assistaient également à la réunion :

- M. Jean-Loup LEVELU, Unité territoriale de l'Agence Régionale de la Santé (A.R.S.) ;
- M. Philippe PAILLAUD, chargé de mission - préfecture des Deux-Sèvres ;
- Mme Catherine GANIVET, Bureau de l'environnement - préfecture des Deux-Sèvres.

M. le Secrétaire Général rappelle le contexte. Il s'agit de nuisances sonores provenant du ball-trap situé sur la commune de Saint-Rémy, mais touchant des habitants de communes voisines et en particulier la commune de Niort. Ces nuisances ont poussé l'association des habitants de Buffevent à intervenir auprès des services de la préfecture.

Comme prévu lors d'une première réunion qui a eu lieu le 6 septembre 2012, cette rencontre est organisée avec pour objectif de faire le point sur l'évolution du dossier et notamment sur les dispositions prises pour permettre la poursuite de l'activité du ball-trap dans un contexte non perturbant pour le voisinage.

M. le Secrétaire Général propose le déroulement de la réunion en deux temps :

1) **Faire le point sur le calendrier des compétitions établi pour 2013, au vu de l'arrêté municipal du 31 janvier 2013 de Mme le Maire de Saint -Rémy portant réglementation des horaires du ball-trap sur sa commune ;**

2) **Faire le point sur la nuisance sonore au vu des dernières mesures acoustiques.**

I- le point sur le calendrier du stand établi pour 2013.

M. le Secrétaire Général évoque tout d'abord les mesures prises dans le cadre de l'arrêté municipal précité et en particulier son article 2, au regard duquel le stand de tir est fermé le dimanche, à l'exception des compétitions qui peuvent se dérouler ce jour au rythme d'une fois par mois, d'avril à août, et toutes les deux semaines de septembre à mars. Il est également précisé que les jours de compétition, les horaires sont libres.

A partir du calendrier du stand 2013, des observations sont faites concernant les compétitions et les stages.

Concernant les compétitions

Alors que M. le Secrétaire Général demande la position des parties sur les jours et horaires fixés, Mme CASCAIL relève l'imprécision de l'arrêté municipal. De plus, après avoir fait remarquer que le ball-trap est ouvert du lundi au samedi, Mme CASCAIL sollicite, au vu du calendrier des compétitions 2013 diffusé sur internet, un samedi de fermeture après un week-end de compétition.

Concernant le samedi 22 juin 2013, mentionné dans le calendrier comme jour de compétition, M. SCHELTUS précise que l'activité de cette journée sera en fait identique à celle d'un samedi ordinaire, avec le respect des horaires habituels de tirs soit de 10h à 12h et de 14h à 19 h. M. SCHELTUS indique de plus que concernant l'activité du lundi 1^{er} juillet au vendredi 5 juillet 2013, les lundi et mardi après-midi, seront consacrés à des stages de formation de jeunes allemands, dans le cadre du 50^{ème} anniversaire de l'office des sports franco-allemand, avec une compétition amicale le vendredi 5 juillet 2013 aux horaires habituels.

Concernant le vendredi 12 avril après-midi, M. NEAU indique que les tirs se sont déroulés comme à l'ordinaire de 14h à 17h à raison de 55 tirs par minute.

Alors qu'est soulevée la difficulté d'adapter l'organisation des compétitions à l'article 2 de l'arrêté municipal du 31 janvier 2013, M. SCHELTUS fait remarquer avoir programmé une seule compétition entre avril et septembre 2013 ; toutefois les fédérations de tutelle ont imposé une compétition en juin.

Au vu d'une part, des dispositions fixées par ledit arrêté municipal et d'autre part, du calendrier des compétitions établi par le Ball Trap Club Niortais et le Ball Trap Club d'Aunis, qui pour partie, sont tributaires des décisions fédérales, **M. le Secrétaire Général** propose la mise en place d'une démarche de compensation.

Ainsi, compte tenu que l'arrêté municipal prévoit une ouverture possible le dimanche, une seule fois par mois, d'avril à août, la programmation de compétitions lors de deux dimanches au mois de juin pourrait être compensée par la fermeture du stand, un autre dimanche de la période estivale.

M. NEAU ayant indiqué la possibilité de fermer le ball-trap le dimanche 25 août 2013, cette compétition est annulée et le processus de compensation est acté par les parties sous l'égide de **M. le Secrétaire Général** qui rappelle que l'esprit de l'arrêté municipal est ainsi respecté.

Alors que **M. CASCAIL** rappelle l'intensification du bruit depuis que le Ball Trap-Club d'Aunis exerce son activité à Saint-Rémy et précise que cette association est désormais déclarée à la préfecture des Deux-Sèvres, **M. le Secrétaire Général** souligne que la compétence de la Préfecture sur ce dernier point se limite à l'enregistrement de la déclaration de l'association.

Mme GALLOT indique la sensibilisation de la ville de Niort au problème de nuisances sonores posé par le ball-trap à Saint-Rémy avec une recherche de solutions pour la pratique d'une discipline qu'elle souligne olympique. Elle évoque notamment la tenue de plusieurs réunions à la mairie de Niort sur ce dossier et rappelle le soutien apporté par la municipalité de Niort à cette association à hauteur de 2500 €, dans le cadre des manifestations sportives.

Elle considère que l'établissement d'un calendrier des compétitions est une avancée, même si les stages n'y sont pas mentionnés.

M. SCHELTUS acquiesce à la demande de **M. le Secrétaire Général** pour la transmission du calendrier des compétitions à la Gendarmerie, laquelle sera informée du motif de cette transmission.

Mme CASCAIL rappelle que l'association des habitants de Buffevent avait demandé la fermeture du ball trap non seulement le dimanche mais également les jours fériés et préconise une évolution de l'arrêté municipal dans ce sens.

Alors que **M. CASCAIL** exprime le souhait du calcul du nombre d'heures d'ouverture du ball trap avant et après l'arrivée du Ball Trap Club d'Aunis, **M. SCHELTUS** précise que la présence du Ball -Trap Club d'Aunis est sans incidence puisque les jours d'ouverture sont identiques.

M. le Secrétaire Général

- propose d'écrire à **Mme le Maire de Saint-Rémy** pour relayer l'ensemble des mesures actées et envisager une éventuelle évolution de l'arrêté municipal quant à la considération des jours fériés comme des dimanches.

- demande à **M. CASCAIL**, au regard de la situation actuelle à savoir l'interdiction de fonctionnement du stand le dimanche sauf compétitions, de le tenir informé de ses contacts avec **Mme le Maire de Saint-Rémy** sur ce point.

Face au souhait de **M. CASCAIL** de la fermeture du stand un samedi, après un week-end de compétitions, **M. SCHELTUS** fait remarquer que si la fermeture un lundi qui suit une compétition se comprend, cette position est difficile à appliquer au samedi dès lors qu'une partie non négligeable des tireurs travaillent en semaine. Il souligne également que la quasi-totalité des compétitions s'étalent en juillet -août.

Concernant les stages.

Alors que Mme CASCAIL fait remarquer que le calendrier a été établi sur la base de concours, Mme ROCHEREUL précise que l'association des habitants de Buffevent avait demandé un calendrier des stages.

M. SCHELTUS indique être dans l'incapacité d'établir un tel calendrier, la décision du nombre de stages relevant de la fédération nationale de Tir. Néanmoins, les horaires prévus par l'arrêté municipal seront respectés.

A la demande de M. le Secrétaire Général sur la possibilité d'une information sur les dates de stages, M. SCHELTUS répond qu'il est en mesure d'assurer une telle communication que lors de la connaissance des stages, soit environ 3 semaines à un mois avant le stage.

M. SCHELTUS s'engage toutefois à communiquer ces informations dès que possible.

Alors que M. le Secrétaire Général demande quelle peut être l'influence des stages sur l'environnement, M. SCHELTUS indique que le bruit est fonction du type de stage et n'est pas systématiquement plus important qu'en période ordinaire.

Les mesures acoustiques réalisées depuis la réunion du 6 septembre 2012 sont alors présentées.

II- le point sur la nuisance sonore au vu des dernières mesures acoustiques.

M. LEVELU indique que les récentes mesures ont été faites au domicile de deux plaignants et notamment de M. CASCAIL sur la base d'un tir maximum par jour soit 10 heures représentant 15600 tirs.

Compte tenu des variations météorologiques, la nuisance est fluctuante et toujours à la limite de la réglementation dans un sens comme dans l'autre.

Le fonctionnement du ball trap est susceptible de provoquer une nuisance acoustique notamment dans le cas présent, au domicile de M. CASCAIL.

M. LEVELU relève que les travaux sur les fosses ont permis d'améliorer la situation qui reste toutefois fragile.

Il semble que seule la construction d'une butte de terre puisse mettre un terme aux nuisances sonores. Toutefois le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Saint-Rémy précise que sont interdits les exhaussements ou affouillements du sol d'une superficie supérieure à 100 m² et d'une hauteur supérieure à 2 mètres. Aussi, les travaux envisagés dépassant ces seuils, seule une dérogation au PLU de Saint-Rémy permettrait leur réalisation.

Face à ce problème d'urbanisme, M. le Secrétaire Général évoque la possibilité du recours à la procédure simplifiée du PLU.

Après avoir précisé que le ball trap est situé en zone agricole (zone A) du PLU, et nécessite un déclassement pour permettre l'édification d'une butte de terre, M. SCHELTUS se dit prêt à réaliser cet aménagement pour régler le problème de nuisances sonores.

A la proposition de Mme CASCAIL de pose de feuillage, M. LEVELU fait observer que seule une butte de terre est en mesure d'arrêter efficacement le bruit.

Alors que Mme CASCAIL demande le délai de mise en œuvre pour la révision simplifiée d'un PLU, M. le Secrétaire Général précise que cette décision est de la compétence du maire.

A la question de **M. CASCAIL** sur le refus éventuel de Mme le Maire de Saint-Rémy de vouloir mettre en œuvre cette procédure, M. le Secrétaire Général expose les différentes voies de recours et étapes d'une possible procédure contentieuse, dans les deux mois suivants un rejet implicite d'une demande de modification du PLU.

Alors que les parties expriment leur accord pour l'édification d'une butte de terre et donc d'une demande de modification du PLU, condition pour sa réalisation, **M. le Secrétaire Général** demande à **M. SCHELTUS** de lui faire parvenir une vue cadastrale du site pour faire le point avec la Direction Départementale des Territoires et examiner les éventuelles incidences de la construction d'une butte sur un site classé Natura 2000.

M. LE LUHERNE ayant fait mention des travaux d'acoustique réalisés dans les fosses, **M. SCHELTUS** indique que les bottes de paille sont une solution de substitution. **Mme ROCHEREUL** ajoute, quant à elle, que les abords de la ville de Niort, à hauteur de l'Avenue de Nantes, ne sont pas de ce fait très esthétiques.

Il ressort donc de la réunion les points majeurs suivants :

- l'accord des parties sur le calendrier des compétitions 2013, moyennant le recours au processus de compensation, à savoir la suppression du dimanche de compétition fixé le 25 août 2013 pour l'acceptation de trois dimanches de compétitions au mois de juin (au lieu de 2 dimanches autorisés d'avril à août selon l'arrêté municipal) ;
- la demande de Mme CASCAIL d'une évolution de l'arrêté municipal, selon un souhait déjà émis, à savoir la prise en compte des jours fériés au même titre que les dimanches ;
- la communication du calendrier du stand pour la saison 2013 par la préfecture à la Gendarmerie ;
- l'envoi d'un courrier par la préfecture à Mme le Maire de Saint -Rémy pour relayer l'ensemble des mesures actées au cours de la réunion notamment l'accord des parties sur l'édification d'une butte de terre en vue de régler le problème de nuisances sonores, un tel aménagement nécessitant la révision simplifiée du PLU ;
- l'engagement de M. SCHELTUS à transmettre au bureau de l'environnement de la Préfecture une vue cadastrale du site ;
- l'engagement, par les services de l'Etat, d'une analyse destinée à préciser les délais de procédure envisageables et examiner les incidences éventuelles de la construction d'une butte de terre sur un site classé Natura 2000.

M. le Secrétaire Général conclut la réunion en précisant qu'une copie du courrier adressé à Mme le Maire de Saint- Rémy sera transmise à l'ensemble des participants à cette réunion.

Niort, le 26 avril 2013.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général


Simon FETET



COPIE



CALENDRIER DU STAND

Saison 2013

| | | |
|------------------|-------|---------------------|
| 3 Février | Aunis | 100 FU + 100 DTL |
| 3 Mars | Aunis | 100 FU + 100 CS |
| 13-14 Avril | Aunis | Présélection FU |
| 17-18-19-20 Mai | Aunis | Concours 400 FU |
| 9 Juin | Aunis | Ligue FU |
| 23 Juin | Niort | Circuit National SO |
| 12-13-14 Juillet | Niort | CDF SO et EDT |
| 19-20 Juillet | Aunis | « Botte de paille » |
| 1 Décembre | Aunis | 100 FU |



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Préfecture
Direction du Développement Local et des Relations
avec les Collectivités Territoriales
Bureau de l'Environnement
Dossier suivi par Mme GANIVET
☎ 05 49 08 69 52
Courriel : catherine.ganivet@deux-sevres.gouv.fr

NIORT, le 12 AOÛT 2013

Monsieur,

Lors de la réunion du 22 avril 2013 organisée à la préfecture relative aux nuisances sonores et environnementales provoquées par le ball trap situé sur la commune de Saint-Rémy, un certain nombre de mesures ont été actées.

Parmi celles-ci, les services de l'Etat se sont engagés à réaliser une analyse destinée à préciser les délais de procédure envisageables pour la construction d'une butte de terre et l'examen des incidences éventuelles d'une telle édification sur un site classé Natura 2000.

Par courrier du 12 juillet 2013, j'ai communiqué à Mme le Maire de Saint-Rémy la teneur de cette analyse dont il ressort les points suivants :

- Eu égard à la localisation du ball trap, la réalisation d'un zonage naturel indicé type N loisirs donnant une limite à cet équipement et permettant un règlement adapté pour la maîtrise de ses activités est préconisée et la procédure de révision allégée du plan local d'urbanisme (PLU) apparaît la plus adaptée à cette réalisation.

- Le ball trap étant situé à l'intérieur du site Natura 2000 « Plaine de Niort Nord-ouest », la révision allégée devra, si elle est entreprise, être accompagnée d'une évaluation environnementale dont l'ampleur devra tenir compte du règlement de la nouvelle zone.

- Cette révision devra définir une limite à cette zone, un règlement spécifique, et s'appuyer sur un projet d'intégration acoustique, écologique et paysagère du site à son environnement.

Monsieur Jean-François BERTHOME
Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres
48 rue Rouget de Lisle
79000 NIORT

Copie transmise pour information à :

Mme le Maire de Saint-Rémy

M. le Directeur Départemental des territoires

M. le Directeur de la santé publique - Agence régionale de la santé

J'ajoute que cette révision allégée, procédure nécessitant une enquête publique, devra faire l'objet d'un examen par la commission départementale de consommation des espaces agricoles. Par ailleurs, le PLU devra être rendu compatible avec le SCoT de la communauté d'agglomération de Niort (CAN), dans un délai de 3 ans suivant son approbation et qu'il devra intégrer les dispositions de la loi valant engagement national pour l'environnement avant le 1^{er} janvier 2016.

Il est à noter également que si le PLU permet à terme ce type de travaux, ils demeurent soumis à une procédure de déclaration de travaux ou de permis d'aménager en fonction de la superficie en cause.

Par ailleurs, l'appréciation d'effets « significatifs » ou « d'incidences notables dommageables » du projet sera appréhendé au niveau de l'évaluation des incidences. Or, s'il est démontré que la réalisation de travaux telle que l'élévation d'une butte de terre est de nature à porter atteinte aux objectifs de conservation du site Natura 2000, la révision allégée ne pourra pas être approuvée.

Enfin, compte tenu de la complexité de l'intégration du rehaussement envisagé du merlon actuel (h= 5 m) à une hauteur de 15 m dans un site localisé en point haut de la plaine, j'ai proposé la conduite d'une réflexion globale sur le site avec toutes les options possibles : maintien de l'activité de loisirs (aménagement supplémentaire merlon, mur, etc ...) ou voire l'option d'une délocalisation.

S'agissant de l'arrêté municipal du 31 janvier 2013 portant réglementation des horaires de ball trap à Saint Rémy et dont la compétence, je le rappelle, appartient au maire de la commune, il a été suggéré, à Mme le Maire de Saint-Rémy, dans le courrier précité, de faire évoluer ledit arrêté en référence aux propos tenus lors de la réunion du 22 avril 2013.

S'agissant de la note technique de l'Agence Régionale de Santé (ARS) relative à l'étude acoustique du 26 novembre 2012, je ne peux qu'en confirmer les conclusions selon lesquelles la nuisance reste fluctuante et toujours à la limite de la réglementation dans un sens comme dans l'autre, que l'on prenne en compte ou pas le correctif météorologique pour les mesures au domicile de M. et Mme CASCAIL. Je précise que cette étude acoustique s'appuie sur une fréquentation maximale théorique des différents pas de tir et qu'il paraît donc peu vraisemblable que, même par fréquentation importante, ce nombre soit atteint.

Je tenais à vous faire part de ces informations qui sont transmises à l'ensemble des parties concernées par ce dossier .

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général



Simon FETET

Niort le : 3 mai 2013

M. CHARIOT Michaël
Chef du service Agriculture
et Territoires
DDT 79
39, Avenue de Paris - BP 526
79022 NIORT CEDEX 9

Monsieur,

Dans le cadre de la démarche Natura 2000, en tant qu'opérateur local pour l'élaboration du DOCOB du site FR 5402013 dit de « la Plaine de Niort Nord-Ouest », et avec le consentement de la DREAL Poitou-Charentes, le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres est amené à entreprendre une enquête auprès des agriculteurs de la Zone de Protection Spéciale, et notamment les éleveurs, afin de connaître l'emplacement de leur siège d'exploitation et leur éventuelle intention d'implantation de bâtiment agricole sur des zones que nous avons dénommées « zones de tranquillité » pour les Outardes canepetières et l'avifaune associée en période de reproduction.

Pour simplifier ce travail d'enquête et ainsi économiser un temps précieux, je sollicite auprès de vous, la fourniture des coordonnées des agriculteurs ayant des parcelles déclarées PAC sur ces « zones de tranquillité ».

Afin de faciliter la recherche par vos services, vous trouverez ci-joint la liste des PACANO correspondant aux exploitations ayant au moins une parcelle sur les dites zones.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le chef de service, l'expression de notre considération.

Jean-François Berthomé
Chargé de mission- coordinateur
du site FR 5402013



Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres

48 rue Rouget de Lisle 79000 NIORT
contact@ornitho79.org <http://www.ornitho79.org>

05 49 09 24 49

M. Bonin,

À la fin du mois de septembre dernier, j'ai contacté M. Boinineau pour obtenir sur cartes papier (à défaut de données SIG), le périmètre des réserves de chasse sur les quatre communes vendéennes (Benet, Oulmes, Nieuil-sur-l'Autise et Saint-Hilaire-des-Loges) de la Zone de Protection Spéciale de Niort Nord-Ouest.

Il avait répondu favorablement à ma demande et m'avait dit que c'était vous qui me ferait parvenir ces documents.

N'ayant toujours rien reçu, et n'ayant pu vous joindre directement par téléphone, je vous adresse ce mèl.

Afin de finaliser la carte des réserves du site (le côté deux-sévrien est terminé) et de pouvoir la présenter complète le 20 décembre prochain lors d'un prochain groupe de travail et d'échanges sur les inventaires socio-économiques, pourriez-vous me faire parvenir ces informations dans les meilleurs des délais possibles.

En vous remerciant d'avance,
Bien cordialement

Jean-François Berthomé

Chargé de mission-coordonateur Natura 2000.

Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres, opérateur local, mandaté par la DREAL Poitou-Charentes, pour l'élaboration du DOCument d'Objectifs (DOCOB) du site Niort Nord-Ouest.



Fiche technique

Maître d'ouvrage

MEDDTL

Structure porteuse

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de POITOU-CHARENTES
Suivi de la démarche : Catherine Ménard.

Opérateur

GRUPE ORNITHOLOGIQUE DES DEUX-SÈVRES (GODS)

48 rue Rouget de Lisle
79000 Niort
05 49 09 24 49

Coordination : Jean-François BERTHOMÉ (GODS).

Crédits artistiques

Buchet A. (GODS).

Référence à utiliser

GRUPE ORNITHOLOGIQUE DES DEUX-SÈVRES, BERTHOMÉ J.F., coord. CHIRON D. (2015). *Annexes administratives du Document d'objectifs du site FR5412013 ZPS Plaine de Niort Nord-Ouest*. GODS, Niort, 2015, 196 pages.

